

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°8

A OÛT 2014



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

### **Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

### **Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Août 2014

ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.03 Le conseil d'administration

##### 02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 26/06/2014 du CNRS - 26/06/2014 - - DEL141972DAJ

### 04. Personnels

#### 04.02 Recrutement

##### 04.02.03 Personnels contractuels de droit public

##### 04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - 02/07/2014 - - DEC141755SGCN

- Charte des CDD au CNRS - - 01/07/2014 - NOT141842DRH

- Circulaire relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS - 01/07/2014 - - CIR141843DRH

##### 04.03 Carrière et parcours professionnels

##### 04.03.05 Mobilité interne

- Circulaire relative à l'évolution des modalités de mobilité interne des ingénieurs et techniciens - 09/07/2014 - - CIR141807DRH

##### 04.07 Protection, prévention et action sociales

- Instruction relative aux modalités de fonctionnement de la cellule medico-socioprofessionnelle (CMSP)

- 02/07/2014 - 02/07/2014 - INS141765DRH

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Céline RANSY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142025DR01

- Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI) - 20/06/2014 - - DEC141724DR01

- Décision portant nomination de Mme Marie-Laure BONNET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC) - 23/05/2014 - - DEC141712DR01

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice, et nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice par intérim et de M. Jérôme Samuel aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8170 - 25/07/2014 - - DEC141912INSHS

- Décision portant nomination de M. Sébastien LORENZINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management - 04/07/2014 - - DEC141828DR01

- Décision portant nomination de M Arnold CHASSAGNON directeur adjoint par intérim de l'UMR8545 - 16/07/2014 - - DEC141806INSHS

- Décision portant nomination de M. Cédric BROUSSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142034DR01

- Décision portant nomination de M. Alain THURET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142032DR01

- Décision portant nomination de M. Didier BORDEREAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142031DR01

- Décision portant nomination de M. Fabrice FERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142030DR01
- Décision portant nomination de Mme Magali CHIRAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142029DR01
- Décision portant nomination de Mme Otilia LE GALL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142028DR01
- Décision portant nomination de Mme Fadila RAYAH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142027DR01
- Décision portant nomination de Mme Lene VIMEUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142026DR01
- Décision portant nomination de Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) - 24/06/2014 - - DEC141737DR01
- Décision portant nomination de Mme Marie-Christine ROUYEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142024DR01
- Décision portant nomination de Mme Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - 16/07/2014 - - DEC142015DR01
- Décision portant nomination de Mme Geneviève COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte ERL8254 intitulée Laboratoire d'hématologie - 16/07/2014 - - DEC142014DR01
- Décision portant nomination de Mme Laurence MABIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités. (GSRL) - 04/07/2014 - - DEC142013DR01
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre LÉVY et nomination de M. Philippe Bonnin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7218 Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE) et de Mme De Biase, Biau et Philifert aux fonctions de directrices-adjointes par intérim - 25/07/2014 - - DEC141941INSHS

## 07.01.02. DR2

### 07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission - 21/07/2014 - - DEC141695INSB
- Personne compétente en radioprotection PCR Guillaume Prévot UMR7164 - 13/05/2014 - - DEC140441DR02
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Elsa Caytan agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - 10/06/2014 - - DEC141632DR02
- Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice Giusti agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - 29/07/2014 - - DEC142043DR02
- Décision portant nomination de M. Bruno Belhoste aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Pantin aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8066 (IHMC) - 21/07/2014 - - DEC141802INSHS
- Décision portant nomination de Mme Elsa Caytan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - 06/06/2014 - - DEC141634DR02
- Nomination de M. Francis BERNARDEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7095 intitulée "Institut d'Astrophysique de Paris" IAP - 08/07/2014 - - DEC141650INSU

- Décision portant nomination de M. Christophe Balland aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7585 intitulée Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies. - 24/07/2014 - - DEC141885IN2P3
- Décision portant nomination de M. Christian Olivetto aux fonctions de chargé de mission - 25/07/2014 - - DEC141987IN2P3
- Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » - 23/07/2014 - - DEC141836INC
- Personne compétente en radioprotection PCR Catherine Cantrel UMR8197 - 20/05/2014 - - DEC141498DR02
- Décision nomination Assistant de prévention AP - Sahbi Selmane UMR7164 - 13/05/2014 - - DEC141405DR02
- Décision nomination Assistant de prévention AP - Frédérique Mélanie UMR8094 - 24/04/2014 - - DEC141395DR02
- décision fin de fonctions AP F.GARRIDO UMR8094 - 11/04/2014 - - DEC141251DR02
- Décision nomination Assistant de prévention Christophe Hélyary UMR7574 - 10/04/2014 - - DEC141239DR02
- Décision nomination Assistant de prévention Marie-Anne Springuel-Huet UMR7574 - 10/04/2014 - - DEC141238DR02
- Décision nomination Assistant de prévention Isabelle Genois UMR7574 - 10/04/2014 - - DEC141237DR02
- Décision nomination Assistant de prévention François Ribot UMR7574 - 10/04/2014 - - DEC141236DR02
- Décision nomination PCR Emmanuel Lesuisse UMR7592 - 13/05/2014 - - DEC141156DR02
- Décision nomination Assistant de prévention Bernard Galland UMR7086 - 13/05/2014 - - DEC141096DR02
- Décision nomination Assistant de prévention AP Stéphanie Lau UMR7086 - 13/05/2014 - - DEC141095DR02
- Décision nomination assistant de prévention AP Hervé Willaime UMR8247 - 11/04/2014 - - DEC141061DR02
- Décision de nomination Assistante de prévention AP - Sandrinne ZANNA UMR8247 - 11/04/2014 - - DEC141060DR02
- Décision nomination Assistante de prévention AP Armelle Ringuedé UMR8247 - 11/04/2014 - - DEC141059DR02
- Décision nomination Assistant de prévention Mansour HADDAD UMR8247 - 11/04/2014 - - DEC141058DR02
- Décision nomination Assistante de prévention AP - Valérie Albin UMR8247 - 11/04/2014 - - DEC141057DR02
- Décision portant nomination de M. Claude Viterbo aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications - 24/07/2014 - - DEC141913INSMI

### 07.01.03. DR3

#### 07.01.03.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence Del Maestro, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC) - 11/08/2014 - - DEC142103DR03
- Décision portant nomination de M.Mark Van de Velde, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire - 08/07/2014 - - DEC141686INSHS

- Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Eric DEPREZ, directeur de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert - 07/07/2014 - - DEC141760INSIS

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.06. 2014

- Personne compétente en radioprotection PCR - A. Labarde - UPR3296 - 01/07/2014 - - DEC141768DR04

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Yannis MANOUSSAKIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI), et de Mme Michèle SEBAG aux fonctions de directrice adjointe de cette même unité - 16/07/2014 - - DEC141751INS2I

- Décision portant nomination de M. Guillaume LOIRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles - 12/06/2014 - - DEC141679DR04

- Nominations de M. Donald HASSLER aux fonctions de directeur d'unité, Mme Karine BOCCHIALINI et M. Hervé DOLE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8617 intitulée " Institut d'Astrophysique Spatiale" IAS - 08/07/2014 - - DEC141648INSU

- Nomination de Madame Anne DECOURCHELLE aux fonctions de directrice de l'unité Mixte de Recherche UMR7158 intitulée "Astrophysique, Instrumentalisation et Modélisation" (AIM) - 08/07/2014 - - DEC141643INSU

- Décision DEC141932DCIF du 22/07/2014 portant nomination de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire de la délégation régionale "Ile de France, sud" du CNRS et cessation de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine» du CNRS - 22/07/2014 - - DEC141932DCIF

- Décision DEC141931DCIF du 22/07/2014 portant cessation de fonctions de Madame Christiane DENIS, agent comptable secondaire de la délégation régionale "Ile de France, sud" du CNRS - 22/07/2014 - - DEC141931DCIF

- Décision portant nomination de M. Jean-Jacques Guillemot, aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Ile-de-France Sud - 01/03/2014 - - DEC141908DR04

- Décision de fin de fonction de Madame Dominique Joly en qualité de chargée de mission à temps partiel à compter du 31 août 2014 - 21/07/2014 - - DEC141888INEE

- Décision portant nomination de M. Marc Rabaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) - 23/07/2014 - - DEC141874INSIS

- Décision portant nomination de M. Daniel Borgis aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche USR3441 intitulée « Maison de la Simulation » - 15/07/2014 - - DEC141841INS2I

- Personne compétente en radioprotection PCR - H. Raux - UPR3296 - 01/07/2014 - - DEC141769DR04

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.06. 2014

- Portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée "Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques" (CSPBAT) - 24/07/2014 - - DEC141774INC

- Décision portant nomination de M. Pietro CORTONA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée " Structures, propriétés, modélisation des solides " - 30/06/2014 - - DEC141490INC

- Décision portant nomination Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret directrice par intérim et M Jean Pruvost directeur adjoint par intérim de l'UMR7187 - 25/07/2014 - - DEC141734INSHS

- Nominations de M. Arnaud LANDRAGIN aux fonctions de directeur par intérim, de M. Sébastien BIZE et M. Christophe LE PONCIN-LAFITTE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8630 intitulée "Systèmes de Référence Temps-Espace" - SYRTE - - 15/07/2014 - - DEC141715INSU

- Nomination de M. Darek LIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8112 intitulée "Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères" LERMA<sup>2</sup> - 04/07/2014 - - DEC141644INSU

- Nominations de M. Piercarlo BONIFACIO aux fonctions de directeur et de M. Pascal JAGOUREL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8111 intitulée "Galaxies, Étoiles, Physique, Instrumentation" GEPI - 08/07/2014 - - DEC141646INSU

- Nominations de Pierre DROSSART aux fonctions de directeur, de Mme Sylviane CHANTREUIL et M. Yann CLENET aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée "Laboratoire d'Études du Rayonnement Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique" LESIA - 08/07/2014 - - DEC141647INSU

- Décision portant nomination de M. Cornelis Van Der Beek aux fonctions de directeur et de M. Bruno Boizot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » - 04/07/2014 - - DEC141770INP

- Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission - 09/07/2014 - - DEC141741INP

- Nominations de M. Jean-Hugues FILLION et M. Franck LE PETIT aux fonctions de directeurs adjoints de l'Unité Mixte de recherche UMR8112 intitulée "Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères" (LERMA<sup>2</sup>) - 04/07/2014 - - DEC141524INSU

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Paul Moulin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement - 28/04/2014 - - DEC141414DR06

- Décision portant nomination de Mme Catherine Zimmermann aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques - 15/04/2014 - - DEC141406DR06

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur par intérim et de M. Pierre-Edouard Bour aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré - 25/07/2014 - - DEC141917INSHS

- Décision portant nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficents (FCLAB) - 24/07/2014 - - DEC141907INSIS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Moyne, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés - 08/07/2014 - - DEC141738INSIS

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Louis PERROT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR6402 intitulée « Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules » et de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe ». - 17/03/2014 - - DEC133086DR07

##### 07.01.07.06. 2014

- Décision portant confirmation de nomination de Mme Valérie MERLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée "Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux" - 16/05/2014 - - DEC140507DR07

- Décision portant confirmation de nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » - 16/05/2014 - - DEC140510DR07
- Décision portant confirmation de nomination de M. Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée "Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux". - 16/05/2014 - - DEC140518DR07
- Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique LAFONT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires". - 22/05/2014 - - DEC141489DR07
- Nominations de Mme Emanuela MATTIOLI aux fonctions de directrice par intérim, de M. Yanick RICARD, M. Francis ALBAREDE et M. Bruno REYNARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5276 intitulée "Laboratoire de Géologie de Lyon terre, Planètes et Environnement - 07/07/2014 - - DEC141705INSU
- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Luis aux fonctions de directeur de l'USR3550 (MSH Clermont-Ferrand) - 16/07/2014 - - DEC141752INSHS
- Décision portant nominations de M. Shihe Xin et de M. Hervé Pabiou aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon (CETHIL) - 24/07/2014 - - DEC141878INSIS
- Décision portant nomination de M. Farouk Toumani aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) » - 15/07/2014 - - DEC141840INS2I
- Décision portant nomination de Mme Catherine PINEL, directrice adjointe de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » - 23/07/2014 - - DEC141837INC
- Décision portant nomination de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, aux fonctions de directrice de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » - 23/07/2014 - - DEC141835INC
- Décision portant nomination de M. Vincent GERBAUD aux fonctions de directeur du GDR3541 intitulé « Thermodynamique Moléculaire et des Procédés » (THERMO) - 23/07/2014 - - DEC141957INC
- Nominations de Joel VAN BAELEN aux fonctions de directeur et de M. Alphons SCHWARZENBOECK aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6016 intitulée "Laboratoire de Météorologie Physique" LAMP - 15/07/2014 - - DEC141767INSU
- Décision portant nomination de M. Bruno Allard, directeur adjoint de l'UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère - 24/07/2014 - - DEC141948INSIS

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES) - 09/07/2014 - - DEC141756INSIS

#### 07.01.09. DR10

##### 07.01.09.06. 2014

- Nomination de Mme Vincent FORTIER, directrice adjoint de l'UMR7354 DRES. - 02/07/2014 - - DEC141675INSHS
- Nomination de Catherine DELCROIX Directrice, et Maurice CARREZ, directeur adjoint de l'UMR6367 Dynamiques européennes. - 02/07/2014 - - DEC141678INSHS

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie. - 27/06/2014 -



- DEC141651IN2P3

- Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Nouredine Hadj-Said, directeur adjoint de l'UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab) - 11/09/2012 - - DEC141950INSIS

- Décision portant nomination de Laurent Bègue aux fonctions de directeur de l'USR3394 (MSH Alpes) - 21/07/2014 - - DEC141753INSHS

#### 07.01.11. DR12

##### 07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Patrice GARCIA aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse - 01/07/2014 - - DEC141943DR12

- Décision portant nomination de Mme Virginie BLANC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 05/05/2014 - - DEC141366DR12

#### 07.01.12. DR13

##### 07.01.12.06. 2014

- Décision portant nomination de M. STEPHANE GEORGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5506 intitulée LIRMM - 01/07/2014 - - DEC141808DR13

- Décision portant nomination de M. REMI EMANS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5244 intitulée 2EI. - 01/07/2014 - - DEC141799DR13

- Décision portant nomination de M. Guillaume ROCHET aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon - 11/06/2014 - - DEC141676DR13

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Lefebvre, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5221 intitulée « Laboratoire Charles Coulomb (L2C) » - 10/07/2014 - - DEC141495INP

- Décision portant nomination de M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5244 intitulée 2EI. - 01/07/2014 - - DEC141797DR13

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.05. 2013

- Décision nomination d'un AP - F.CARCENAC - UPR8001 - LAAS (ancien ACOMO) - 01/08/2013 - - DEC132400DR14

##### 07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Martine Richard-Viard aux fonctions de chargée de mission - 09/07/2014 - - DEC141736INP

- Décision rectificative de nomination par intérim de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'Unité Mixte de Recherche UMR3589 intitulée "Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique" GAME - 02/07/2014 - - DEC141557INSU

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Axelle GRELARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 09/09/2013 - - DEC132658DR15

- Décision portant nomination de M. Cyril HAINAUT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5218 intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (IMS) - 06/09/2013 - - DEC132648DR15

- Décision portant nomination de Mme Murielle BERLANDE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM) - 16/09/2013 - - DEC132724DR15

- Décision portant nomination de M. Stephane LELGOUACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) - 16/09/2013 - - DEC132725DR15
- Décision portant nomination de M. Philippe MALERNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 16/09/2013 - - DEC132731DR15
- Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 16/09/2013 - - DEC132735DR15
- Décision portant nomination de M. Marc BIRAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB) - 26/09/2013 - - DEC132846DR15
- Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 27/09/2013 - - DEC132864DR15
- Décision portant nomination de Mme Nicole LOMPRES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5603 intitulée Société, environnement, territoire (SET) - 27/09/2013 - - DEC132866DR15
- Décision portant nomination de M. Sébastien LEBLANC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - 27/09/2013 - - DEC132867DR15
- Décision portant nomination de M. Marc TONDUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - 27/09/2013 - - DEC132868DR15
- Décision portant nomination de M. Fabrice GLIZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - 03/10/2013 - - DEC132904DR15
- Décision portant nomination de M. Laurent PELUHET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - 03/10/2013 - - DEC132908DR15
- Décision portant nomination de M. Yannick CHOLLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB - 03/10/2013 - - DEC132909DR15
- Décision portant nomination de M. Lionel CHEVALIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) - 03/10/2013 - - DEC132914DR15
- Décision portant nomination de M. Narivonjy RAJAOARIVELO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) - 07/10/2013 - - DEC132916DR15
- Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 08/10/2013 - - DEC132933DR15
- Décision portant nomination de M. Jacques DOMINGIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 08/10/2013 - - DEC132937DR15
- Décision portant nomination de M. Alain LARROCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) - 08/10/2013 - - DEC132943DR15
- Décision portant nomination de M. Claude MANIGAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 09/09/2013 - - DEC132659DR15

- Décision portant nomination de M. Patrice GONZALEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - 25/11/2013 - - DEC133173DR15

#### 07.01.14.06. 2014

- Gaëlle Leroux Chargé(e) de SSI d'unité UMR5296 - 04/03/2014 - - DEC140877DR15

- Décision portant cessation de fonctions de M. Stephane LELGOUACH, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCA) - 15/04/2014 - - DEC141250DR15

- Décision portant nomination de M. Ryszard LOBINSKI aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux » - 23/07/2014 - - DEC141838INC

- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric THION, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS) - 22/10/2013 - - DEC133003DR15

#### 07.01.15. DR16

##### 07.01.15.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Christophe FERSING, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1600 intitulée Délégation Paris Michel-Ange - 01/07/2014 - - DEC141939DR16

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Mounir Mokhtari, directeur par intérim de l'unité mixte internationale UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) » - 24/07/2014 - - DEC141852INS2I

- Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Paris Michel-Ange - 01/07/2014 - - DEC141857DR16

- Décision portant nomination de M. David Ambrosetti aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) ». - 21/07/2014 - - DEC141543INSHS

- Décision portant nomination de M. Julien Loiseau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) ». - 21/07/2014 - - DEC141551INSHS

- Décision portant nomination de Madame Françoise LESTAGE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche USR3337 intitulée « Amérique Latine ».

- 21/07/2014 - - DEC141552INSHS

- Décision portant nomination de Madame Marie-Emmanuelle Pommerolle aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » et de Messieurs Xavier Moyet et Vincent Francigny aux fonctions de directeurs adjoints par intérim. - 21/07/2014 - - DEC141555INSHS

- Nomination de M. Guido Brignardello GARAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée "Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie" LFCA - 08/07/2014 - - DEC141649INSU

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes - 07/07/2014 - - DEC141683INSIS

- Décision portant modification de la décision DEC133403INSU nommant M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de chargé de mission - 09/07/2014 - - DEC141744INSU

#### 07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Nomination de Marion Del Sol, Directrice de l'IODE UMR6262. - 02/07/2014 - - DEC141674INSHS
- Décision portant nomination de Mme Corinne FRUCHART aux fonctions de responsable régionale de la sécurité des systèmes d'information adjointe (RSSI adjointe) de la délégation Paris Michel-Ange - 01/07/2014 - - DEC141858DR16

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Franck KRAWCZYK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales - 18/07/2014 - - DEC141451DR18
- Décision portant nomination de M. Denis DUVET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société - 23/07/2014 - - DEC141707DR18
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Pamela VOELKEL, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire - 08/08/2014 - - DEC141624DR18
- Décision portant nomination de M. Yves Grandvalet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée « Heuristique et diagnostic des systèmes complexes » - 21/07/2014 - - DEC141846INS2I
- Décision portant nomination de Mme Anne Wadouachi aux fonctions de directrice et de M. Mattheiu Becuwe aux fonctions de directeur adjoint de la fédération recherche FR3085, intitulée "Institut de Chimie de Picardie" - 28/08/2014 - - DEC141882INC
- Décision portant nomination de M. Laurent Gasnot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) - 24/07/2014 - - DEC141883INSIS
- Décision portant cessation de fonctions de M. Yannick COFFINIER, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire - 08/08/2014 - - DEC141625DR18

07.01.18. DR19

07.01.18.06. 2014

- Décision portant prolongation du mandat de Madame Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée "CNRT Matériaux" - 07/07/2014 - - DEC141717INC
- Décision de nomination de M. Nicolas Delcroix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3408 intitulée "Unité support cyeron" - 04/04/2014 - - DEC140253INSB
- Décision portant nomination de M. Bruno ANGLES et de M. Thierry de la Rue aux fonctions de directeur et de directeur-adjoint de la fédération de recherche FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques - 25/07/2014 - - DEC141921INSMI
- Portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Hassan OULYADI et Monsieur Vincent LEVACHER, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA) - 24/07/2014 - - DEC141718INC

07.01.19. DR20

07.01.19.06. 2014

- Décision portant nomination de M.Sorin Dumitrescu aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné - 22/07/2014 - - DEC141919INSMI
- Décision portant nomination de Tobias Scheer, directeur, et de Richard Arena, directeur adjoint, de l'USR3566 (MSHS Sud-Est) - 16/07/2014 - - DEC141754INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lalanne et M. Michel Soiron, directeurs adjoints du GDR2451 intitulé Ondes - 24/07/2014 - - DEC141946INSIS
- Décision portant nomination de Mme Patrizia Vignolo directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7335 intitulée « Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) » - 17/07/2014 - - DEC141876INP

#### 07.01.20. Administration centrale

##### 07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Véronique Mathet aux fonctions de directrice adjointe de la Mission pour l'Interdisciplinarité - 30/06/2014 - - DEC141708DAJ
- Décision portant nomination de M. Emmanuel VIALAN aux fonctions de chargé de mission - 25/07/2014 - - DEC141889DSFIM

#### 07.01.21. Nomination autres instances

##### 07.01.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision n°DEC120760DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche - 05/07/2014 - - DEC141762DRH

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 10/07/2014 - - DEC141713DAJ
- Décision de nomination de chargée de mission de Maria-Teresa PONTOIS - 02/07/2014 - - DEC141533INSHS
- Décision portant nomination de Mme Dominique Joly aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement - 25/07/2014 - - DEC141933DAJ
- Décision portant nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) - 25/07/2014 - - DEC141936DAJ
- Nomination de Monsieur Vincent Bretagnolle en tant que chargé de mission Institut écologie et environnement - 21/07/2014 - - DEC141318INEE
- Décision portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission - 09/07/2014 - - DEC133430INSU
- Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN aux fonctions de chargé de mission - 09/07/2014 - - DEC133404INSU

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.06. 2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2013 - nominations - - 07/07/2014 - SDPIT2014-220
- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2014 (session 1) - nominations - - 07/07/2014 - SDPIT2014-221
- Personnels ingénieurs et techniciens - examens professionnalisés réservés 2013 - nominations - - 07/07/2014 - SDPIT2014-219
- Personnels ingénieurs et techniciens - avancement au choix 2014 - nominations - - 07/07/2014 - SDPIT2014-216
- Décision portant nomination de M Vianney Dequiedt aux fonctions de directeur l'unité mixte de recherche UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) - 04/07/2014 - - DEC141666INSHS

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/08/2014 - - DEC142084DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Claire LE POULENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques (IMASIE) - 06/08/2014 - - DEC142085DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/07/2014 - - DEC141892DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - 15/07/2014 - - DEC141894DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/07/2014 - - DEC141895DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - 15/07/2014 - - DEC141896DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2014 - - DEC141909DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication - 16/07/2014 - - DEC141910DR01

## 07.02.02. DR2

### 07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité intitulée AstroParticules et Cosmologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - délégation ponctuelle à délégataire - 10/07/2014 - - DEC141871DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2014 - - DEC141825DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Hugues De Thé, directeur de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2014 - - DEC141897DR02
- Décision donnant délégation de signature à Mme Madeleine Akrich, directrice de l'unité UMR7185 intitulée Centre de sociologie de l'innovation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2014 - - DEC141873DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7185 intitulée Centre de sociologie de l'innovation - 10/07/2014 - - DEC141875DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine - 11/06/2014 - - DEC141658DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie - 10/07/2014 - - DEC141872DR02

## 07.02.04. DR4

#### 07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Madame Dominique CHANDESRIIS, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/07/2014 - - DEC141898DR04

- Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à M. J.J. GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à Mme F. BARRIERE, responsable du service des affaires générales, à L. BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à Mme L. VAYN, responsable du pôle gestion administrative des personnels au service des ressources humaines, et à Mme V. BESSON ou à Mme S. OLIVIERO ou à Mme D. ZAPHA - 01/01/2014 - - DEC141911DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8502 - Laboratoire de physique des solides - 01/07/2014 - - DEC141900DR04

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Ducruix et Mme Brigitte Llobel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergie moléculaire et macroscopique.

- 08/07/2014 - - DEC141851DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, M. Laurent Girot, Mme Valérie Audon, M. Salem Tacine, Mme Viviane Bigot et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères. - 09/07/2014 - - DEC141862DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Arthur Scherf, directeur de l'unité URA2581 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/07/2014 - - DEC141848DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique. - 01/07/2014 - - DEC141794DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/05/2014 - - DEC141502DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/05/2014 - - DEC141497DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Landragin, directeur par intérim de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/07/2014 - - DEC141905DR05

- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Bize, Christophe Le Poncin-Lafitte et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace - 15/07/2014 - - DEC141906DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Lluís Quintana-Murci, directeur par intérim de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141792DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 30/06/2014 - - DEC141783DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique. - 20/05/2014 - - DEC141499DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition. - 20/05/2014 - - DEC141503DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/06/2014 - - DEC141596DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, directeur par intérim de l'unité URA2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/06/2014 - - DEC141597DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2582, intitulée Interactions et Dynamique Cellulaires. - 02/06/2014 - - DEC141599DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569, intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/06/2014 - - DEC141613DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3569, intitulée Virologie. - 04/06/2014 - - DEC141615DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523, intitulée Unité de Chimie Organique. - 30/06/2014 - - DEC141782DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/06/2014 - - DEC141780DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses. - 30/06/2014 - - DEC141781DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL3526 intitulée Unité de Génétique Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/05/2014 - - DEC141454DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire. - 13/05/2014 - - DEC141455DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/05/2014 - - DEC141456DR05



- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes. - 13/05/2014 - - DEC141459DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/07/2014 - - DEC141853DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères à LERMA<sup>2</sup>, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/07/2014 - - DEC141861DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote. - 08/07/2014 - - DEC141849DR05

## 07.02.07. DR7

### 07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Florent Pigeon, directeur de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/06/2014 - - DEC141716DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Mailhot, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/06/2014 - - DEC141719DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Chanfray, directeur de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/06/2014 - - DEC141800DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Manchon, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/06/2014 - - DEC141801DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Mouchiroud, directeur de l'unité UMR5534 intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141814DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Schiano, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/06/2014 - - DEC141815DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Puisieux, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon (CRCL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/06/2014 - - DEC141816DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Magnin, directrice de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141819DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Joël Van Baelen, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de Météorologie Physique (L.A.M.P), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141891DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maïté Carre-Pierrat, directrice de l'unité UMS3421 intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141904DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Peyrin, directrice de l'unité GDR2647 intitulée STIC Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/07/2014 - - DEC141925DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Schildknecht, directrice de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC142068DR07
- Décision donnant délégation de signature à Mme Emanuela Mattioli, directrice de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon, Terre, Planètes, Environnement (LGL-TPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2014 - - DEC142069DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe Luis, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2014 - - DEC142070DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Vianney Dequiedt, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2014 - - DEC142071DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Farouk Toumani, directeur de l'unité Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2014 - - DEC142075DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Germain Gillet, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC142076DR07

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, Directrice de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 07/07/2014 - - DEC141850DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe CARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche Mathématiques et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES - 18/07/2014 - - DEC141880DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiations" - CEMHTI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 04/08/2014 - - DEC142065DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN SHC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 04/08/2014 - - DEC142063DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche Mathématiques et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 11/07/2014 - - DEC141879DR08

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Delcroix, directrice de l'unité UMR7367, intitulée « Dynamiques européennes » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141721DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Delcroix, directrice de l'unité UMR7367 pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7367, intitulée « Dynamiques européennes - 01/07/2014 - - DEC141720DR10
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2014 - - DEC141867DR10

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2014 - - DEC141821DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2014 - - DEC141759DR11

- Décision donnant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2014 - - DEC141822DR11

## 07.02.11. DR12

### 07.02.11.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Michel Claverie directeur de l'unité UMR7256 intitulée Information Genomique et structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2014 - - DEC141776DR12

- Delegation de signature pour les actes de la PRM (Younis Hermes - Delegation Provence et Corse - MOY1200) - 13/03/2014 - - DEC141035DR12

- Délégation de signature en cas d'empêchement du DR - Younis Hermes - DR Provence et Corse - 13/03/2014 - - DEC141034DR12

- Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette Beurton pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 07/07/2014 - - DEC141947DR12

- Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermes, délégué régional de la délégation Provence et Corse - 07/07/2014 - - DEC141945DR12

- Décision portant nomination de Mme Nathalie Mairata aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse - 01/07/2014 - - DEC141944DR12

## 07.02.12. DR13

### 07.02.12.06. 2014

- Décision portant modification de la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon - 09/07/2014 - - DEC141810DAJ

- Délégation de signature de M. Laurent JOURNOT UMS3426 - 01/07/2014 - - DEC141785DR13

- Délégation de signature de M. Philippe MIELE UMR5635 - 01/07/2014 - - DEC141789DR13

- UMR5635 - Délégation de signature PRM de M. Philippe MIELE - 21/07/2014 - - DEC141791DR13

- UMR5048 - Délégation de signature de M. Christian ROUMESTAND - 02/07/2014 - - DEC141804DR13

- UMR5048 - Délégation de signature PRM de M. Christian ROUMESTAND - 02/07/2014 - - DEC141805DR13

- UMR5221 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Louis SAUVAJOL - 21/07/2014 - - DEC141953DR13

- UMR5221 - Délégation de signature de M. Jean-louis SAUVAJOL - 21/07/2014 - - DEC141951DR13

- Décision portant délégation de signature aux responsables de la Délégation Languedoc-Roussillon, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Languedoc-Roussillon - 17/07/2014 - - DEC141930DR13

- UMS3426 - Délégation de signature PRM de M. Laurent JOURNOT - 01/07/2014 - -  
DEC141786DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Cousin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5273 intitulée STROMALAB - 02/07/2014 - - DEC141740DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Boris Dintrans, directeur de l'unité mixte de service UMS3667, intitulée Centre de Calcul Midi-Pyrénées par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/07/2014 - - DEC141937DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité UMR5273 intitulée STROMALAB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/06/2014 - - DEC141739DR14

- Décision portant modification de la décision DEC140815DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées - 30/06/2014 - - DEC141710DAJ

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5234 - 11/04/2014 - - DEC141255DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS5293 - 01/01/2014 - - DEC141245DR15

07.02.14. DR15

07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5114 - 22/11/2013 - - DEC133161DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS3033 - 13/11/2013 - - DEC141869DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMS3033 - 13/11/2013 - - DEC141870DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire 2 (OS) UMR5298 - 13/12/2013 - - DEC133363DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5797 - 13/12/2013 - - DEC133359DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5114 - 22/11/2013 - - DEC133166DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5295 - 14/11/2013 - - DEC133163DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5295 - 14/11/2013 - - DEC133131DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5116 - 30/08/2013 - - DEC132650DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5116 - 30/08/2013 - - DEC132643DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5293 - 02/04/2013 - - DEC131586DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5116 - 04/03/2013 - 04/03/2013 - - DEC130771DR15

07.02.14.06. 2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5115 - 04/03/2014 - - DEC140876DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMS3626 - 10/04/2014 - -  
DEC141243DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5115 - 05/03/2013 -  
- DEC140875DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5060 - 04/03/2014 -  
- DEC140869DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5254 - 19/02/2014 - -  
DEC140718DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS3626 - 01/01/2014 -  
- DEC141038DR15

- Décision donnant délégation de signature à M Marcel Babin, directeur de l'unité UMI3376 intitulée  
"TAKUVIK" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - -  
DEC140087DR16

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5607 - 01/01/2014 -  
- DEC140455DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5060 - 04/03/2014 - -  
DEC140870DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5607 - 01/01/2014 - -  
DEC140504DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5254 - 19/02/2014 -  
- DEC140717DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) FR3383 - 14/02/2014 - - DEC140670DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) FR3383 - 14/02/2014 - -  
DEC140669DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5200 - 17/01/2014 - -  
DEC140652DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5218 - 22/07/2014 -  
- DEC141975DR15

- Décision portant modification de la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 portant délégation  
de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine - 25/07/2014 - -  
- DEC141996DAJ

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS3657 - 11/04/2014 -  
- DEC141265DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5797 - 11/04/2014 - -  
DEC141264DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS3626 - 10/04/2014 -  
- DEC141241DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5234 - 11/04/2014 -  
- DEC141254DR15

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5293 - 01/01/2014 - -  
DEC141247DR15

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Madame Chantal Chambellan-Le-Levier par le délégué  
régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 03/09/2012 - - DEC140479DR16

##### 07.02.15.06. 2014

- Délégation de signature consentie à Mme Pascale DELECLUSE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-  
- 01/07/2014 - - DEC141855DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Michèle LEDUC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-  
- 02/06/2014 - - DEC141856DR16

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice VEIT, directeur de l'unité USR3130 intitulée Centre Marc Bloch, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141119DR16

- Décision portant délégation de signature à M Bernard Gelly directeur de l'unité UPS853 intitulée Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires (THEMIS) par la déléguée régionale) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141122DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Carolina Vera, directrice de l'unité UMI3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts (IFAECI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141123DR16

- Décision portant délégation de signature à M. René Alejandro Méndez Bussard, directeur de l'unité UMI3386 intitulée Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141124DR16

- Décision portant délégation de signature à M Jean Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée OSU Réunion par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141125DR16

- Délégation de signature consentie à M. Michel Diament par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2014 - - DEC141127DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172 intitulée Écologie des forêts de Guyane (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141130DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice par intérim de l'unité USR3456 intitulée CNRS Guyane par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2014 - - DEC141132DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-  
- 02/04/2014 - - DEC141133DR16

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'unité UMI3218 intitulée Joint Robotics Laboratory (JLO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141139DR16

- Décision portant délégation de signature à M Dominique COLLARD, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141160DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Mathieu LE CORRE, directeur de l'unité FRE3560 intitulée « Ecologie marine » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141163DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141164DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3456 intitulée CNRS Guyane, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141165DR16

- Décision portant délégation de signature à M Jean-Yves EMPEREUR, directeur de l'unité USR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141167DR16
- Décision portant délégation de signature à M Baudouin Dupret, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141168DR16
- Décision portant délégation de signature à M Christophe THIERS directeur de l'unité USR3172 intitulée Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141171DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François BRETON, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141283DR16
- Décision portant délégation de signature à M Olivier FERRANDO, directeur de l'USR3140 intitulée « Institut français d'étude sur l'Asie centrale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141284DR16
- Décision portant délégation de signature à M Philippe RUSIN directeur de l'USR3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales à Prague », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141285DR16
- Décision portant délégation de signature à M François ROBINNE, directeur de l'USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141286DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe MARQUET, directeur de l'unité USR3331 intitulée « ASIE ORIENTALE », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141287DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Christian THIBON, directeur de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141288DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL, directeur de l'UMR8053 « Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe » (CRPLC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141291DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mikhail TSFASMAN, directeur de l'UMI2615 « Laboratoire J V Poncelet (LIFR MI2P), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 02/01/2014 - - DEC141292DR16
- Décision portant délégation de signature à M Alejandro JOFRE, directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de modélisation mathématique (CMM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141293DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité UMI2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141295DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur César CAMACHO, directeur de l'UMI2924 « UMI CNRS-IMPA », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141296DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CASTELLI, directeur de l'UMI2954 « Multimédia, Informations, Communication et Applications », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141297DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel RACOCEANU, directeur de l'UMI2955 « Image and Pervasive Access Lab » (IPAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141299DR16

- Décision portant délégation de signature à M Remco Van Der Hoftad, directeur de l'unité UMI3022 intitulée « EURANDOM » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141300DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro ADEM, directeur de l'UMI3069 «PIMS-Europe», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141314DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Franck POUPEAU, directeur de l'UMI3157 « Water, environment and public policy », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141315DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de l'UMI3175 « Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique» (LAFMIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141316DR16
- Décision portant délégation de signature à M Laurent Habsieger, directeur de l'unité UMI3457 intitulée «Centre de recherche mathématiques (CRM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141320DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Abdelkader SOUIFI, directeur de l'UMI3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et nanosystèmes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141321DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'UMI3218 «CRT-CNRS-AIST JRL, joint robotics laboratory » , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141322DR16
- Décision portant délégation de signature Monsieur Lawrence A.HOUGH, directeur de l'UMI3254 «Complex assemblies of soft matter », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141323DR16
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian de CAMPO, directeur de l'UMI3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141324DR16
- Décision portant délégation de signature à M Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI3466 intitulée « Multi-scale Materials Science for Energy and Environment (SE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141325DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Stefano Marmi, directeur de l'unité UMI 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141326DR16
- Décision portant délégation de signature à M.Guy Bertrand, directeur de l'UMI «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141327DR16
- Décision portant délégation de signature à M Jacky Hirsch directeur de l'unité UMS2927 intitulée « unité de service d'action et d'entraide sociale (USAES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141329DR16
- Décision portant délégation de signature à M Gunther Hahne directeur du Bureau du CNRS de Bruxelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141330DR16
- Décision portant délégation de signature M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoï, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141331DR16
- Décision portant délégation de signature M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141332DR16
- Décision portant délégation de signature à M Antoine Mynard directeur du bureau du CNRS à Pékin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - -



DEC141333DR16

- Décision portant délégation de signature à M Guy FAURE directeur du bureau du CNRS de Tokyo par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141334DR16

- Décision portant délégation de signature à M Dominique Aymer de la Chevalerie directeur du bureau du CNRS à New Delhi, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141337DR16

- Décision portant délégation de signature à M Jean-Pierre Briot directeur du bureau du CNRS au Brésil, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141338DR16

- Décision portant délégation de signature à M Xavier Morise directeur du bureau du CNRS à Washington, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141339DR16

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141343DR16

- Délégation de signature consentie à M. Michel DIAMENT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140024DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140025DR16

- Délégation de signature consentie à M Dominique MASSIOT, directeur de l'institut de Chimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140062DR16

- Décision donnant délégation de signature à M Michel Mouton, directeur de l'unité USR3141 intitulée "Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140063DR16

- Décision donnant délégation de signature à M Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR3135 intitulée "Institut Français du Proche-Orient (IFPO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140064DR16

- Décision donnant délégation de signature à M Pierre Grard, directeur de l'unité USR3330 intitulée "Savoir et mondes indiens" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140065DR16

- Décision donnant délégation de signature à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR3077 intitulée "Institut de recherche sur le Maghreb contemporain" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140071DR16

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR3060 intitulée "Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou" par la déléguée en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140074DR16

- Décision donnant délégation de signature à M Philippe Coquet, directeur de l'unité UMI3288 intitulée "CNRS international-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA) par la déléguée en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140078DR16

- Décision donnant délégation de signature à M Gilles Boetsch, directeur de l'unité UMI3189 intitulée "Environnement, Santé, Sociétés" par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140089DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Renaud FABRE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140090DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140093DR16

- Délégation de signature consentie à M Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140109DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe Coudroy par la déléguée régionale en tant qu'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140112DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140113DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Anne Pepin, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140114DR16

- Délégation de signature consentie à M Arnaud Vasseur, Médecin Coordinateur National de la Médecine de Prévention - 02/01/2014 - - DEC140115DR16

- Délégation de signature consentie à M Jean Yves Marzin, directeur de l'INSIS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140116DR16

- Délégation de signature consentie à M Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140117DR16

- Délégation de signature consentie à M Philippe Gasnot par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur principal - 02/01/2014 - - DEC140127DR16

- Délégation de signature consentie à M Jean-François Pinton par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140129DR16

- Délégation de signature à M Joël Bertrand par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140130DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques Martino par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140140DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier Inglebert par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140141DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Sandrine Loridan par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140142DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice Bourdelais par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140144DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Noël Verpeaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140147DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Michèle Leduc par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140148DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Joëlle Raguideau par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140152DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140153DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Brigitte Perrucca par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140154DR16

- Délégation de signature consentie à M. Patrick Nedellec par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140304DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Marie-Claude LABASTIE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140305DR16

- Délégation de signature consentie à Mme Anne Renault par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140308DR16

- Délégation de signature consentie à Madame Chantal Chambellan-Le-Levier par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140481DR16

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141108DR16

- Décision portant délégation de signature à M Bernard Rougier, directeur de l'unité USR3123 intitulée Centre d'étude et de documentation juridique, économique et social (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC141118DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Délégation de signature consentie à M Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2014 - - DEC140086DR16

07.02.17. DR18

07.02.17.06. 2014

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription « Nord-Pas-de-Calais et Picardie » - 04/07/2014 - - DEC141750DAJ

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science - 15/07/2014 - - DEC141922DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-France Daumas-Ladouce (DIRE) - 17/07/2014 - - DEC141829DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.06. 2014

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3677 intitulée « Chimie du solide et de l'énergie » et nommant M. Jean-Marie Tarascon aux fonctions de responsable. - 25/07/2014 - - DEC141033INC

07.03.03. DR3

07.03.03.06. 2014

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3628 intitulée "France Génomique" et nomination de M.Pierre Le Ber aux fonctions de directeur - 19/06/2014 - - DEC141544INSB

- Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot - 24/07/2014 - - DEC141426IN2P3

07.03.06. DR6

07.03.06.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Bruno Porcu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques - 15/04/2014 - - DEC141407DR06

07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire UMR5199 - 21/03/2012 - 21/03/2012 - DEC121114DR15

- Création de conseil de laboratoire UMR5536 - 21/03/2012 - 21/03/2012 - DEC121112DR15

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.06. 2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités propres de service - UPS3611 - 25/07/2014 - - DEC140973DGDS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.06. 2014

- Décision tarifaire - Plateforme d'Imagerie Osteo-Articulaire FRE3616 - Microscanner
- 07/08/2014 - - DEC142086DR02

07.04.04. DR4

07.04.04.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits du complexe d'accueil CNRS de Gif-sur-Yvette - 01/07/2014 -
- DEC141696DR04
- Prestations de microscopie UMR8609 - 11/07/2014 - - DEC141881DR04

07.04.07. DR7

07.04.07.06. 2014

- Décision modifiant la décision n° DEC132438DR07 du 1er juillet 2013 relative aux tarifs des
- produits du département Service Central d'Analyse de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences
- Analytiques - 05/08/2014 - - DEC142077DR07

07.04.08. DR8

07.04.08.06. 2014

- Décision relative aux tarifs du service d'analyses biologiques de l'unité UMR7372 intitulée Centre
- d'études biologiques de Chizé - CEBC - 17/07/2014 - - DEC141961DR08
- Décision relative aux tarifs des spectromètres de masse de l'unité UMR7285 intitulée Institut de
- Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers - IC2MP - 07/07/2014 - - DEC141962DR08
- Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée
- JURISCOPE - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone -
- 02/07/2014 - - DEC141847DR08
- Décision relative aux tarifs du spectromètre RMN 200 MHz de l'unité UPR3079 intitulée Conditions
- Extrêmes et Matériaux Haute Température et Irradiation - CEMHTI - 07/07/2014 - -
- DEC141960DR08

07.04.09. DR10

07.04.09.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'UMR7504 intitulé IPCMS - 21/07/2014 - -
- DEC141963DR10
- Décision relative au tarif des produits de l'UMR intitulée IS2M - 21/07/2014 - - DEC141959DR10

07.04.13. DR14

07.04.13.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de cartes de la végétation de la France du CNRS de l'unité
- UMR5245 intitulée ECOLAB - 10/07/2014 - - DEC141866DR14
- Décision relative au tarif des produits OPERETTA de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de
- Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération - 10/07/2014 - - DEC141865DR14

07.04.15. DR16

07.04.15.06. 2014

- Décision relative aux tarifs de diverses prestations réalisées par la Mission Interdisciplinarité dans
- le cadre de la Plateforme des Réseaux - Unité MI Moy1661 - 20/02/2014 - - DEC140488DR16

07.04.20. Administration centrale

- Décision relative au tarif des produits de la Direction des systèmes d'information - 01/07/2014 - -
- DEC141742DSFIM
- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8183 intitulée le Centre de recherche sociologique
- sur le droit et les institutions pénales (CESDIP). - 24/07/2014 - - DEC142021DR05

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

#### 07.06.01.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8250 intitulée Neurophotonique - 03/07/2014 - - DEC141817DR01

- Décision portant changement d'intitulé de l'UMS2409 "Centre de documentation des Instituts d'Orient" et nomination de Dominique Charpin directeur de l'unité. - 16/07/2014 - - DEC141766INSHS

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS . - 03/07/2014 - - DEC141798DR01

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8239 intitulée CENTRE D'ETUDES EUROPEENNES DE SCIENCES PO - 03/07/2014 - - DEC141818DR01

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades. - 17/07/2014 - - DEC141916DR01

#### 07.06.03. DR3

##### 07.06.03.06. 2014

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est. - 17/07/2014 - - DEC141924DR03

#### 07.06.05. DR5

##### 07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité.

- 26/06/2014 - - DEC141761DR05

#### 07.06.06. DR6

##### 07.06.06.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire Chrono-Environnement - UMR6249 - 30/06/2014 - - DEC141788DR06

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Institut Charles Delaunay - UMR6281 - 26/06/2014 - - DEC141757DR06

#### 07.06.07. DR7

##### 07.06.07.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC121702DR07 du 24 mai 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon - 13/06/2014 - - DEC141681DR07

#### 07.06.08. DR8

##### 07.06.08.06. 2014

- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7302 intitulée 'Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale" - CESC - 21/07/2014 - - DEC141413DR08

#### 07.06.10. DR11

##### 07.06.10.06. 2014

- Décision portant désignation du délégué régional Alpes en qualité de personne responsable des marchés pour l'UPS ULISSE - 01/07/2014 - - DEC141771DAJ

- Décision portant nomination de Madame Gwénaëlle JULIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut NEEL - 25/06/2014 - - DEC141743DR11

#### 07.06.14. DR15

##### 07.06.14.06. 2014

- Création de conseil de laboratoire UMR5142 - 15/04/2014 - - DEC141979DR15

- Création de conseil de laboratoire UMR5116 - 10/07/2014 - - DEC141877DR15

07.06.16. DR17

07.06.16.06. 2014

- Décision de nomination de Sylvie OLLITRAULT en tant que Chargée de mission à l'InSHS -  
25/07/2014 - - DEC141965INSHS

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils scientifiques d'institut (CSI)  
du CNRS - 09/07/2014 - - DEC141864DAJ

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut -  
04/04/2014 - - DEC141170DAJ

- Décision acceptant la libéralité consentie par M Jean AISENMANN - 26/05/2014 - -  
DEC141432DSFIM

- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades  
d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de  
techniciens de la recherche de classe supérieure au titre de l'année 2015 - 09/07/2014 - -  
DEC141812DRH

- Décision modifiant la décision du 03/12/2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis  
en délégation dans le cadre des chaires - 23/07/2014 - - DEC141811DRH

- Décision modifiant la décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation  
dans le cadre des chaires (campagne 2011) - 23/07/2014 - - DEC141809DRH

- Décision modifiant la décision CRISTAL - 17/07/2014 - - DEC141758DRH

- Décision portant proclamation des résultats de l'élection au conseil scientifique (CS) du CNRS -  
09/07/2014 - - DEC141863DAJ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

100<sup>ème</sup> séance

Jeudi 26 juin 2014

PROCES-VERBAL

1. **Approbation de l'ordre du jour.**

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 26 juin 2014.

2. **Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 25 mars 2014.**

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu des débats de la séance du 25 mars 2014.

3. **Rapport d'activité 2013 du CNRS.**

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2013 du CNRS **par 12 voix pour et 6 abstentions**.

4. **Projet de statut des COMUE.**

**« Université Paris Saclay »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université Paris Saclay » et en adopte la dénomination et les statuts **par 13 voix pour et 6 voix contre**.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

**« Université de Recherche Paris Sciences & Lettres »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Université de Recherche Paris Sciences & Lettres – PSL Research University » et en adopte la dénomination et les statuts **par 13 voix pour et 6 voix contre**.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

**« Université Sorbonne Paris Cité »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la Communauté d'universités et

établissements « Université Sorbonne Paris Cité » et en adopte la dénomination et les statuts **par 13 voix pour et 6 voix Contre.**

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

#### **« Sorbonne Universités »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la Communauté d'universités et établissements « Sorbonne Universités » et en adopte la dénomination et les statuts **par 13 voix pour et 6 voix contre.**

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

#### **5. Participation à l'IdEx BORDEAUX.**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS à l'IdEx BORDEAUX **par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.**

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

#### **6. Participation au programme « Avenir Lyon Saint-Etienne »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS au programme Avenir Lyon Saint-Etienne **par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions**

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

#### **7. Participation au programme « Paris Nouveaux Mondes »**

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS au programme Paris Nouveaux Mondes **par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions**

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

#### **8. Désignation des commissaires aux comptes**

Le Conseil d'administration autorise, **par 16 voix pour et 3 abstentions**, le Président à proposer au ministère chargé de l'économie et des finances les commissaires aux comptes auxquels il est envisagé d'attribuer les marchés publics portant sur des prestations de certification des comptes du CNRS.

#### **9. Demandes de décharges de responsabilité et de remise gracieuse émises par deux agents comptables secondaires**

Le Conseil d'administration donne un avis favorable, **à l'unanimité**, à la demande de décharge de responsabilité présentée par J. B., agent comptable secondaire de la Délégation régionale Centre



Limousin Poitou-Charentes (2002-2008), relative au dossier de la société TENOVIS (937.33 €).

Le Conseil d'administration donne un avis favorable, **à l'unanimité**, à la demande de décharge de responsabilité présentée par M. P-P., agent comptable secondaire de la Délégation régionale Provence et Corse, relative au dossier de la société Phocéenne des Eaux (9 762.30 €).

Le Conseil d'administration donne un avis favorable, **à l'unanimité**, à la demande de décharge de responsabilité présentée par M. P-P., agent comptable secondaire de la Délégation régionale Provence et Corse, relative au dossier de la société BIOWAYS, à hauteur de 627.90 € sur la somme totale de 1 255.80 €.

## **10. Concessions de logement**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne son accord, **à l'unanimité**, pour l'attribution d'une concession de logement au profit de M. L. B., assistant-ingénieur, en qualité de gardien du site de la Délégation Rhône Auvergne du CNRS à Villeurbanne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Fait à Paris, le 26 juin 2014

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**100<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 26 juin 2014**

**Président de séance**

M. Alain FUCHS

**Sont présents :**

Roger GENET

Bernard CARRIERE

Vincent CRISTIA

Anny CAZENAVE (à 9h30)

Christine MUSSELIN

Marie-Noëlle SEMERIA

Francis VELAIN

Olivier DELABROY

Serge GOLDSTEIN-

DESROCHES

Yannick BOURLES

Josiane TACK

Georges DEPEYROT

**Sont absents, excusés :**

Guy CATHELIN, a donné pouvoir à Serge GOLDSTEIN-DESROCHES

Hélène ROCHE, a donné pouvoir à Marie-Noëlle SEMERIA

Bernard DAUGERAS, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Patrick MONFORT, a donné pouvoir à Yannick BOURLES

Jean-Paul HERTEMAN

Anousheh KARVAR

Agnès PAILLARD, a donné pouvoir à Olivier DELABROY

Christophe BLONDEL, a donné pouvoir à Josiane TACK

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Voix consultative :**

Bruno CHAUDRET *absent*

Xavier INGLEBERT

Philippe BAPTISTE

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

**Invités permanents :**

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Marie-Hélène BEAUVAIS

Jean-Jacques RIVY

**Invités ponctuels :**

Jacques MARTINO

Sandra LAUGIER

Patrice BOURDELAIS

Jean-Yves MARZIN

Michel MORTIER

Fabrice VALLEE

Christoph SORGER

Michèle LEDUC



## **DEC141755SGCN**

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

### **LE PRESIDENT,**

**Vu**, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu**, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche ;

**Vu**, le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le plan d'action annexé au protocole d'accord 2011-2014 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 21 octobre 2011,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - En application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de 2014.

**Article 2** - Cette commission est présidée par M. Philippe BÜTTGEN, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

**Article 3** - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- M. Xavier ASSFELD, président de la section 13 ;
- Mme Marie-Hélène CHEDOTAL-VERLACH, membre de la section 22 ;
- M. Arnaud ETCHEBERRY, président de la section 14 ;
- Mme Elisabeth LEMAIRE, présidente de la section 5 ;
- Mme Emmanuelle MARIE-BEGUE, membre de la section 11 ;
- Mme. Claire MOURADIAN, présidente de la section 33 ;
- Mme Anne REBOUL, présidente de la section 34 ;
- Mme Karin SERON, membre de la section 27

**Article 4** - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les sections qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit, par ordre de mérite, une liste des candidats susceptibles de se voir proposer un contrat de recrutement en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise au président du CNRS.

**Article 5** - La décision DEC132130SGCN du 10 juillet 2013 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

**Article 6** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 02 juillet 2014

Alain Fuchs

# CHARTRE DES CDD AU CNRS

Les agents recrutés en contrat à durée déterminée sont devenus nombreux aujourd'hui. Le CNRS souhaite marquer son engagement à l'égard de ces personnes, dans un souci de responsabilité et d'accompagnement.

Il s'agit de responsabiliser les recruteurs sur l'intégration de l'agent recruté, son accompagnement tout au long du contrat et la préparation de la fin de contrat.

Il s'agit également de rechercher une homogénéité de traitement, d'information, et d'accompagnement quels que soient le lieu de recrutement et le type de financement, y compris le financement par projet.

L'établissement signataire s'engage sur tous les points décrits dans ce document. Chaque acteur du recrutement d'un agent contractuel doit respecter et faire respecter l'intégralité de la charte.

## **I. LA POPULATION CONCERNEE**

La présente charte s'applique à tous les agents contractuels, bénéficiant d'un contrat à durée déterminée avec le CNRS.

Pour rappel, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, l'établissement recrute des agents contractuels, notamment<sup>1</sup> :

- lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ;
- pour pourvoir des emplois à temps incomplet ;
- pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- pour assurer momentanément le remplacement d'un fonctionnaire absent ;
- pour faire face temporairement à une vacance temporaire d'emploi.

Des contrats sont également proposés pour certaines catégories de personnels (ex : recrutement de personnes handicapées). Ils sont régis par un dispositif spécifique.

---

<sup>1</sup> Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

## **II. LE RECRUTEMENT**

L'établissement fonde ses recrutements sur des critères explicites, non discriminatoires et justifiés par les missions confiées.

### **A. L'OFFRE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

La qualité de l'expression de l'offre contribue à l'efficacité du recrutement. De plus, les acteurs du recrutement doivent préciser aux candidats sur quelles fonctions ils vont candidater.

Après avoir effectué l'analyse du besoin en termes de compétences, les acteurs du recrutement explicitent clairement les fonctions à pourvoir. L'offre contient a minima :

- La mission ;
- Les activités du poste ;
- Les compétences attendues ;
- Le niveau de recrutement et de diplôme requis ;
- Le lieu d'affectation ;
- La date de prise de fonction et la durée du contrat ;
- La rémunération ;
- Les contraintes du poste (ex : déplacement, ...) ;
- La procédure pour se porter candidat (a minima, envoi d'un C.V. et d'une lettre de motivation).

Afin de garantir la transparence, et de favoriser les candidatures, l'offre d'emploi est diffusée largement, par exemple sur le portail e-recrutement ou plus généralement le site Internet du CNRS.

### **B. LA SELECTION DES CANDIDATS**

Pour leur évaluation, les acteurs du recrutement se basent, sur les compétences, qualifications, expériences et motivations. Le recrutement s'exerce dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des principes de transparence, d'égalité, et d'équité de traitement des candidats.

Les acteurs sont en particulier respectueux de la vie privée. Aucune distinction, directe ou indirecte, ne pourra être faite entre les candidats en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou non, vraie ou supposée, à une origine ethnique<sup>2</sup>.

Par ailleurs l'état de grossesse d'une candidate ne peut faire renoncer le CNRS à la recruter.

Les acteurs du recrutement se portent garants de la confidentialité des informations fournies par les candidats.

---

<sup>2</sup> Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires



La sélection des candidats est réalisée a minima en deux étapes :

- L'étude du dossier :

Le dossier, composé d'au moins un C.V. et une lettre de motivation, permet aux acteurs du recrutement de déterminer les candidats ayant, à partir des informations fournies, les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir. Ces candidats sont alors retenus pour un entretien de sélection

- L'entretien de sélection :

L'entretien permet aux acteurs du recrutement de vérifier les compétences des candidats par rapport aux compétences attendues sur le poste et de déterminer, le cas échéant, le meilleur candidat à retenir.

Dans certains cas, une étape complémentaire de sélection (en général avant l'entretien) peut-être organisée afin de vérifier les connaissances et/ou les savoir-faire, telle qu'une épreuve technique (écrit, montage scientifique, vérification de connaissance, QCM...).

### **C. LE CANDIDAT RETENU**

Les services des ressources humaines de l'établissement vérifient systématiquement que les conditions ci-dessous, obligatoires pour être recruté en qualité d'agent non titulaire d'un établissement public, sont remplies par le candidat retenu :

- jouir de ses droits civiques ;
- détenir un casier judiciaire vierge ou dont les mentions portées au bulletin n°2 sont compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions ;

Les ressortissants communautaires sont recrutés dans les cas et les mêmes conditions que les ressortissants français dès lors qu'ils se trouvent en situation régulière au regard du code du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants.

Les candidats de nationalité étrangère (hors UE et EEE) peuvent également postuler à des offres d'emplois de contractuel, sous réserve de se trouver en situation régulière au regard du code du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Dans cette hypothèse, l'administration procédera à une enquête destinée à s'assurer qu'ils remplissent les conditions pour être recrutés, au regard de leur situation vis à vis des lois régissant les droits d'entrée et de séjour sur le territoire français et à la compatibilité de leur candidature avec la réglementation en vigueur. La procédure sera communiquée aux candidats.

### **D. LE NIVEAU DE RECRUTEMENT ET LA REMUNERATION**

Le niveau de recrutement est fixé en tenant compte du type de fonctions exercées, du niveau de responsabilités, des qualifications, du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure de la personne recrutée.

L'établissement détermine et met en œuvre une grille<sup>3</sup> de rémunération pour tous les recrutements de contrat à durée déterminée permettant de tenir compte de tous ces critères. Cette grille est indépendante de la source de financement, subvention d'Etat ou ressource propre et est appliquée, quel que soit le lieu de recrutement<sup>4</sup>.

La grille est communiquée à l'ensemble des unités de l'établissement qui l'utilisent lors du montage des projets de recherche. Avant l'annonce du poste à pourvoir, l'unité d'affectation doit garantir les financements nécessaires au recrutement au niveau du poste et sur l'intégralité de la durée du recrutement.

## **E. LE CONTRAT DE TRAVAIL**

Le recrutement d'un agent sur une durée déterminée est subordonné à la rédaction d'un contrat. L'établissement transmet ce contrat au candidat retenu afin qu'il en prenne connaissance et le signe avant la prise de fonction.

L'établissement doit proposer un contrat explicitant clairement :

- l'article et, éventuellement, l'alinéa de l'article de la loi en vertu duquel il est établi ;
- la catégorie hiérarchique dont relèvent les fonctions exercées et, le cas échéant, le motif précis de recrutement ;
- la date à laquelle le recrutement prend effet et la durée du contrat ;
- la durée de la période d'essai ;
- le poste occupé et ses conditions d'emploi ;
- l'unité et la ville d'affectation ;
- le responsable hiérarchique de l'agent ;
- les droits et obligations de l'agent, lorsqu'ils ne relèvent pas d'un texte de portée générale ou d'un statut particulier ;
- la quotité de travail ;
- la rémunération (cf. partie D ci-dessus) ;
- les règles appliquées concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle ;
- la durée du préavis dans le cadre d'une résiliation du contrat.

Concernant l'horaire de travail, la durée du congé annuel et les frais de déplacement, le contrat de travail précise que le bénéficiaire est soumis aux règles applicables aux agents titulaires du CNRS.

---

<sup>3</sup> A la date de la signature de la charte, la grille de rémunération relative aux recrutements des CDD est référencée dans la circulaire CIR130864DRH du 12 mars 2013 du CNRS

<sup>4</sup> Seules les exceptions liées à une réglementation spécifique sont permises (ex : recrutement doctorant des actions Marie Curie ...) mais restent soumises à un cadrage national de l'établissement.

### **III. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS PROFESSIONNEL PENDANT LE CONTRAT**

#### **A. L'INTEGRATION**

Le responsable hiérarchique veille à la réussite de l'intégration du nouveau recruté.

Avant la prise de fonction, le responsable hiérarchique prépare son arrivée. Les conditions matérielles sont assurées et en bon état de fonctionnement et de confort (bureau, chaise, équipement de bureau, ressource informatique...).

A la prise de fonction, le responsable hiérarchique (ou les personnes compétentes de l'unité) communique à l'agent recruté le règlement intérieur du lieu d'affectation et le forme à la prévention et la sécurité de l'environnement de travail et, le cas échéant, aux précautions à prendre dans le cadre de ses activités.

Les personnes présentant un handicap bénéficient des aménagements nécessaires de leurs postes de travail et de l'environnement professionnel, préconisés par le médecin de prévention.

Même si la procédure de recrutement doit permettre de recruter une personne compétente sur le poste à pourvoir, il est quelquefois nécessaire de la former sur des techniques ou des outils spécifiques. Les acteurs du recrutement doivent faire part de leur analyse des besoins en formation de la personne retenue. Le directeur de l'unité a la responsabilité d'organiser un transfert de savoir-faire ou de solliciter le service formation de proximité de l'établissement afin d'organiser les actions de formation nécessaires.

#### **B. LES ECHANGES AVEC LE RESPONSABLE HIERARCHIQUE**

Il est nécessaire que chaque personne d'un collectif de travail puisse échanger avec son responsable hiérarchique dans le but de fixer les objectifs à atteindre pour une période déterminée, et leur évaluation ultérieure. Il s'agit aussi d'une explicitation fine des missions afin de déterminer les compétences nécessaires à leur exercice et donc des actions de formations destinées à acquérir ou à améliorer ces compétences. De plus, c'est aussi l'occasion d'échanger précisément sur la date de fin de contrat afin de préparer au mieux l'avenir professionnel du contractuel.

Ainsi, l'établissement recommande la mise en place d'un entretien d'activité avec le responsable hiérarchique ou le directeur de l'unité pour tous les agents en contrat à durée déterminée qui en font la demande.

Lors de cet entretien, seront abordés :

- le bilan des activités du CDD dans l'établissement ;
- les objectifs des prochains mois du poste occupé par le CDD ;
- les formations nécessaires au CDD pour accomplir sa mission ;
- la préparation de la fin du CDD.

#### **Cas particulier des CDD sur des contrats supérieurs à un an :**

Tous les agents recrutés pour répondre à un besoin permanent en contrat de plus d'un an, bénéficient d'un entretien systématique avec leur responsable hiérarchique après 6 mois d'activité puis à une fréquence annuelle.

Lors de ces entretiens, outre les actions de formations sur l'enrichissement des compétences, l'accompagnement organisé par l'établissement pour faciliter l'accès à l'emploi est également proposé.

### **C. L'APPUI RH, LA FORMATION PERMANENTE, L'ACTION SOCIALE ET LA MEDECINE DE PREVENTION**

A l'instar des fonctionnaires, les agents contractuels bénéficient de l'appui des services ressources humaines des délégations ; des spécialistes de proximité sont disponibles pour tout ce qui concerne leur parcours professionnel, l'action sociale et la médecine de prévention. Ils ont notamment les mêmes droits que les titulaires pour les actions de formation permanente organisées par le CNRS.

En particulier, les agents recrutés bénéficient d'un accompagnement social dans le cadre de leur prise de fonctions. A ce titre, ils peuvent notamment bénéficier d'une aide à l'installation sous forme de prêts sans intérêt. Les assistants de service social des délégations leur apportent aides et conseils pour réaliser l'ensemble des démarches.

Dans le cadre de leur activité quotidienne, ils peuvent accéder à un mode de restauration collective subventionné par le CNRS.

Enfin, les offres culturelles et de loisirs proposés par le CAES leur sont accessibles.

Dans le cadre de leurs attributions respectives, les instances nationales et régionales du CNRS veillent à la bonne prise en compte, dans leurs travaux, des agents en contrat à durée déterminée.

### **D. CONFERENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

Les agents contractuels participent aux conférences nationales et internationales au même titre et dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

## **IV. L'ACCOMPAGNEMENT VERS UN NOUVEL EMPLOI**

### **A. COURRIER D'INFORMATION SUR LA FIN DE CONTRAT**

L'établissement prévient par courrier l'agent en contrat à durée déterminée de ses intentions de renouveler ou non le contrat. Cette information s'exerce au plus tard :

- huit jours avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois ;
- un mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à six mois et inférieure à deux ans ;
- deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ;
- trois mois avant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée. Dans ce cas, la notification de la décision doit être précédée d'un entretien.

Il est par ailleurs rappelé qu'aucune rupture anticipée de contrat ne peut être prononcée lorsque l'agent se trouve en état de grossesse médicalement constaté, en congé de maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption ou pendant une période de quatre semaines suivant l'expiration de l'un de ces congés.

A l'issue du contrat, il est délivré à l'agent, conformément à la législation en vigueur, un certificat de travail attestant de son ancienneté de service public. Il comprend les dates de recrutement et de fin

de contrat de l'agent, les fonctions qu'il occupait et la catégorie hiérarchique dont elles relèvent ainsi que la durée pendant laquelle elles ont été exercées.

## **B. ENTRETIEN BILAN**

Avant le départ de l'unité, un entretien avec le responsable hiérarchique ou le directeur d'unité est organisé afin de préparer au mieux ce départ et de permettre à l'agent d'avoir un bilan de son activité. Cet entretien est centré sur les compétences démontrées et développées dans le cadre des missions, favorisant ainsi leur valorisation par l'agent dans le cadre des futures recherches d'emploi.

## **C. ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'ACCES A UN NOUVEL EMPLOI**

Les services RH de proximité de l'établissement proposent aux agents approchant de la fin de leur contrat des actions d'accompagnement afin de favoriser l'accès à un nouvel emploi. L'accent est mis, en général, sur l'aide à repérer et formaliser leurs compétences professionnelles, extra professionnelles et leurs potentialités. Une priorité est donnée au conseil et l'orientation individualisée dans la recherche d'emploi.

Des préparations aux concours externes et internes de la fonction publique sont aussi organisées.

## **V. GARANTIR UN BON NIVEAU D'INFORMATION AUX AGENTS EN CONTRAT**

### **A. AU NIVEAU DE LA DRH**

L'établissement met en place au niveau national des informations sur les droits, les obligations et toutes informations spécifiques et utiles pour les agents en contrats. Les outils utilisés permettent un accès à l'information quel que soit le lieu du recrutement.

### **B. AU NIVEAU DES SERVICES RH DE PROXIMITE**

De par la nature et la durée de leur contrat, les agents en CDD n'ont pas toujours l'occasion de rencontrer leurs interlocuteurs des services RH de proximité. C'est pourquoi ces services facilitent l'accès aux coordonnées des interlocuteurs et aux informations des actions organisées localement auxquelles les agents contractuels peuvent bénéficier.

**CIRCULAIRE RELATIVE A L'EMPLOI DES PERSONNELS  
CONTRACTUELS DU CNRS**

La présente circulaire a pour objet de fixer les règles et conditions d'emploi des personnels recrutés par le CNRS sur des contrats à durée déterminée ou bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Elle fait suite à la publication de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique qui a modifié les fondements juridiques du recrutement de personnels contractuels prévues par la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et donné lieu à la transformation du contrat de certains agents du CNRS en contrat à durée indéterminée.

La présente circulaire abroge celle du 23 mars 2007 (n° 0070001DRH). Elle en reprend toutefois l'essentiel des principes.

Elle a vocation à évoluer en fonction des travaux engagés au niveau fonction publique pour la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi.

Elle prend en compte les modifications introduites dans le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 par le décret n° 2014-364 du 21 mars 2014.

<b>CIRCULAIRE RELATIVE A L'EMPLOI DES PERSONNELS NON TITULAIRES DU CNRS .....</b>	<b>- 1 -</b>
<b>TITRE I – RECRUTEMENT ET GESTION DES CDD .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>CHAPITRE I – LA BASE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>I. DISPOSITIONS INTERNES AU CNRS .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>II. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>CHAPITRE II – LES MODALITES DE RECRUTEMENT AU CNRS.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>I. LES DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES RECRUTEMENTS .....</b>	<b>- 8 -</b>
A. BENEFICIAIRES .....	- 8 -
B. MODALITES D'EMPLOI .....	- 9 -
<b>II. LES MODALITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF .....</b>	<b>- 10 -</b>
A. CDD POUR FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE.....	- 10 -
B. CDD POUR PRATIQUE DE LA RECHERCHE .....	- 11 -
C. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE .....	- 11 -
<b>CHAPITRE III – LES REMUNERATIONS .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>I. CDD FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE.....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>II. CDD PRATIQUE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>- 12 -</b>
A. POST DOCTORANTS.....	- 12 -
B. CHERCHEURS .....	- 12 -
<b>III. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>- 14 -</b>
A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE.....	- 14 -
B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE .....	- 15 -
<b>IV. CAS PARTICULIER DES RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES .....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT .....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>I. FINANCEMENT 100% PAR UN PARTENAIRE .....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>II. COFINANCEMENT .....</b>	<b>- 17 -</b>



<b>CHAPITRE V – LE SUIVI ET LA GESTION DES CDD .....</b>	<b>- 19 -</b>
<b>I. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE.....</b>	<b>- 19 -</b>
<b>II. LE RENOUVELLEMENT OU LE NON RENOUVELLEMENT DU CDD DE L'AGENT .....</b>	<b>- 20 -</b>
<b>TITRE II - LA GESTION DES AGENTS EN CDI.....</b>	<b>- 21 -</b>
<b>I. LE SUIVI DE L'ACTIVITE DES AGENTS EN CDI .....</b>	<b>- 21 -</b>
A. L'EVALUATION DES CDI CHERCHEURS.....	- 21 -
B. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE DES CDI IT .....	- 21 -
<b>II. LA MOBILITE DU CDI .....</b>	<b>- 21 -</b>
A. MOBILITE INTERNE.....	- 21 -
B. L'ACCUEIL EN CDI.....	- 22 -
C. MOBILITE EXTERNE.....	- 22 -
<b>ANNEXES.....</b>	<b>- 23 -</b>

# TITRE I – RECRUTEMENT ET GESTION DES CDD

## CHAPITRE I – LA BASE REGLEMENTAIRE

### I. DISPOSITIONS INTERNES AU CNRS

Le CNRS a décidé, quelle que soit la source du financement, d'identifier trois motifs de recrutement des personnels non titulaires. (Décision DEC070010DRH du 23 février 2007 du Directeur général du CNRS) :

- la « formation à et par la recherche » pour les chercheurs doctorants,
- la « pratique de la recherche » pour les jeunes chercheurs et les chercheurs confirmés,
- l'« accompagnement de la recherche » pour les ingénieurs et les techniciens.

Cette typologie traduit la volonté du CNRS, employeur de ces personnels, d'offrir des activités ou des fonctions qui s'inscrivent dans le cadre d'un parcours de formation et/ ou professionnel.

Cet objectif doit conduire les acteurs du recrutement à identifier les besoins d'emploi suffisamment en amont de toute procédure de recrutement afin de déterminer au mieux l'ensemble des éléments de la relation contractuelle.

Cet objectif oblige également ces acteurs à respecter les règles d'emploi propres à chaque motif de recrutement mais aussi les principes généraux suivants:

- aucune présence dans les unités et les services sans contrat de travail ou convention de stage,
- l'obligation de conclure des conventions pour toute offre de financement de rémunération de personnels par un partenaire (doctorants en particulier) afin de préciser l'objet et les modalités de l'accueil.

Les recrutements doivent être réalisés conformément aux modalités prévues par la charte des CDD au CNRS.

Il s'agit de partir des éléments de terrain (activités confiées, profil de la personne concernée) d'identifier, avec l'unité (ou le service), le motif de recrutement pertinent et la base légale qui s'y rapporte. De cet examen, préalable à tout recrutement, découlera l'ensemble des dispositions applicables pour tous les acteurs sur la période de recrutement considérée.

Ces motifs ont vocation à concerner les recrutements à durée déterminée de tous les personnels de l'établissement, à l'exception de certains recrutements spécifiques qui obéissent à des régimes juridiques particuliers à savoir :

- CDD Marie-Curie et PCRD,

- Médecins de prévention,
- Apprentis,
- CDD Handicap,
- DRAF (directeur de recherche associé français).

## II. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Le recrutement d'agents contractuels par le CNRS s'effectue dans le respect des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat. (Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux agents contractuels de l'Etat).

En conséquence, la quasi-totalité des recrutements en CDD au CNRS doit être réalisée sur le fondement de l'un des articles suivants :

- l'article 4 - 2° qui permet le recrutement de personnels contractuels du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

- l'article 6 qui permet le recrutement pour des besoins permanents impliquant un service à temps incomplet dans la limite de 70 % d'un service à temps complet,

- l'article 6 quater qui permet le remplacement de fonctionnaires ou de non titulaires :

- absents en raison de divers congés (congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental, congé de présence parentale...);
- autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel. Aussi le recrutement contractuel sur ce motif est limité au cas d'un service subissant l'absence de plusieurs agents en situation de temps partiel et dont la charge cumulée de travail déchargée permet le recrutement d'un agent contractuel à temps plein.

Ce motif ne doit pas permettre de recruter des personnels à temps incomplet.

- l'article 6 quinquies qui permet le recrutement de personnels contractuels en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce motif est utilisé dès lors que le responsable de l'allocation de moyens pour la structure concernée a confirmé la pérennité du poste vacant en raison d'un départ en retraite ou en détachement par exemple et s'est engagé à entreprendre la procédure permettant l'occupation du poste par un fonctionnaire dans les meilleurs délais,

- L'article 6 sexies qui autorise l'établissement à établir des recrutements d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Il peut s'agir :

- d'une augmentation temporaire de l'activité habituelle de l'unité ou du service pouvant résulter, par exemple, d'une commande importante entraînant temporairement un

surcroît de travail et ne correspondant en aucun cas à la charge habituelle supportée ;

- de recruter des collaborateurs pour exécuter une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable ;
- d'un besoin ponctuel de main d'œuvre faisant appel à des compétences ne relevant pas de l'activité principale de l'unité ;
- ou de travaux réguliers et prévisibles se répétant chaque année, à date à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (ex : période d'augmentation d'activité au sein du service central des concours).

Les personnes engagées précédemment en qualité de vacataire au sens de la circulaire n°010001DRH du 20 novembre 2001 - c'est-à-dire pour assurer des travaux de nature ponctuelle ne s'inscrivant pas dans l'activité régulière et quotidienne de l'unité - devront l'être sur le fondement de l'article 6 sexies. La circulaire du 20 novembre 2001 précitée sera modifiée pour réserver cette modalité de paiement après service fait aux seules activités de prestation financées sur les crédits de fonctionnement des laboratoires.

Le fondement de l'article 6 sexies ne peut en aucun cas être utilisé pour pallier l'absence d'un fonctionnaire ou à une vacance temporaire d'emploi..

Lors de chaque recrutement, il vous appartient d'identifier la base légale applicable (articles 4-2° / 6 / 6 quater / 6 quinquies / 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984) et l'ensemble des règles particulières qui en découlent.

Les agents non titulaires recrutés par le CNRS sur le fondement des articles précités sont régis par les dispositions du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié qui fixe les dispositions applicables à tous les agents contractuels des établissements publics de l'Etat.

En ce qui concerne les doctorants, la base juridique de leur recrutement en CDD se trouve aux articles L 412-1 et L 412-2 du code de la recherche (codification de l'article 23 de la loi n°82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France) qui permettent au CNRS, dans le cadre de la formation à et par la recherche, de verser des allocations individuelles spécifiques prenant la forme d'un contrat à durée déterminée couvrant la période de formation. Les doctorants sont régis par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

## CHAPITRE II – LES MODALITES DE RECRUTEMENT AU CNRS

### I. LES DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES RECRUTEMENTS

#### A. BENEFICIAIRES

Pour tous les recrutements, les bénéficiaires doivent jouir de leurs droits civiques, être aptes physiquement et ne pas avoir de mention au casier judiciaire (bulletin n°2) incompatible avec les fonctions à exercer.

Nationalité : S'agissant de recrutement d'agents non titulaires de l'Etat, les bénéficiaires peuvent être ressortissants de tous les pays.

Toutefois, le recrutement de personnes de nationalité étrangère est conditionné par leur situation régulière sur le territoire et, le cas échéant, par une déclaration auprès du fonctionnaire de défense de l'établissement. Ces personnes doivent, en outre, se trouver en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont elles sont ressortissantes

Aptitude physique : Une visite médicale doit être effectuée par un médecin agréé avant le recrutement afin de déterminer si l'intéressé est physiquement apte à l'exercice des fonctions postulées.

Age : Les bénéficiaires doivent être âgés de 18 ans minimum et de 65 à 67 ans maximum<sup>1</sup>.

A titre exceptionnel, le recrutement de bénéficiaires âgés de 16 à 18 ans peut être autorisé pour des périodes très courtes et dans le cadre de la législation propre à ces personnels protégés. Ainsi, leur recrutement n'est possible que sous réserve de l'autorisation de leur représentant légal et dans la mesure où les travaux qui leur sont confiés ne revêtent en aucun cas un caractère dangereux conformément aux articles D. 4153-21 et suivants du code du travail.

Diplôme : Les bénéficiaires doivent être titulaires d'un diplôme correspondant à celui exigé lors du recrutement d'un fonctionnaire pour des fonctions de même niveau, ou d'une expérience professionnelle suffisante correspondant aux missions qui lui seront confiées.

Ainsi, une personne titulaire d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis pour l'exercice de ses fonctions et qui justifie d'une expérience professionnelle salariée exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans en lien avec les qualifications requises pour le poste peut être recrutée pour le niveau considéré.

De même, une personne qui n'est titulaire d'aucun diplôme pourra être recrutée en tant qu'agent non titulaire, dès lors qu'elle justifie d'une expérience professionnelle salariée exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée :

---

<sup>1</sup> Loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012 et décret n°2011-2034 du 29 décembre 2011

- d'au moins deux ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau V ;
- d'au moins trois ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau IV ;
- d'au moins quatre ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau III ;
- d'au moins cinq ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau II ;
- d'au moins sept ans en lien avec les qualifications requises pour un poste de niveau I ou de niveau chercheur.

S'agissant des recrutements de CDD « accompagnement de la recherche » il revient aux services des ressources humaines d'apprécier l'expérience professionnelle au regard du poste proposé. Ils peuvent le cas échéant solliciter des experts du métier concerné. S'agissant des recrutements de CDD « pratique de la recherche », les services des ressources humaines se rapprocheront des directeurs adjoints scientifiques des instituts.

## **B. MODALITES D'EMPLOI**

Les fonctions : Issues du besoin d'emploi exprimé en amont, les fonctions sont qualifiées dans le contrat en tenant compte des tableaux de fonctions de la présente circulaire (c.f. tableaux infra) et des référentiels métiers existant dans l'établissement.

Quotité : Les recrutements effectués sur le fondement de l'article 4-2°, article 6 quater, article 6 quinquies, article 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984 précitée sont obligatoirement réalisés pour des fonctions devant être effectuées à temps plein. L'exercice des fonctions à temps partiel ne peut être sollicité par un agent contractuel qu'à l'issue d'un an de services à temps complet.

Seuls les contrats conclus sur le fondement de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 précitée aux fins de pourvoir des besoins permanents à temps incomplet peuvent être réalisés sur des quotités inférieures au temps plein et ce dans la limite de 70% d'un temps plein. Ces recrutements doivent conserver un caractère exceptionnel et être justifiés par le directeur d'unité.

Durée d'emploi : Elle est déterminée par la base légale retenue pour établir le contrat.

Sur le fondement des articles 4 -2 et 6, la durée du contrat ne peut excéder 3 ans. Il peut être renouvelé dans les conditions prévues à l'article 6 bis de la loi du 11 janvier 1984 (cf infra).

Sur le fondement de l'article 6 quater, la durée du CDD peut être égale à la durée de l'absence de l'agent fonctionnaire ou non titulaire remplacé. Les congés listés à l'article 6 quater étant principalement donnés pour des durées initiales qui peuvent être renouvelés, le recrutement initial de l'agent contractuel est d'une durée limitée à celle du congé considéré. Lorsque le congé de l'agent fonctionnaire ou non titulaire est prolongé, le contrat de l'agent contractuel peut être prolongé d'autant.

Sur le fondement de l'article 6 quinquies, la durée est d'un an renouvelable dans la limite d'un an si, au terme de la première année, le recrutement d'un fonctionnaire pour pourvoir la vacance de poste s'est avéré infructueux.

Sur le fondement de l'article 6 sexies, le recrutement est limité à six mois sur une période de douze mois consécutifs lorsque le recrutement est motivé par un accroissement saisonnier d'activité ou à douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs lorsque le recrutement est motivé par un accroissement temporaire d'activité.

Le recours aux personnels contractuels ne saurait en aucun cas être un moyen de pérenniser l'emploi d'une personne par le jeu de recrutements successifs. Aussi toute demande ayant pour effet de porter la période en CDD au-delà d'une durée de trois années fera l'objet d'un examen attentif en lien avec l'institut concerné. Dans l'hypothèse où l'agent justifie d'une période d'emploi sur le même poste de travail mais rémunéré par un autre employeur cette période devra également être prise en considération dans la durée de trois ans.

J'attire votre attention sur le fait qu'en vertu de l'article 6 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, un contrat à durée déterminée pourrait se voir transformer en contrat à durée indéterminée si celui-ci est conclu ou renouvelé en application des articles 4 et 6 susmentionnés au-delà d'une durée de six ans. En effet, le CNRS est, dans ce cas, tenu de proposer à l'agent un CDI. De même, lorsqu'un agent dont le contrat est fondé sur l'article 4 ou l'article 6 atteint une ancienneté de 6 ans avant l'échéance de son contrat en cours, le CNRS doit lui proposer un avenant de CDIisation.

L'article 6 bis précise que :

1) la durée de 6 ans est comptabilisée au titre de l'ensemble des services effectués dans les emplois occupés en application des articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies ;

2) la durée de services publics effectifs s'apprécie dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique ;

3) elle doit avoir été accomplie dans sa totalité auprès du même établissement public ;

4) pour l'appréciation de cette durée, les services accomplis à temps incomplet et à temps partiel sont assimilés à du temps complet ;

5) les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats soit inférieure ou égale à 4 mois.

Il convient de souligner que, si à l'initiative du CNRS, un CDD n'était pas renouvelé, aucun autre CDD ne pourrait être engagé pour occuper le même poste de travail. Seul un personnel permanent pourrait reprendre les tâches anciennement dévolues au CDD (par exemple : TA Cergy Pontoise 28 juin 2010 n° 0709150).

## **II. LES MODALITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF**

### **A. CDD POUR FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE**

Le contrat doctoral est utilisé pour les chercheurs en devenir auxquels le CNRS ouvre la possibilité de réaliser des travaux de recherche au sein de ses unités de recherche. Ces travaux doivent les mener à l'obtention d'une thèse.

L'article L. 412-2 du code de la recherche et le décret n°2009-464 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche précisent les conditions de recrutement et d'emploi des doctorants.

Les modalités du contrat doctoral sont précisées par la note DRH/SDPC-D-2009-118 du 5 octobre 2009 qui se trouve en annexe de la présente circulaire.

## **B. CDD POUR PRATIQUE DE LA RECHERCHE**

Il s'agit des « CDD post-doctorants » et des « CDD chercheurs ».

### **1. CDD post-doctorants**

L'objectif du contrat est de donner une (la) première expérience d'insertion en unité de recherche en qualité de chercheur. Il s'agit donc de jeunes chercheurs, titulaires de leur thèse depuis moins de deux ans au moment de leur prise de fonctions.

L'unité d'affectation doit être différente du laboratoire où la thèse a été effectuée.

Les contrats de recrutement sont conclus pour une durée d'un an et éventuellement renouvelables une seule fois pour une durée équivalente. A titre exceptionnel, le recrutement peut avoir lieu pour une durée initiale de deux ans.

### **2. CDD chercheurs**

Ces contrats sont utilisés pour des personnes de toute nationalité venant effectuer, sur la base des dispositions communes à tout recrutement, des activités de recherche au sein des services du CNRS.

## **C. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE**

Il s'agit des « CDD IT ».

Ces contrats sont réalisés pour satisfaire des besoins d'emploi auxquels le CNRS ne peut satisfaire immédiatement par le biais de ses personnels titulaires.

Il s'agit des recrutements permettant d'assurer la continuité du service ou s'inscrivant dans un projet particulier. Les recrutements sont effectués dans le cadre des dispositions applicables aux agents non titulaires de la fonction publique et destinés à faire réaliser des activités correspondant à celles des agents ingénieurs et techniciens de l'établissement.



## **CHAPITRE III – LES REMUNERATIONS**

### **I. CDD FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE**

Les doctorants bénéficient au CNRS d'une rémunération brute forfaitaire mensuelle fixée par décision du président du CNRS. Elle est actuellement de 1757 €.

### **II. CDD PRATIQUE DE LA RECHERCHE**

#### **A. POST DOCTORANTS**

Les post-doctorants bénéficient au CNRS d'une rémunération brute forfaitaire mensuelle fixée par décision du président du CNRS. Elle est actuellement de 2500 €.

La revalorisation de cette rémunération forfaitaire unique est décidée par le président du CNRS.

#### **B. CHERCHEURS**

##### **1. Le principe d'une rémunération préfixée**

La rémunération brute forfaitaire mensuelle est déterminée au regard de la durée de l'expérience acquise dans des fonctions de recherche.

Pour les personnes titulaires du doctorat, il convient de retenir la totalité de l'expérience en incluant la période de préparation de la thèse.

Pour les personnes titulaires d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur au doctorat, recrutés au regard de leur expérience professionnelle (cf. chapitre II supra, section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à 3 ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération<sup>2</sup>.

Pour les personnes qui ne sont titulaires d'aucun diplôme, recrutés au regard de leur expérience professionnelle (cf. chapitre II supra, section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à 7 ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> La fraction de trois ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement.

<sup>3</sup> La fraction de deux, trois, quatre, cinq ou sept ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement.

Les montants de rémunération sont fixés en fonction des indices de référence figurant dans le tableau ci-dessous, sans préjudice d'évolutions à venir suite aux travaux engagés au niveau ministériel et qui concernent l'ensemble de la fonction publique :

Tableau de fonctions Chercheurs

Fonctions	Catégorie fonction publique	Niveaux de diplôme	Indices majorés de référence			
			Jusqu'à 3 ans d'expérience	De 3 à 5 ans d'expérience	De 5 à 10 ans d'expérience	+ de 10 ans d'expérience
Travaux scientifiques	A	I	496	623	749	821

Ces indices permettent de fixer un barème de rémunération forfaitaire en fonction de la valeur du point d'indice majoré Fonction publique.

Le barème de rémunération forfaitaire correspondant, établi par zone de résidence, figure en annexe X de la présente note. Il est réactualisé en fonction de l'augmentation de la valeur du point.

J'attire votre attention sur le fait que le barème de rémunération permet exclusivement de déterminer le montant de la rémunération de l'agent en contrat à durée déterminée lors de son recrutement et ne constitue pas une « grille » d'évolution qui permettrait à l'agent de bénéficier d'une augmentation automatique de sa rémunération.

Les contrats de travail font mention de cette rémunération forfaitaire ainsi déterminée.

De même, c'est ce montant brut forfaitaire mensuel exprimé en euros que la délégation gestionnaire a la charge de saisir dans le système d'information (SIRHUS).

En outre, les délégations attribueront le cas échéant en sus de la rémunération forfaitaire ainsi identifiée, le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que le remboursement des frais de transport auxquels les bénéficiaires ont droit. Pour les agents non titulaires percevant une rémunération forfaitaire, le SFT est calculé sur la base d'un indice unique de référence (décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié).

## 2. Par exception une rémunération forfaitaire individualisée

### a) Au niveau local

Le directeur d'unité peut solliciter une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée jusqu'à 15 % auprès du délégué régional. Le directeur d'unité doit alors motiver sa demande au regard de la spécificité des fonctions confiées et/ou au regard de la situation particulière du chercheur.

### b) Au niveau national

A titre exceptionnel, il est possible de recourir à une majoration supérieure à 15 %.

Dans ce cas, le délégué régional sur demande motivée du directeur d'unité d'une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée saisit le Président qui décide du montant de la majoration accordée. L'avis du directeur scientifique concerné peut être sollicité.

Je vous rappelle que la motivation sollicitée doit permettre à l'établissement de justifier des majorations accordées auprès du Contrôleur général dans le cadre du contrôle a posteriori des actes. En outre, le délégué régional doit être en mesure de pouvoir dénombrer à tout moment les majorations ainsi accordées.

### **III. CDD EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE**

#### **A. LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION PREFIXEE**

La rémunération brute forfaitaire mensuelle est déterminée au regard de la durée de l'expérience acquise dans des fonctions du niveau de celles faisant l'objet du recrutement.

Pour les personnes titulaires du titre ou diplôme du niveau requis, il est tenu compte des années d'expérience acquises dans des fonctions du niveau de celles faisant l'objet du recrutement (notamment la période de préparation de la thèse).

Pour les personnes titulaires d'un titre ou d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis, recrutés au regard de leur expérience professionnelle (cf. chapitre II/section I/A/ diplôme), seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à 3 ans sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération<sup>4</sup>.

Pour les personnes qui ne sont titulaires d'aucun diplôme, recrutés au regard de leur expérience professionnelle, seule la fraction d'expérience professionnelle supérieure à la durée déterminée au Chapitre II supra (section I/A/ diplôme) sera prise en compte pour déterminer le montant de leur rémunération<sup>5</sup>.

Les montants de rémunération sont fixés en fonction des indices de référence figurant dans le tableau ci-dessous, sans préjudice d'évolutions à venir suite aux travaux engagés au niveau ministériel et concernant l'ensemble de la fonction publique:

---

<sup>4</sup> La fraction de trois ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement.

<sup>5</sup> La fraction de deux, trois, quatre, cinq ou sept ans ayant été prise en compte pour la détermination du niveau de recrutement.

Tableau de fonctions IT

Fonctions (niveau de fonctions)	Catégorie fonction publique	Niveaux de diplôme	Indices majorés de référence			
			Jusqu'à 3 ans d'expérience	3 à 5 ans d'expérience	5 ans à 10 ans d'expérience	+ de 10 ans d'expérience
Travaux techniques hautement spécialisés (1)	A	I	496	536	574	612
Travaux d'études et de conception (2)	A	II	426	456	486	517
Travaux d'études techniques (3)	A	III	382	407	430	456
Travaux de réalisation (4)	B	IV	330	344	359	370
Travaux d'exécution (5)	C	V	309 <sup>6</sup>	317	327	338

Ces indices permettent de fixer un barème de rémunération forfaitaire en fonction de la valeur du point d'indice majoré Fonction publique.

Le barème de rémunération forfaitaire correspondant, établi par zone de résidence, figure en annexe de la présente note. Il est réactualisé en fonction de l'augmentation de la valeur du point.

J'attire votre attention sur le fait que le barème de rémunération permet exclusivement de déterminer le montant de la rémunération de l'agent en contrat à durée déterminée lors de son recrutement et ne constitue pas une « grille » d'évolution qui permettrait à l'agent de bénéficier d'une augmentation automatique de sa rémunération.

Les contrats de travail font mention de cette rémunération forfaitaire ainsi déterminée.

De même, c'est ce montant brut forfaitaire mensuel exprimé en euros que la délégation gestionnaire a la charge de saisir dans le système d'information (SIRHUS).

En outre, les délégations attribueront le cas échéant en sus de la rémunération forfaitaire ainsi identifiée, le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que le remboursement des frais de transport auxquels les bénéficiaires ont droit. Pour les agents contractuels percevant une rémunération forfaitaire, le SFT est calculé sur la base d'un indice unique de référence (décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié).

## **B. PAR EXCEPTION UNE REMUNERATION FORFAITAIRE INDIVIDUALISEE**

### a) Au niveau local :

Le directeur d'unité peut solliciter une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée jusqu'à 15% auprès du délégué régional. Le directeur d'unité doit alors motiver sa demande au regard de la spécificité des fonctions confiées et/ou au regard de la situation particulière de la personne recrutée.

<sup>6</sup> Indice relevé pour tenir compte de l'évolution du montant du SMIC

b) Au niveau national :

A titre exceptionnel, il est possible de recourir à une majoration supérieure à 15 %.

Dans ce cas, le délégué régional sur demande motivée du directeur d'unité d'une majoration de la rémunération forfaitaire préfixée saisit le Président qui décide du montant de la majoration accordée. L'avis du directeur scientifique concerné peut être sollicité.

Le recours à une rémunération forfaitaire individualisée ne se justifie que pour les recrutements de personnes dotées de compétences hautement spécialisées ou sur des emplois de responsabilité. Ainsi, pour les actions s'inscrivant dans la volonté de l'établissement d'être attractif pour les personnels dits de « haut niveau », la rémunération pourra être déterminée en fonction des rémunérations du marché du travail, sur la base notamment des dernières rémunérations des bénéficiaires concernés.

Je vous rappelle que la motivation sollicitée doit permettre à l'établissement de justifier des majorations accordées auprès du Contrôleur général dans le cadre du contrôle a posteriori des actes. En outre, le délégué régional doit être en mesure de pouvoir dénombrer à tout moment les majorations ainsi accordées.

#### **IV. CAS PARTICULIER DES RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES**

L'accueil de fonctionnaires titulaires, notamment ceux des autres EPST, doit s'effectuer par détachement sur un emploi de titulaire. L'accueil sur contrat doit rester exceptionnel. Les recrutements en contrat à durée déterminée de fonctionnaires titulaires s'inscrivent alors dans le cadre d'un accueil en détachement sur un emploi ne conduisant pas à pension (Article 14 – 4° du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions).

La rémunération mensuelle brute forfaitaire correspond à, selon les cas :

- la rémunération fixée par notre établissement pour les recrutements de doctorants ou post-doctorants,
- la rémunération déterminée au regard de leur rémunération dans leur corps d'origine pour les recrutements de chercheurs ou IT, tout gain de rémunération doit être justifié au regard des fonctions confiées.

## CHAPITRE IV – LE FINANCEMENT

Le financement ne peut en aucun cas déterminer le motif de recrutement. L'origine du financement de tout recrutement doit toutefois être identifiée dans le contrat lui-même et au sein de l'outil de gestion du personnel (SIRHUS).

En effet, l'origine du financement de tout recrutement est une donnée essentielle à conserver à des fins tant comptables que statistiques.

Le financement du recrutement peut être assuré à 100% par le CNRS, à 100% par un partenaire ou cofinancé.

### I. FINANCEMENT 100% PAR UN PARTENAIRE

Dans un souci d'attractivité des métiers de la recherche, il est nécessaire qu'un financement ne se limite pas à la prise en charge de la rémunération du recrutement (salaires et charges qui s'y rattachent) mais prévoit également les coûts indirects qui peuvent s'y rattacher.

Certaines conventions sont gérées au niveau national (conventions ARC, AFM, DGA...). Elles sont instruites par le service conseil et expertise juridique de la Direction des ressources humaines et transmises à la délégation Paris Michel-Ange pour la mise en œuvre.

### II. COFINANCEMENT

Le financement conjoint de recrutements par un ou plusieurs partenaire(s) et le CNRS ne concerne que les recrutements de doctorants et de manière ponctuelle de post-doctorants.

J'attire votre attention sur la nécessité de faire figurer dans les conventions de cofinancement les modalités de la prise en charge des rémunérations, des charges afférentes, des frais de gestion ainsi qu'éventuellement des coûts indirects des recrutements envisagés. En tout état de cause, c'est le CNRS qui recrute et verse la rémunération à l'agent recruté ; l'organisme partenaire doit donc verser au CNRS le montant de sa participation.

Ce cofinancement est désormais élargi pour concerner un plus grand nombre d'organismes. Il s'agit des administrations, des entreprises ou tout organisme extérieur public ou privé, français ou étranger.

La part du CNRS est plafonnée à 50 % en cas de cofinancement avec un partenaire et à 33 % en cas de cofinancement avec plusieurs partenaires. Le CNRS pourra désormais réduire sa participation en deçà de ces deux plafonds sur certains recrutements.

Je vous rappelle que, s'agissant des co-financements de thèse, l'agent devra effectuer la totalité de son contrat au CNRS (soit trois ans) : aucune mise à disposition auprès de l'organisme partenaire ne pourra être organisée ni de recrutements successifs par chaque partenaire.

Le cofinancement impliquant l'utilisation de crédits du CNRS, son élargissement à de nouvelles structures doit être fait sur la base d'un avis motivé du directeur scientifique concerné et d'une autorisation du Président.

De même, l'assouplissement de la participation du CNRS au cofinancement ne peut trouver son application que pour des opérations spécifiques et donc sur la base d'un avis motivé du directeur scientifique concerné et d'une autorisation du Président.

## CHAPITRE V – LE SUIVI ET LA GESTION DES CDD

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat précise les règles applicables au personnel contractuel. Il traite des modalités de recrutement, des congés, de la mobilité, du temps partiel, de la discipline et de la fin de contrat des agents non titulaires. Il précise également les attributions des commissions consultatives paritaires qui sont compétentes s'agissant des agents en CDD. Au CNRS, ces commissions ont été instaurées par décisions n°080040DRH et 080041DRH en date du 22 juillet 2008 modifiées.

Le décret du 17 janvier 1986 s'accompagne de la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 26 novembre 2007.

Par ailleurs, il est rappelé que les agents en CDD peuvent postuler aux concours externes mais aussi au concours internes sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues par le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST.

En plus du dispositif réglementaire, une charte bénéficiant aux agents en contrat à durée déterminée a été élaborée et marque l'engagement du CNRS envers les agents en contrat à durée déterminée qu'il emploie. Il s'agit de responsabiliser les recruteurs sur l'intégration de l'agent recruté, son accompagnement tout au long du contrat et la préparation de la fin de contrat. Il s'agit également de rechercher une homogénéité de traitement, d'information, et d'accompagnement quel que soit le lieu de recrutement.

### I. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE

Tout agent en contrat à durée déterminée qui en fait la demande doit bénéficier d'un entretien d'activité avec son responsable hiérarchique ou le directeur de l'unité.

Lors de cet entretien, seront abordés :

- le bilan des activités du CDD dans l'établissement ;
- les objectifs des prochains mois du poste occupé par le CDD ;
- les formations nécessaires au CDD pour accomplir sa mission ;
- la préparation de la fin du CDD.

Les agents en CDD recrutés pour répondre à un besoin permanent et pour une durée supérieure à un an bénéficient d'un entretien systématique avec leur responsable hiérarchique après 6 mois d'activité puis à une fréquence annuelle.

Lors de ces entretiens, outre les actions de formations sur l'enrichissement des compétences, l'accompagnement organisé par le CNRS pour faciliter l'accès à l'emploi est également proposé.



## **II. LE RENOUVELLEMENT OU LE NON RENOUVELLEMENT DU CDD DE L'AGENT**

Il résulte des dispositions de l'article 45 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat que l'employeur a l'obligation de prévenir l'agent recruté en CDD de ses intentions de renouveler ou non le contrat.

Un courrier informant l'agent recruté en CDD du renouvellement ou non de son contrat doit être envoyé par le CNRS au plus tard :

- huit jours avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois ;
- un mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à six mois et inférieure à deux ans ;
- deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ;
- trois mois avant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée ; dans ce cas, la notification de la décision doit être précédée d'un entretien.

Lorsqu'il est proposé de renouveler le contrat, l'agent contractuel dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non-réponse dans ce délai, l'intéressé est présumé renoncer à l'emploi.

## **TITRE II - LA GESTION DES AGENTS EN CDI**

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat précise les règles applicables au personnel contractuel. Il traite des modalités de recrutement, des congés, de la mobilité, du temps partiel, de la discipline et de la fin de contrat des agents non titulaires. Il précise également les attributions des commissions consultatives paritaires qui sont compétentes s'agissant des agents en CDD. Au CNRS, ces commissions ont été instaurées par décisions n°080040DRH et 080041DRH en date du 22 juillet 2008 modifiées.

Le décret du 17 janvier 1986 s'accompagne de la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 26 novembre 2007.

### **I. LE SUIVI DE L'ACTIVITE DES AGENTS EN CDI**

#### **A. L'EVALUATION DES CDI CHERCHEURS**

Les CDI chercheurs doivent présenter un rapport d'activité en vue de leur évaluation par leur(s) sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS). Cette évaluation est effectuée selon la même périodicité que les chercheurs titulaires.

#### **B. L'ENTRETIEN D'ACTIVITE DES CDI IT**

Les agents en CDI font l'objet d'une évaluation en application des dispositions de l'article 1-4 V du décret du 17 janvier 1986 précité. Cette évaluation donne lieu, suite à un entretien avec le supérieur hiérarchique direct, à l'établissement d'un dossier annuel d'activité comparable à celui des fonctionnaires.

Ce dossier est communiqué à l'agent qui, le cas échéant, le complète par ses observations sur la conduite de l'entretien, sur ses perspectives de mobilité et sur ses besoins de formation. Il est signé par l'agent et versé à son dossier.

### **II. LA MOBILITE DU CDI**

#### **A. MOBILITE INTERNE**

La mobilité interne des CDI chercheurs s'organise selon les mêmes modalités que pour les chercheurs titulaires. Ils peuvent postuler aux concours externes du CNRS.

Les agents en CDI IT du CNRS peuvent postuler aux emplois offerts dans le cadre des campagnes NOEMI de même niveau. Ils peuvent postuler aux concours externes du CNRS et, le cas échéant, aux concours internes s'ils remplissent les conditions pour s'y porter candidat.

## **B. L'ACCUEIL EN CDI**

Les agents titulaires d'un CDI dans une administration centrale de l'Etat, un service déconcentré en dépendant ou un établissement public de l'Etat qui seraient recrutés au CNRS conservent leur CDI en application de l'article 6 ter de la loi du 11 janvier 1984 précitée.

## **C. MOBILITE EXTERNE**

### **1. La mise à disposition**

L'agent employé pour une durée indéterminée peut faire l'objet d'une mise à disposition dans les conditions prévues par l'article 33 - 1 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat. Cette mise à disposition ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'agent.

Elle fait l'objet d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil qui peut s'inspirer de celle en vigueur pour la mise à disposition des fonctionnaires dans les conditions du décret n°85-986 du 16 septembre 1985.

Dans cette situation, l'agent demeure régi par les dispositions du décret du 17 janvier 1986 précité.

### **2. Le congé de mobilité**

L'agent en CDI peut solliciter sous réserve des nécessités de service un congé de mobilité.

Il est accordé dans les conditions prévues à l'article 33-2 du décret du 17 janvier 1986 précité.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier Inglebert

## **ANNEXES**

Extrait de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée  
Extrait de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée  
Barème de rémunération des CDD

# LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

## EXTRAIT

**Article 3** - Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut.

**Article 5** - Sous réserve des dispositions de l'article 5 bis Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1° S'il ne possède la nationalité française ;

2° S'il ne jouit de ses droits civiques ;

3° Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

4° S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national ;

5° S'il ne remplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Article 5 bis** - Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques. Ils ne peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

1° S'ils ne jouissent de leurs droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants ;

2° S'ils ont subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;

3° S'ils ne se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;

4° S'ils ne remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

Les fonctionnaires qui bénéficient des dispositions du présent article ne peuvent en aucun cas se voir conférer de fonctions comportant l'exercice d'attributions autres que celles qui sont mentionnées au premier alinéa.

Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

**LOI N° 84-16 DU 11 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA  
FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT**

**EXTRAIT**

**Article 4** - Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre Ier du statut général, des agents contractuels peuvent être recrutés dans les cas suivants :

1° Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A et, dans les représentations de l'Etat à l'étranger, des autres catégories, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

**Article 6** - Les fonctions qui, correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps incomplet d'une durée n'excédant pas 70 % d'un service à temps complet, sont assurées par des agents contractuels.

Le contrat conclu en application du présent article peut l'être pour une durée indéterminée.

**Article 6 bis** - Lorsque les contrats pris en application des articles 4 et 6 sont conclus pour une durée déterminée, cette durée est au maximum de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Tout contrat conclu ou renouvelé en application des mêmes articles 4 et 6 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu, par une décision expresse, pour une durée indéterminée.

La durée de six ans mentionnée au deuxième alinéa du présent article est comptabilisée au titre de l'ensemble des services effectués dans des emplois occupés en application des articles 4,6,6 quater, 6 quinquies et 6 sexies. Elle doit avoir été accomplie dans sa totalité auprès du même département ministériel, de la même autorité publique ou du même établissement public. Pour l'appréciation de cette durée, les services accomplis à temps incomplet et à temps partiel sont assimilés à du temps complet.

Les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats n'excède pas quatre mois.

Lorsqu'un agent atteint l'ancienneté mentionnée aux deuxième à quatrième alinéas du présent article avant l'échéance de son contrat en cours, celui-ci est réputé être conclu à durée indéterminée. L'autorité d'emploi lui adresse une proposition d'avenant confirmant cette nouvelle nature du contrat.

Seul le premier alinéa s'applique aux contrats conclus pour la mise en œuvre d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle d'apprentissage.

**Article 6 ter** - Lorsque l'Etat ou un établissement public à caractère administratif propose un nouveau contrat sur le fondement des articles 4 ou 6 à un agent contractuel lié par un contrat à durée indéterminée à l'une des personnes morales mentionnées à l'article 2 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée.

**Article 6 quater** -Les remplacements de fonctionnaires occupant les emplois permanents de l'Etat et de ses établissements publics mentionnés à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans la mesure où ils correspondent à un besoin prévisible et constant, doivent être assurés en faisant appel à d'autres fonctionnaires.

Des agents contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental, d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée. Il est renouvelable par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

**Article 6 quinquies** - Pour les besoins de continuité du service, des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Il ne peut l'être que lorsque la communication requise à l'article 61 a été effectuée.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au deuxième alinéa du présent article, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Article 6 sexies** - Des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité lorsque cette charge ne peut être assurée par des fonctionnaires.

La durée maximale des contrats ainsi conclus et leurs conditions de renouvellement sont fixées par le décret prévu à l'article 7.

**Article 6 septies** Lorsque, du fait d'un transfert d'autorité ou de compétences entre deux départements ministériels ou autorités publiques, un agent est transféré sous l'autorité d'une autorité ou d'un ministre autre que celle ou celui qui l'a recruté par contrat, le département ministériel ou l'autorité publique d'accueil lui propose un contrat reprenant, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, les clauses substantielles du contrat dont il est titulaire. S'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée, seul un contrat de même nature peut lui être proposé.

Les services accomplis au sein du département ministériel ou de l'autorité publique d'origine sont assimilés à des services accomplis auprès du département ministériel ou de l'autorité publique d'accueil.

En cas de refus de l'agent d'accepter le contrat proposé, le département ministériel ou l'autorité publique d'accueil peut prononcer son licenciement.

**Article 7** - Le décret qui fixe les dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat recrutés dans les conditions définies aux articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies de la



présente loi est pris en Conseil d'Etat après avis du Conseil supérieur de la fonction publique. Il comprend notamment, compte tenu de la spécificité des conditions d'emploi des agents non titulaires, des règles de protection sociale équivalentes à celles dont bénéficient les fonctionnaires, sauf en ce qui concerne les régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.

**BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS NON PERMANENTS DU CNRS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2014**

Fonctions (niveau)	Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence											
	Jusqu'à 3 ans d'expérience			De 3 à 5 ans d'expérience			De 5 à 10 ans d'expérience			+ de 10 ans d'expérience		
	1 <sup>ère</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	1 <sup>ère</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	1 <sup>ère</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	1 <sup>ère</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone
<b>Travaux scientifiques (niveau CH)</b>	2 365,51	2 319,58	2 296,62	2 971,21	2 913,51	2 884,67	3 572,12	3 502,76	3 468,08	3 915,50	3 839,47	3 801,46
<b>Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)</b>	2 365,51	2 319,58	2 296,62	2 556,28	2 506,64	2 481,83	2 737,51	2 684,35	2 657,78	2 918,74	2 862,06	2 833,73
<b>Travaux d'études et de conception (niveau 2)</b>	2 031,67	1 992,22	1 972,50	2 174,75	2 132,52	2 111,41	2 317,82	2 272,82	2 250,32	2 465,67	2 417,79	2 393,86
<b>Travaux d'études techniques (niveau 3)</b>	1 821,83	1 786,45	1 768,77	1 941,05	1 903,36	1 884,52	2 050,75	2 010,93	1 991,02	2 174,75	2 132,52	2 111,41
<b>Travaux de réalisation (niveau 4)</b>	1 573,82	1 543,26	1 527,99	1 640,60	1 608,74	1 592,82	1 712,13	1 678,89	1 662,27	1 764,59	1 730,33	1 713,20
<b>Travaux d'exécution (niveau 5)</b>	1 492,75	1 463,77	1 449,28	1 511,83	1 482,47	1 467,80	1 559,52	1 529,24	1 514,10	1 611,98	1 580,68	1 565,03

**CIRCULAIRE RELATIVE A L'EVOLUTION DES  
MODALITES DE MOBILITE INTERNE DES INGENIEURS  
ET TECHNICIENS**

CIR141807DRH du 9 juillet 2014

## **I. INTRODUCTION**

Le régime des NOEMI a été mis en place au CNRS en 2002. Il s'agit du troisième dispositif de mobilité interne depuis la création des corps de fonctionnaires du CNRS en 1984. À compter de l'automne 2014, il est complété par le dispositif des « FSEP » (fonctions susceptibles d'être pourvues).

La présente circulaire a pour objet d'en préciser les nouvelles modalités et de présenter les évolutions du système actuel.

## **II. OBJECTIFS ET GRANDS PRINCIPES DES FSEP (FONCTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POURVUES)**

L'évolution proposée a pour but de maintenir un nombre suffisant d'affichages de postes offerts à la mobilité, tout en préservant autant que possible les principes sur lesquels est fondé le dispositif NOEMI.

Les FSEP font l'objet d'une publication annuelle en même temps que les affichages des NOEMI d'hiver. À chaque campagne NOEMI d'hiver sont proposées aux agents souhaitant effectuer une mobilité interne au CNRS :

1. des fonctions dites « NOEMI » qui présupposent la disponibilité d'une ressource et sont ainsi liées in fine aux possibilités de recrutement externe (système actuel pérennisé) ;
2. des fonctions susceptibles d'être pourvues (FSEP) qui impliquent le transfert d'ETPT entre entités<sup>1</sup> de départ et d'accueil (le cas échéant entre instituts).

Comme pour les NOEMI, le dispositif des FSEP reste fondé sur l'identification des besoins prioritaires des unités et sur la politique scientifique des instituts et plus largement du CNRS.

Par nature, les FSEP ne peuvent être pourvues que par des agents du CNRS rémunérés par lui (fonctionnaires et CDI).

## **III. DE L'EXPRESSION DES BESOINS À LA PUBLICATION DES OFFRES**

Les directeurs de structures expriment leurs besoins pluriannuels en ressources humaines pendant la campagne DIALOG en s'appuyant, dans une logique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), sur les cartographies des compétences, leurs organigrammes cibles, préparés avec les services ressources humaines des délégations régionales, et sur les prospectives métiers des instituts. Ils priorisent leurs demandes, sur une période pluriannuelle au besoin.

Tout au long de l'année, les SRH recueillent par ailleurs les souhaits de mobilité des IT qui les leur expriment et leurs motivations éventuelles. Un vivier de candidatures, non exhaustif, est ainsi constitué et partagé par l'ensemble des délégations régionales. À ce stade, ces souhaits restent confidentiels.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des structures pour lesquelles un plafond d'emplois en ETPT a été identifié, comme les délégations régionales au sein des ressources communes.

Avant l'ouverture de la campagne d'hiver, le Président du CNRS fixe le volume de fonctions FSEP à afficher, en complément des NOEMI.

La répartition des affichages de FSEP par institut est arrêtée en collège de direction, en même temps qu'un taux minimum global d'acceptation des mobilités sur FSEP, qui sert de référence pour chaque institut. Il est tenu compte du bilan de l'année n-1.

Dans ce cadre, les affichages en fonctions support dans les instituts prennent la forme, de manière privilégiée, de NOEMI ; dans les ressources communes, les affichages de fonctions support prennent la forme, soit de NOEMI si le niveau d'emploi le permet, soit de FSEP selon le volant arbitré.

Chaque institut examine les besoins exprimés et priorisés par les structures et établit, en fonction de ses priorités scientifiques, la liste des affichages NOEMI et des affichages FSEP. Ces FSEP correspondent aux fonctions pour lesquelles des ressources en ETPT n'ont pu être dégagées mais qui restent prioritaires pour la réalisation des programmes scientifiques.

Les instituts notifient leurs décisions aux directeurs de structures et en informent les délégations régionales.

#### **IV. DE L’AFFICHAGE DES FSEP À L’ARBITRAGE DES FONCTIONS POUVANT ÊTRE POURVUES**

Les FSEP sont publiées en même temps que les NOEMI de la campagne d'hiver.

Les candidats manifestent leur intérêt sur ces FSEP auprès des directeurs de structures bénéficiaires. Les directeurs de ces structures examinent ces candidatures, reçoivent puis sélectionnent les candidats, avec l'aide des SRH des délégations. Plusieurs candidats peuvent être sélectionnés pour une même fonction : ils sont alors classés par ordre de préférence par le directeur de structure. Des actions de formation individualisées pourront être proposées aux candidats retenus, pour permettre l'adéquation des compétences des candidats au profil de chaque fonction.

À la fin de la campagne des FSEP, toutes les candidatures sélectionnées par les directeurs de structures sont transmises aux SRH qui analysent les possibilités de mobilité au sein de leur territoire et les incidences sur les structures concernées par les éventuels départs. Les SRH dressent un bilan des FSEP avec et sans candidats sélectionnés et transmettent l'ensemble des informations aux instituts.

Avec leur regard territorialisé et disciplinairement neutre, les délégations régionales apportent ici tous les éléments susceptibles d'éclairer les instituts dans leur examen des demandes des structures.

Les instituts<sup>2</sup> examinent les bilans des délégations régionales et les fonctions sur lesquelles des candidatures ont été sélectionnées.

- Si l'agent sélectionné sur une fonction FSEP d'un institut est affecté dans une structure relevant du même institut, l'institut apprécie les conséquences de ce départ pour le laboratoire d'origine et décide de donner ou non son accord.

---

<sup>2</sup> Pour les Ressources communes, la décision est prise respectivement par le DGDR, le DGDS et la directrice de cabinet du président

- Si l'agent sélectionné sur une fonction FSEP d'un institut est affecté dans une structure relevant d'un autre institut, l'institut d'accueil peut donner son accord sous réserve de celui de l'institut d'origine sur le transfert de l'ETPT.

Une réunion de coordination entre instituts est organisée avant que leurs décisions soient notifiées. Elle s'attache notamment à vérifier leur équilibre global et le respect du taux minimum global d'acceptation.

## **V. DE LA DÉCISION DE POURVOIR UNE FSEP À LA PRISE DE FONCTIONS**

Les décisions prises sont communiquées par les instituts aux directeurs de structures et aux délégations régionales. Les SRH informent les agents concernés.

Lorsque la décision consiste à pourvoir la FSEP, les délégations régionales fixent avec l'ensemble des acteurs la date de prise de fonctions, en général le 1er juin de l'année et au plus tard le 1er septembre.

Les instituts et les délégations régionales, chacun à leur niveau, assurent les accompagnements nécessaires à la poursuite des activités des structures et des agents.

Une FSEP non pourvue peut, si l'institut décide d'y affecter ultérieurement une ressource, être affichée notamment à la campagne de NOEMI de printemps qui suit la fin de la campagne FSEP.

\*

Une note détaille annuellement les modalités et le calendrier de la campagne des FSEP.

Un bilan est effectué après chaque campagne annuelle et présenté à la Commission Nationale Mobilité.

Le 9 juillet 2014

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Xavier Inglebert

**INSTRUCTION RELATIVE  
AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT  
DE LA CELLULE MEDICO-SOCIOPROFESSIONNELLE  
(CMSP)**

## PREAMBULE

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, le CNRS a adopté en 2011 un plan d'actions sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur une pluralité d'« acteurs capteurs » du CNRS (les responsables hiérarchiques, les organisations syndicales, les membres des CHSCT, les IRPS, les assistants de prévention, les membres des SRH, l'équipe médicale, l'assistant de service social, les collègues) qui peuvent identifier des problèmes relatifs aux conditions de vie au travail et accompagner les agents dans le signalement de leurs difficultés professionnelles auprès des « acteurs ressources » du CNRS que sont le responsable des ressources humaines, le médecin de prévention et l'assistant(e) de service social.

Afin d'assurer la prise en charge des situations individuelles signalées, le plan prévoit la mise en place d'une cellule de veille sociale du travail dans chaque délégation régionale.

La présente instruction a pour objet de redéfinir le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement de la cellule de veille sociale du travail renommée « cellule médico-socioprofessionnelle » (CMSP). Elle ne se substitue pas aux procédures spécifiques en matière de harcèlement moral ou sexuel.



## **I. OBJECTIF DE LA CELLULE**

Il est mis en place dans chaque délégation régionale, sous la responsabilité du délégué(e) régional(e), une cellule médico-socioprofessionnelle qui examine toutes les situations individuelles nécessitant une approche croisant ces différentes dimensions.

Son objectif est de permettre, sans déroger au secret professionnel propre à chacun de ces professionnels et sans que ces débats ne remettent en cause la déontologie de chaque profession, de partager les points de vue et de favoriser une réflexion commune entre les « acteurs ressources » pour optimiser l'accompagnement des agents en difficultés.

L'analyse partagée des situations aboutit à la mise en place d'un plan d'actions concerté.

## **II. CHAMPS DE COMPETENCE**

La cellule médico-socioprofessionnelle examine les situations individuelles, en lien avec le travail, qui nécessitent une réflexion et une évaluation communes entre les professionnels relevant des secteurs médico-sociaux et des ressources humaines et notamment toutes les situations relevant des risques psychosociaux, hors harcèlement moral ou sexuel qui font déjà l'objet d'une procédure spécifique.

Elle peut, le cas échéant, au vu de l'examen de situations individuelles, avoir un rôle d'alerte auprès du délégué(e) régional(e), en cas de risque repéré de dégradation des conditions de travail pour un collectif de travail.

## **III. COMPOSITION**

Chaque cellule est composée du ou des médecin(s) de prévention, du ou des assistant(s) de service social et du responsable des ressources humaines ou de son représentant. Si ces professionnels ont besoin de recourir à une expertise complémentaire - par exemple extérieure, elle ne pourra se faire qu'hors réunion de la cellule.

## **IV. FONCTIONNEMENT**

### **A. PERIMETRE D'ACTION / CONFIDENTIALITE**

Les « acteurs ressources » composant la cellule médico-socioprofessionnelle ont une réflexion commune en vue du traitement des situations individuelles étudiées, dans le strict respect des règles déontologiques et statutaires liées à l'exercice de chaque profession.

Leurs échanges sont strictement confidentiels.

### **B. MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS**

Il appartient à chacun des « acteurs ressources » d'être à l'initiative des réunions de la cellule médico-socioprofessionnelle pour soumettre les situations dont il a été saisi ou pour lesquelles il souhaite un échange avec les autres membres de la cellule

Pour assurer une réactivité optimale, elle se réunit autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses membres, dans des délais adaptés à l'urgence des situations.

A minima, la cellule se réunit deux fois par an.

Lorsque la délégation régionale comprend plusieurs sites, les réunions auront préférentiellement lieu sur les sites avec les professionnels en charge du suivi des situations.

Pour des facilités de communication et en fonction de l'organisation des délégations régionales, des réunions peuvent être organisées par visioconférence, dans la mesure où elles respectent la confidentialité des échanges entre les membres de la cellule. À cet effet, les codes de connexion ne sont connus que par les seuls « acteurs ressources » participants.

## **V. MODALITES DE SUIVI**

### **A. L'INFORMATION**

« L'acteur ressources » qui a été saisi par un agent ou par un « acteur capteur » informe celui-ci de la prise en charge effective de la situation par la cellule médico-socioprofessionnelle. Les détails de cette prise en charge ne sont pas communiqués à l' « acteur capteur ».

### **B. LE SUIVI STATISTIQUE**

Un bilan statistique des situations évoquées en cellule est réalisé à partir d'un référentiel statistique commun à l'ensemble des délégations régionales.

Ce suivi statistique sera présenté aux CRHSCT dans le cadre de la veille sociale.

Un bilan de l'ensemble des données régionales est réalisé au niveau national et présenté annuellement au CCHSCT.

Le 2 juillet 2014

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC142025DR01

**Décision portant nomination de Mme Céline RANSY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1<sup>er</sup> avril 2009;

Considérant que Mme **Céline RANSY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Céline RANSY**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Céline RANSY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Céline RANSY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0) 1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

**DEC141724DR01**

**Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte n°8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI) et nommant M. Jérôme BIBETTE en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 25 mars 2014 ;

Considérant que **M. Thomas AUBINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Thomas AUBINEAU**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**M. Thomas AUBINEAU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Thomas AUBINEAU** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **20 JUIN 2014**

Jérôme BIBETTE

  
Directeur de l'UMR 8231  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech



DEC141712DR01

**Décision portant nomination de Mme Marie-Laure BONNET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133469DGDS portant création de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC) et nommant M. Pascal GRISET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24 janvier 2014 ;

Considérant que **Mme Marie-Laure BONNET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Marie-Laure BONNET**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISC) à compter du 11 avril 2014.

**Mme Marie-Laure BONNET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marie-Laure BONNET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le            **23 MAI 2014**

Le directeur de l'unité  
Pascal GRISET



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4





DEC141912INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice, de M. André Itéanu, directeur adjoint, et nomination de Mme Dana Rappoport, directrice par intérim, et de M. Jérôme Samuel, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE), et nommant Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Dana Rappoport, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2015.

III. A compter de cette même date, M. Jérôme Samuel, Maître de conférences à l'INALCO, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2015.

IV. Il est mis fin aux fonctions de M. André Itéanu, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 4 juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC141828DR01**

**Décision portant nomination de M. Sébastien LORENZINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management et nommant Mme Isabelle HUAULT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 décembre 2009;

**Considérant** que **M. Sébastien LORENZINI** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Sébastien LORENZINI**, TCN, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**M. Sébastien LORENZINI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Sébastien LORENZINI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

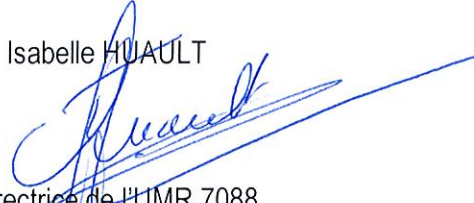
27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le      - 4 JUIL. 2014

Isabelle HUAULT



Directrice de l'UMR 7088  
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine

DEC148006INSHS

**Décision portant nomination de M. Arnold Chassagnon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 8545 intitulée Paris-Jourdan Sciences Economiques-PJSE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques et nommant M. Luc Behaghel directeur de cette unité;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnold Chassagnon, Professeur à l'université de Tours, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC142034DR01**

**Décision portant nomination de M. Cédric BROUSSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 février 2013 ;

Considérant que M. **Cédric BROUSSARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 12 au 14 novembre, puis du 26 au 28 novembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Cédric BROUSSARD**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. **Cédric BROUSSARD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Cédric BROUSSARD** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 10/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR 8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

**DEC142032DR01**

**Décision portant nomination de M. Alain THURET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 février 2005;

Considérant que M. **Alain THURET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 04 mai 2001 au 26 juin 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Alain THURET**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. **Alain THURET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Alain THURET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/17/2014

Pierre-Olivier COURAUD **Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**



DEC142031DR01

**Décision portant nomination de M. Didier BORDEREAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2010 ;

Considérant que M. **Didier BORDEREAUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. **Didier BORDEREAUX**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

M. **Didier BORDEREAUX** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Didier BORDEREAUX** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 46 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

DEC142030DR01

**Décision portant nomination de M. Fabrice FERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2010 ;

Considérant que M. **Fabrice FERRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 16 au 18 novembre 2008, puis du 30 novembre au 2 décembre 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Fabrice FERRON**, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. **Fabrice FERRON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Fabrice FERRON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD **Pierre-Olivier Couraud**

Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris

Tél. : 33 (0)1 46 51 64 01

INSERM U1016 - CNRS UMR8104

Université Paris Descartes

u1016@inserm.fr

www.cochin.inserm.fr

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

**DEC142029DR01**

**Décision portant nomination de Mme Magali CHIRAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 avril 2013 ;

Considérant que Mme **Magali CHIRAL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Est Marne la Vallée du 14/03/2011 au 03/05/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Magali CHIRAL**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Magali CHIRAL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Magali CHIRAL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR 8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. +33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

DEC142028DR01

**Décision portant nomination de Mme Otilia LE GALL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 février 2013 ;

Considérant que Mme **Otilia LE GALL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 12 au 14 novembre, puis du 26 au 28 novembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Otilia LE GALL**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Otilia LE GALL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Otilia LE GALL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 26/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR 8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**



**DEC142027DR01**

**Décision portant nomination de Mme Fadila RAYAH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1<sup>er</sup> février 2012 ;

Considérant que Mme **Fadila RAYAH** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes les 14 et 15 mars, 4 et 5 avril, 2 et 3 mai 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Fadila RAYAH**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Fadila RAYAH** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Fadila RAYAH** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR 8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS/UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

**DEC142026DR01**

**Décision portant nomination de Mme Lene VIMEUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 février 2013 ;

Considérant que Mme **Lene VIMEUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 12 au 14 novembre, puis du 26 au 28 novembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Lene VIMEUX**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Lene VIMEUX** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Lene VIMEUX** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR 8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**

DEC141737DR01

**Décision portant nomination de Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et nommant M. Jean-Louis BRIQUET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 2 novembre 2011;

Considérant que Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, en avril et juin 1996.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

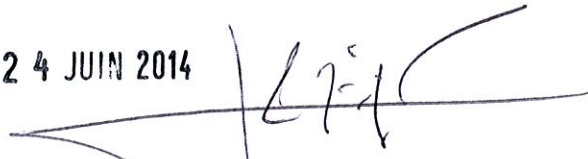
27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le


24 JUIN 2014



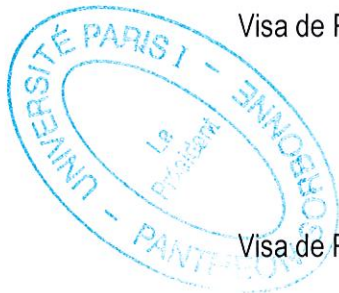
Jean-Louis BRIQUET

Directeur de l'UMR8209

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Ph. B

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur



DEC142024DR01

**Décision portant nomination de Mme Marie-Christine ROUYEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 février 2005;

Considérant que Mme **Marie-Christine ROUYEZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 04/05/2001 au 26/06/2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Marie-Christine ROUYEZ**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Marie-Christine ROUYEZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marie-Christine ROUYEZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16/7/2017

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104



**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm Paris 5**



DEC142015DR01

**Décision portant nomination de Mme Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1<sup>er</sup> avril 2009;

Considérant que Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, du 13 au 15 octobre et du 17 au 19 novembre 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ**, IR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16.7.2014

Pierre-Olivier COURAUD



Directeur de l'UMR8104

**Pierre-Olivier Couraud**  
Directeur Institut Cochin  
22 rue Méchain - 75014 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01  
INSERM U1016 - CNRS UMR8104  
Université Paris Descartes  
u1016@inserm.fr  
www.cochin.inserm.fr

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**Inserm** Paris 5

DEC142014DR01

**Décision portant nomination de Mme Geneviève COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité ERL8254 intitulée Laboratoire d'hématologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133029DGDS portant création de l'unité ERL8254 intitulée Laboratoire d'hématologie et nommant M. Olivier HERMINE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 7 mai 2014 ;

Considérant que Mme **Geneviève COURTOIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Geneviève COURTOIS**, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité ERL8254 intitulée Laboratoire d'hématologie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme **Geneviève COURTOIS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

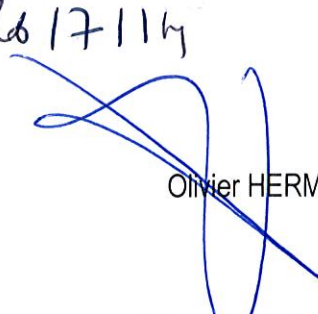
T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Geneviève COURTOIS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

16/17/11



Olivier HERMINE

Directeur de l'ERL8254

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5



**Nicolas Jeanjean**  
Délégué Régional  
**InsERM Paris 5**

DEC142013DR01

**Décision portant nomination de Mme Laurence MABIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités. (GSRL)**



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités. (GSRL) et nommant M. Philippe PORTIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 23 janvier 2014 ;

Considérant que **Mme Laurence MABIT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord du 11 au 13 mars, puis du 8 au 10 avril 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Laurence MABIT**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités. (GSRL) à compter du 11 avril 2014.

**Mme Laurence MABIT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Laurence MABIT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

- 4 JUIL. 2014



**Philippe PORTIER**  
Directeur du G.S.R.E  
UMR 8582 / EPHE-CNRS

Le directeur de l'unité  
**Philippe PORTIER**

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Hubert BOST, président de l'EPHE



**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre LÉVY et nomination de M. Philippe Bonnin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7218 *Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE)* et de Mmes De Biase, Biau et Philifert aux fonctions de directrices-adjointes par intérim**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée *Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement* et nommant M. Jean-Pierre LEVY directeur de cette unité ;

**Vu** la lettre de démission de M. Jean-Pierre LEVY en date du 20 juin 2014 ;

**Vu** la lettre de démission de Mme Stéphanie VERMEERSCH en date du 15 juin 2014 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 2 juillet 2014;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre LEVY, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée et de Mme Stephanie VERMEERSCH directrice-adjointe, démissionnaires à compter du 21 juin 2014.

II. A compter de cette même date, M. Philippe BONNIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 9 octobre 2014.

Mme Alessia de BIASE, maître assistant des écoles d'architecture à l'ENSA Paris la Villette, Mme Véronique BIAU, chargée de recherche au Ministère de la Culture et de la Communication et Mme Pascale PHILIFERT, maître de conférence à l'Université Paris-Ouest Nanterre la Défense, sont nommées directrices-adjointes par intérim à compter de cette même date jusqu'au 9 octobre 2014..

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141695INSB

**Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. LEPESANT Jean-Antoine, Directeur de recherche émérite au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015. Il aura en charge les activités scientifiques au sein de la cellule Communication de l'INSB.

Pour l'exercice de cette mission, M. LEPESANT Jean-Antoine demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM - UMR7592) situé à Paris.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIL. 2014**

  
Le Président  
Alain FUCHS





Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

DEC140441DR02

**Décision portant nomination de M. Guillaume Prévot aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, délivrée à M. Guillaume Prévot par l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 29/11/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Guillaume Prévot, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection jusqu'au 12/03/2015, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Guillaume Prévot exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Guillaume Prévot sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


**Article 4 : Publication**

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

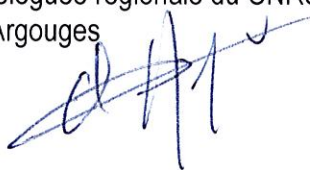
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

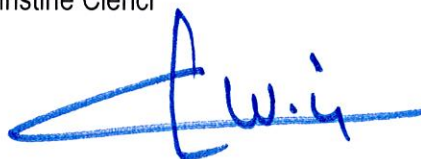


Le directeur d'unité  
Stavros Katsanevas

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa de la présidente de l'université Paris Diderot  
Christine Clerici



DEC141632DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Elsa Caytan, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

#### **LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC141634DR02 du 06/06/2014 portant nomination de Mme Elsa Caytan aux fonctions d'AP,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Elsa Caytan dans l'unité du CNRS n°8232, à compter du 01/07/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/06/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC142043DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice Giusti, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC100015DR02 du 20/01/2010 portant nomination de M. Fabrice Giusti aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Fabrice Giusti dans l'unité du CNRS n°7099, à compter du 01/09/2014 .

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/07/2014

Le directeur de l'unité  
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC141802INSHS

**Décision portant nomination de M. Bruno Belhoste aux fonctions de directeur, et de Mme Isabelle Pantin aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) et nommant M. Christophe Charle, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140742INSHS du 11 mars 2014 portant cessation de fonctions de M. Christophe Charle, directeur, et nomination de M. Bruno Belhoste, directeur par intérim et de Mme Isabelle Pantin, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. M. Bruno Belhoste, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

II. Mme Isabelle Pantin, Professeur à l'Ecole normale supérieure de Paris, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141634DR02

**Décision portant nomination de Mme Elsa Caytan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire et nommant Mme Corinne Aubert en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014;

Considérant que Mme Elsa Caytan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 15/04/2008 au 29/05/2008 (durée 36,75 heures) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elsa Caytan, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire à compter du 01/01/2014.

Mme Elsa Caytan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elsa Caytan est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/06/2014

La directrice de l'unité  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141650INSU

**Décision portant nomination de M. Francis BERNARDEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » IAP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » et nommant M. Francis BERNARDEAU, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. *Francis BERNARDEAU*, Chercheur au Commissariat de l'Energie Atomique de Paris (CEA PARIS) est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



DEC141885IN2P3

**Décision portant nomination de M. Christophe Balland aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée Laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies et nommant M. Reynald Pain directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Paris Diderot ;

**Vu** l'accord de l'université Pierre et Marie Curie;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Balland, maître de conférences à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141987IN2P3

**Décision portant nomination de M. Christian Olivetto aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christian Olivetto, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le support et la mise en œuvre des techniques de conduites de projets de l'institut dans tous ses laboratoires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian Olivetto demeure affecté au laboratoire Astroparticule et Cosmologie – UMR7164 à Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Christian Olivetto, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC141836INC

**Décision portant nomination de Mme Hélène PERNOT aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » et nommant Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140695INC en date du 21 février 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Hélène PERNOT, Professeur des universités à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 14 août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 JUL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC141498DR02

**Décision portant nomination de Mme Catherine Cantrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8197 intitulée Institut de Biologie de l'Ecole normale supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Antoine Triller, directeur de l'unité Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Catherine Cantrel le 07/10/2011 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de l'Ecole normale supérieure en date du 06/05/2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Catherine Cantrel, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 07/10/2016, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Catherine Cantrel exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine Cantrel sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/05/2014

Le directeur d'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

DEC141405DR02

**Décision portant nomination de M. Sahbi Selmane aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie et nommant M. Stavros Katsanevas en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de la réunion en date du 22/01/2014 ;

Considérant que M. Sahbi Selmane a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sahbi Selmane, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie, à compter du 01/01/2014.

M. Sahbi Selmane exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Sahbi Selmane est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

Le directeur de l'unité  
Stavros Katsanevas

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici



DEC141395DR02

**Décision portant nomination de Mme Frédérique Mélanie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition et nommant M. Thierry Poibeau en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'assemblée générale en date du 03/02/2014;

Considérant que Mme Frédérique Mélanie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Frédérique Mélanie, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, à compter du 11/04/2014.

Mme Frédérique Mélanie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique Mélanie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2014

Le directeur de l'unité  
Thierry Poibeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard



DEC141251DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Fabien Garrido, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC121946DR02 du 02/07/2012 portant nomination de M. Fabien Garrido aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Fabien Garrido dans l'unité du CNRS n°8094 à compter du 01/05/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Thierry Poibeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

DEC141239DR02

**Décision portant nomination de M. Christophe Hélyary aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant Mme Florence Babonneau en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/02/2014;

Considérant que M. Christophe Hélyary a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS le 15/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christophe Hélyary, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris, à compter du 01/01/2014.

M. Christophe Hélyary exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Hélyary est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

La directrice de l'unité  
Florence Babonneau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141238DR02

**Décision portant nomination de Mme Marie-Anne Springuel-Huet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant Mme Florence Babonneau en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/02/2014;

Considérant que Mme Marie-Anne Springuel-Huet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 02/12/1997 au 04/12/1997 et les 16 et 17/12/1997,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Anne Springuel-Huet, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Marie-Anne Springuel-Huet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Anne Springuel-Huet est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

La directrice de l'unité  
Florence Babonneau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC141237DR02

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Genois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant Mme Florence Babonneau en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/02/2014;

Considérant que Mme Isabelle Genois a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle Genois, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Isabelle Genois exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Genois est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

La directrice de l'unité  
Florence Babonneau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de l'Administrateur du Collège de France  
Serge Haroche



DEC141236DR02

**Décision portant nomination de M. François Ribot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7574 intitulée Chimie de la matière condensée de Paris**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris et nommant Mme Florence Babonneau en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/02/2014;

Considérant que M. François Ribot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. François Ribot, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris à compter du 01/01/2014.

M. François Ribot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François Ribot est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2014

La directrice de l'unité  
Florence Babonneau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de l'Administrateur du Collège de France  
Serge Haroche

DEC141156DR02

**Décision portant nomination de M. Emmanuel Lesuisse aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Giuseppe Baldacci, directeur de l'unité UMR7592;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Emmanuel Lesuisse le 06/12/2013 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Emmanuel Lesuisse, directeur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 20/09/2018, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Emmanuel Lesuisse exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Emmanuel Lesuisse sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

Le directeur d'unité  
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC141096DR02

**Décision portant nomination de M. Bernard Galland aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS) et nommant M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 07/03/2014 ;

Considérant que M. Bernard Galland a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, les 23, 24 et 25 octobre et les 28, 29 et 30 novembre 2001

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bernard Galland, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7086 intitulée à compter du 01/01/2014.

M. Bernard Galland exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard Galland est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici

DEC141095DR02

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie Lau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS) et nommant M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 07/03/2014;

Considérant que Mme Stéphanie Lau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Stéphanie Lau, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS), à compter du 01/01/2014.

Mme Stéphanie Lau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Lau est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici





DEC141061DR02

**Décision portant nomination de M. Hervé Willaime aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 13/02/2014 ;

Considérant que M. Hervé Willaime a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Hervé Willaime, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, à compter du 01/01/2014.

M. Hervé Willaime exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hervé Willaime est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech  
Valérie Cabuil



DEC141060DR02

**Décision portant nomination de Mme Sandrine Zanna aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 13/02/2014 ;

Considérant que Mme Sandrine Zanna a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 23/10/2001 au 25/10/2001 et du 28/11/2001 au 30/11/2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sandrine Zanna, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Sandrine Zanna exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine Zanna est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech  
Valérie Cabuil



DEC141059DR02

**Décision portant nomination de Mme Armelle Ringuedé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 13/02/2014 ;

Considérant que Mme Armelle Ringuedé a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 24/05/2005 au 26/05/2005 et du 27/06/2005 au 29/06/2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Armelle Ringuedé, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Armelle Ringuedé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Armelle Ringuedé est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech  
Valérie Cabuil



ParisTech

DEC141058DR02

**Décision portant nomination de M. Mansour Haddad aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 13/02/2014 ;

Considérant que M. Mansour Haddad a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02/10/2007 au 04/10/2007 et du 06/11/2007 au 08/11/2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mansour Haddad, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, à compter du 01/01/2014.

M. Mansour Haddad exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mansour Haddad est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech  
Valérie Cabuil





DEC141057DR02

**Décision portant nomination de Mme Valérie Albin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 13/02/2014 ;

Considérant que Mme Valérie Albin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle les 11-12/03/2010 et les 1<sup>er</sup>-2-8-9/04/2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Valérie Albin, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, à compter du 01/01/2014.

Mme Valérie Albin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie Albin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech  
Valérie Cabuil

**DEC141913INSMI**

**Décision portant nomination de M. Claude Viterbo aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS et nommant M. Olivier Debarre directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

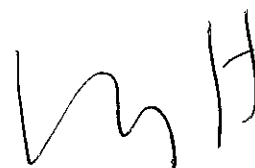
**Article 1<sup>er</sup>**

M. Claude Viterbo, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 en remplacement de M. Olivier Debarre, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2014



Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC142103DR03

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence Del Maestro, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaire (CDC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132518DR03 du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant nomination de Mme Laurence Del Maestro aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Laurence Del Maestro, dans l'unité du CNRS n°144, à compter du 31 août 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 août 2014

Le directeur de l'unité  
Bruno Goud

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Institut Curie

DEC141686INSHS

**Décision portant nomination de M. Mark Van de Velde aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire quantitative-LLACAN**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, Langues et cultures d'Afrique noire et nommant Mme Amina Mettouchi directrice de cette unité;

**Vu** la DEC140272INSHS en date du 19 février 2014 portant nomination de M. Mark Van de Velde aux fonctions de directeur adjoint par intérim;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale extraordinaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mark Van de Velde, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

**DEC141760INSIS**

**Décision portant cessation de fonction et nomination de nomination de M. Eric DEPREZ, directeur de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert ;

**Vu** la décision n° DEC140910INSIS du 24 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Eric DEPREZ, directeur par intérim de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**Vu** l'avis du Conseil de Fédération ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric DEPREZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

Il est mis fin aux fonctions de M. Malcolm BUCKLE, directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141768DR04

**Décision portant nomination de Mme Audrey LABARDE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS nommant M. Yves GAUDIN, directeur de l'unité UPR3296, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées et sources scellées délivrée à Mme Audrey LABARDE le 03/02/2012 par SGS ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT du 28/01/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Audrey LABARDE, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/02/2012.

**Article 2 : Missions**

Mme Audrey LABARDE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Audrey LABARDE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2014



Pour le CNRS,  
Véronique DEBISSCHOP  
Délégue régionale Ile-de-France Sud

Le directeur d'unité  
Yves GAUDIN  
Directeur  
Virologie Moléculaire et Structurale  
CNRS UPR 3296



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC141751INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Yannis MANOUSSAKIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI), et de Mme Michèle SEBAG aux fonctions de directrice adjointe de cette même unité**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche UMR8623 intitulée Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI) et nommant M. Philippe DAGUE directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe DAGUE, directeur, et de M. Yannis MANOUSSAKIS, directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

II. A compter de cette même date, M. Yannis MANOUSSAKIS professeur à l'université de Paris-Sud est nommé directeur et Mme Michèle SEBAG directrice de recherche au CNRS est nommée directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



DEC141679DR04

**Décision portant nomination de M. Guillaume LOIRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 01/01/2014 approuvant le renouvellement de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles, dont le Directeur est M. Max MALACRIA;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume LOIRE, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR2301 à compter du 02/06/2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 12 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Max MALACRIA

**Max MALACRIA**  
Professeur UPMC et IUF  
Directeur de l'ICSN  
URR 2301 CNRS



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC141648INSU

**Décision portant nominations de M. Donald HASSLER aux fonctions de directeur d'unité et de Mme Karine BOCCHIALINI et M. Hervé DOLE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale» IAS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée Institut d'Astrophysique Spatiale et nommant M. Yves LANGEVIN directeur; M. Laurent VERSTRAETE et M. Thierry APPOURCHAUX directeurs adjoints de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC140108INSU en date du 05 février 2014 nommant M. Donald HASSLER, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. M. Donald HASSLER, Directeur de Recherche de classe 1 au Southwest Research Institute (Boulder, Colorado-USA) est nommé directeur de l'unité susvisée à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

II. Mme Karine BOCCHIALINI, Enseignant-Chercheur à l'Université Paris-Sud et M. Hervé DOLE, Enseignant-Chercheur à l'Université Paris-Sud sont nommés directeurs adjoints de l'unité susvisée en remplacement de M. Laurent VERSTRAETE, Professeur à l'Université Paris Sud et M. Thierry APPOURCHAUX, Directeur de Recherche au CNRS et appelés à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141643INSU

**Décision portant nomination de Mme Anne DECOURCHELLE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation - Modélisation, Paris-Saclay » AIM**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation - Modélisation, Paris-Saclay » et nommant Mme Anne DECOURCHELLE directrice par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne DECOURCHELLE, Chercheur au Commissariat de l'Energie Atomique de Paris (CEA Paris) est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141932DCIF

Décision portant nomination de Madame Sylvette VEZIEN, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS

#### LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre RH-1B/2014/07434 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la Direction générale des finances publiques donnant agrément à Madame Sylvette VEZIEN, Inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France, sud » du CNRS

VU, la décision DEC141931DCIF du 22 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Madame Christiane DENIS, agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France, sud » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

#### **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Madame Sylvette VEZIEN, Inspectrice divisionnaire de classe normale des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Aquitaine » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Art. 2 – A la même date, elle sera nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS en remplacement de Madame Christiane DENIS.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2014

Alain FUCHS

DEC141931DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Christiane DENIS, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC121902 du 22 juin 2012 nommant Madame Christiane DENIS agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012

VU, la lettre RH-1B/2014/07434 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Sylvette VEZIEN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, pour occuper les fonctions d'Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - Madame Christiane DENIS, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France, sud » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2014

Alain FUCHS

DEC141908DR04

**Décision portant nomination de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Ile-de-France Sud**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

**Vu** la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, IR1, est nommé coordonnateur régional pour la PPST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mars 2014



Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC141888INEE

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Dominique JOLY chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133094INEE du 27 novembre 2013 nommant Mme Dominique JOLY, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut écologie et environnement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 31 août 2014, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut écologie et environnement, exercées par Mme Dominique JOLY auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation DR04 Ile-de-France Sud.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIL. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC141888INEE

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Dominique JOLY chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133094INEE du 27 novembre 2013 nommant Mme Dominique JOLY, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut écologie et environnement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 31 août 2014, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut écologie et environnement, exercées par Mme Dominique JOLY auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation DR04 Ile-deFrance Sud.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



DEC141874INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Marc Rabaud, directeur de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) et nommant M. Neil Ribe, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST) ;

**Vu** la décision DEC141738INSIS en date du 27 février 2014 portant cessation de fonctions de M. Neil Ribe et nomination de M. Marc Rabaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7608 intitulée Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par l'Université Paris Sud ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc Rabaud, Professeur de l'Université Paris Sud, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 6 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141841INS2I

**Décision portant nomination de M. Daniel Borgis aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche USR3441 intitulée « Maison de la Simulation »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 110253INS2I en date du 10 février 2011 portant création de l'unité de service et recherche intitulée « Maison de la Simulation » et nommant M. Edouard Audit directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC133346INS2I en date du 19 décembre 2013 portant nomination de M. Daniel Borgis aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche USR3441 intitulée « Maison de la Simulation » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Daniel Borgis, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche intitulée Maison de la Simulation n° de code USR3441 à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141769DR04

**Décision portant nomination de Mme Hélène RAUX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS nommant M. Yves GAUDIN, directeur de l'unité UPR3296, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées délivrée à Mme Hélène RAUX le 22/11/2007 par CERAP et renouvelée en date du 07/09/2012 par SGS pour les Sources non scellées et les sources scellées ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT du 28/01/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Hélène RAUX, IE1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/09/2012.

**Article 2 : Missions**

Mme Hélène RAUX exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène RAUX sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2014



Pour le CNRS,  
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Le directeur d'unité  
Yves GAUDIN  
**Yves GAUDIN**  
Directeur  
Virologie Moléculaire et Structurale  
CNRS UPR 3296



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DEC141774INC**

Portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7244 intitulée "Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques" (CSPBAT)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques et nommant Mme Véronique Migonney, directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'université Paris 13 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe SAVARIN, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2014

Pour le Président et par délégation,  
Philippe BAPTISTE

DEC141490INC

**Décision portant nomination de M. Pietro Cortona aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée « Structures, propriétés, modélisation des solides »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8580 intitulée « *Structures, propriétés, modélisation des solides* » et nommant M. Jean-Michel Kiat directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 prorogeant d'un an l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** la décision DEC133254INC en date du 17 janvier 2014 portant nomination de M. Guilhem Dezanneau aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis de l'Ecole Centrale de Paris,

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pietro Cortona, professeur des universités à l'Ecole Centrale de Paris, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141734INSHS

**Décision portant nomination de Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret aux fonctions de directrice par intérim et de M Jean Pruvost aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7187 intitulée « Lexiques, Dictionnaires, Informatique-LDI »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC123228 DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche;

**Vu** la décision DEC140977INSHS nommant M Jean Loup Salzman directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Gabrielle Le Tallec-Lloret, Professeur des universités à l'université Paris 13, est nommée directrice par intérim de cette unité mixte de recherche pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Jean Loup Salzman appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

M Jean Pruvost, Professeur des universités à l'université Cergy Pontoise, est nommé directeur adjoint par intérim de cette unité mixte de recherche pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC141715INSU

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Arnaud Landragin, directeur par intérim, de M. Sébastien Bize et M. Christophe Le Poncin-Lafitte, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8630 intitulée Système de Référence Temps – Espace (SYRTE )**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8630 intitulée Système de Référence Temps – Espace et nommant M. Noël Dimarcq, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** le procès-verbal du Conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Noël Dimarcq, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 03 juillet 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Arnaud Landragin, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim, M. Sébastien Bize, Chargé de recherche au CNRS et M. Christophe Le Poncin-Lafitte, Astronome à l'Observatoire de Paris, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141644INSU

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dariusz C. (Darek) Lis aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8112 intitulée Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères LERMA<sup>2</sup>**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée *Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères LERMA<sup>2</sup>* et nommant M. Michel PÉRAULT directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Perault directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

II. M. Dariusz C. (Darek) Lis, directeur de recherche au Département de Physique et co-directeur de l'Observatoire Submillimétrique au California Institute of Technology (CALTECH) est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



DEC141646INSU

**Décision portant nominations de M. Piercarlo BONIFACIO aux fonctions de directeur et de M. Pascal JAGOUREL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8111 intitulée « Galaxies, Étoiles, Physique, Instrumentation » GEPI**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxis, Étoiles, Physique, Instrumentation » et nommant M. Piercarlo BONIFACIO, directeur par intérim et M. Pascal JAGOUREL, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Piercarlo BONIFACIO, Directeur de Recherche au CNRS est nommé directeur, et M. Pascal JAGOUREL, Ingénieur de Recherche au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141647INSU

**Décision portant nominations de M. Pierre DROSSART aux fonctions de directeur d'unité et de Mme Sylviane CHAINTREUIL et M. Yann CLENET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée « Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique » LESIA**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique » et nommant M. Pierre DROSSART, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre DROSSART, Directeur de Recherche au CNRS est nommé directeur d'unité, Mme Sylviane CHAINTREUIL, Ingénieur de Recherche au CNRS et M. Yann CLENET, Chercheur au CNRS sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141770INP

**Décision portant nomination de M. Cornelis Van Der Beek aux fonctions de directeur et de M. Bruno Boizot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

**Vu** la décision DEC133377INP en date du 07 janvier 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Cornelis Van Der Beek, directeur par intérim et de M. Bruno Boizot, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Cornelis Van Der Beek, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Bruno Boizot, chercheur de quatrième catégorie au CEA, est nommé directeur-adjoint de cette même unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141741INP

**Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 03 juillet 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR8630 « Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) » - OBSERVATOIRE DE PARIS - 61, avenue de l'Observatoire - 75014 PARIS.

**Article 2**

Du 03 juillet 2014 au 31 décembre 2014, M. Noël Dimarcq, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

DEC141524INSU

**Décision portant nominations de M. Jean-Hugues FILLION et M. Franck LE PETIT aux fonctions de directeurs adjoints de l'Unité Mixte de Recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères » (LERMA<sup>2</sup>)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC13301DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'Études du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères » (LERMA<sup>2</sup>) et nommant M. Michel PERAULT directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** le Procès-Verbal du Conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Hugues FILLION, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie et M. Franck LE PETIT, Astronome Adjoint à l'Observatoire de Paris, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité susvisée, du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 novembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

**DEC141414DR06**

**Décision portant nomination de M. Jean-Paul Moulin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement et nommant M. Alain Walcarius en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/04/2014 ;

Considérant que M. Jean-Paul Moulin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1993,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Paul Moulin, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement, à compter du 09/04/2014 .

M. Jean-Paul Moulin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Paul Moulin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 15/04/2014

Le directeur de l'unité  
**Alain Walcarius**

Visa du délégué régional du CNRS

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Lorraine

**Pierre Mutzenhardt**





**DEC141406DR06**

**Décision portant nomination de Mme Catherine Zimmermann aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques et nommant M. Christian France-Lanord en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17 avril 2013 ;

Considérant que Mme Catherine Zimmermann a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 03 au 11 février 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Catherine Zimmermann, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques, à compter du 17 avril 2013.

Mme Catherine Zimmermann exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine Zimmermann est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 15 avril 2014

Le directeur de l'unité  
**Christian France-Lanord**

Visa du délégué régional du CNRS

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Lorraine

**Pierre Mutzenhardt**

DEC141917INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Nabonnand aux fonctions de directeur par intérim et de M. Pierre-Edouard Bour aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré et nommant M. Roger Pouivet directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Roger Pouivet, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Philippe Nabonnand, professeur à l'université de Lorraine, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

III. A compter de cette même date, M. Pierre-Edouard Bour, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste





**DEC141907INSIS**

**Décision portant nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC120207INSIS du 6 mars 2012 portant création de la FR3539 intitulée : FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) et nommant M. Benjamin BLUNIER, directeur adjoint de la FR ;

**Vu** la décision DEC140889NSIS du 20 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint par intérim de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) ;

**Vu** l'avis émis par le comité de pilotage ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

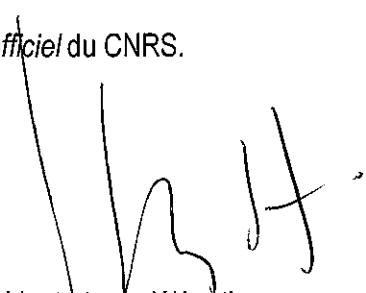
**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Abdesslem DJERDIR, Maître de conférence à l'Université de technologie Belfort-Montbéliard, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/7/2014

  
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC141907INSIS**

**Décision portant nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC120207INSIS du 6 mars 2012 portant création de la FR3539 intitulée : FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) et nommant M. Benjamin BLUNIER, directeur adjoint de la FR ;

**Vu** la décision DEC140889NSIS du 20 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint par intérim de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) ;

**Vu** l'avis émis par le comité de pilotage ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

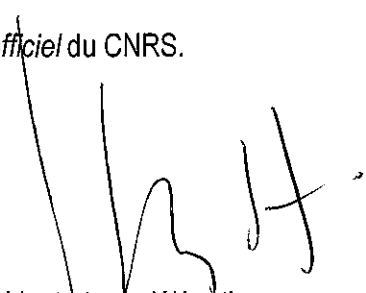
**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Abdesslem DJERDIR, Maître de conférence à l'Université de technologie Belfort-Montbéliard, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/7/2014

  
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141738INSIS

**Décision portant nomination de M. Christian Moyne aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122891DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés et nommant M. Alain Degiovanni, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christian Moyne, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés n°2863 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC133086DR07

**Décision portant nomination de M. Jean-Louis PERROT aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'USR6402 intitulée « Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules » et de l'UMS3668 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe ».**

**LES DIRECTEURS,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI portant renouvellement de l'unité du CNRS n°6402 intitulée «**Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules**» ;

**Vu** la décision n°DEC123068IN2P3 nommant M. **Pierre-Etienne MACCHI** en qualité de directeur de l'unité CNRS n°6402 ;

**Vu** la décision n° DEC133492DIST portant création de l'unité du CNRS n°3668 intitulée « **Centre pour la communication scientifique et directe** » et nommant **Mme Christine BERTHAUD** en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'USR6402<sup>1</sup> en date du **11/03/2013** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS3668<sup>1</sup> en date du **14/03/2014** ;

Considérant que **M. Jean-Louis PERROT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS en 2002**.

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Jean-Louis PERROT, ingénieur d'étude**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de l'unité CNRS n°6402 intitulée « **Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules** » et de l'unité CNRS n°3668 intitulée « **Centre pour la communication scientifique et directe** » à compter du **16/10/2013**.

**M. Jean-Louis PERROT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention partagé, **M. Jean-Louis PERROT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité de l'USR6402.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **17/03/2014**

le directeur de l'USR6402  
**Pierre-Etienne MACCHI**

la directrice de l'UMS3668  
**Christine BERTHAUD**

Visa du délégué régional du CNRS



**DEC140507DR07**

**Décision portant confirmation de nomination de Mme Valérie MERLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Lumière Lyon 2 (ou toute autre norme interne) ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » ;

**Vu** la décision n° DEC133158INSHS nommant M. Matthieu POUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du .....

Considérant que Mme Valérie MERLE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 29 mars au 05 mai 1999,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Valérie MERLE, ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » à compter du 01/01/2014 .

Mme Valérie MERLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie MERLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 16/05/2014  
Le directeur de l'unité  
**M. Matthieu POUX**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**DEC140510DR07**

**Décision portant confirmation de nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne) ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5138** intitulée « **Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux** » ;

**Vu** la décision n° **DEC133158INSHS** nommant **M. Matthieu POUX** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du .....

Considérant que **M. Jean-Claude LEFEVRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02 au 04 octobre 2007 et du 06 au 08 novembre 2007.**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'étude,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5138 intitulée « **Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux** » à compter du **01/01/2014.**

**M. Jean-Claude LEFEVRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Claude LEFEVRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **16/05/2014**  
le directeur de l'unité  
**Matthieu POUX**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**DEC140518DR07**

**Décision portant confirmation de nomination de M. Alain BERNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux ».**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° **DEC133158INSHS** du **07/01/2014** nommant **M. Matthieu POUX**, directeur de l'unité **UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »** ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** délivrée à **M. Alain BERNET** le **12/03/2010** par le **CNRS Formation Entreprises** ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du .....,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

**M. Alain BERNET, technicien**, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **12/03/2010**.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

**M. Alain BERNET** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de **M. Alain BERNET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **16/05/2014**

Le directeur d'unité  
**Matthieu POUX**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**DEC141489DR07**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique LAFONT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires".**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC080021DR07** du **20/12/2007** portant confirmation de nomination de **M. Dominique LAFONT** aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Dominique LAFONT**, dans l'unité du CNRS **UMR5246**, à compter du **01/06/2014**

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **22/05/2014**

Le directeur de l'unité

**Loïc BLUM**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

DEC141705INSU

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de Mme Emanuela MATTIOLI, directrice par intérim, M. Yanick RICARD, M. Francis ALBAREDE et M. Bruno REYNARD aux fonctions de directeurs adjoints par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon Terre, Planètes, Environnement » - LGLTPE -**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon Terre, Planètes, Environnement » et nommant M. Francis ALBAREDE, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** le procès-verbal du Conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Francis ALBAREDE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 17 juillet 2014.
- II. A compter de cette même date, Mme Emanuela MATTIOLI, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommée directrice par intérim, M. Yanick RICARD, Directeur de Recherches au CNRS, M. Francis ALBAREDE, Professeur à l'ENS Lyon et M. Bruno REYNARD, Directeur de Recherches au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



DEC141752INSHS

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Luis aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 121178INSHS en date du 20 avril 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ;

**Vu** la décision DEC140476INSHS en date du 3 mars 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe Luis aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Jean-Philippe Luis, Professeur à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

DEC141878INSIS

**Décision portant nominations de M. Shihe Xin et de M. Hervé Pabiou aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL) et nommant Mme Danièle Escudié directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC132074INSIS en date du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Jocelyn Bonjour aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL)

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Shihe Xin, Professeur des Universités à l'INSA-Lyon et, M. Hervé Pabiou, Directeur de recherches du CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**24 JUIL. 2014**

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141840INS2I

**Décision portant nomination de M. Farouk Toumani aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) » et nommant M. Alain Quilliot, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC133395INS2I en date du 20 janvier 2014 portant nomination de M. Farouk Toumani, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6158 intitulée « Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Farouk Toumani, Professeur à l'Université Blaise Pascal, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141837INC

**Décision portant nomination de Mme Catherine PINEL, directrice adjointe de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » et nommant M. Michel LACROIX, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140538INC portant nomination de Mme Catherine PINEL, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

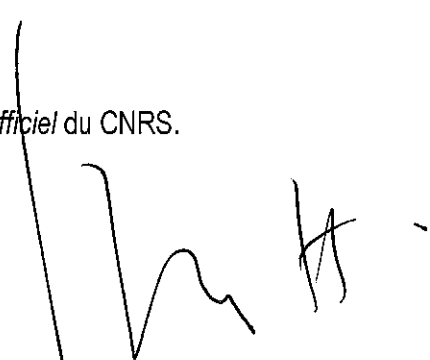
**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine PINEL, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2014**

  
Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC141835INC

Décision portant nomination de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, aux fonctions de directrice de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques »

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Pierre TOULHOAT, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC123288INC en date du 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

**Vu** la décision DEC132002INC en date du 26 juin 2013 portant renouvellement de Monsieur Michel LACROIX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

**Vu** la décision DEC133321INC en date du 19 décembre 2013 portant nomination de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie SCHILDKNECHT, Chef de département à l'IFP Energies nouvelles, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC141957INC

Décision portant nomination de M. Vincent GERBAUD aux fonctions de directeur par intérim du GDR3541 intitulé « Thermodynamique Moléculaire et des Procédés » (THERMO)

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC120062DSI portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

**Vu** l'avis du bureau en date du 17 juillet 2014 du GDR3541 Thermodynamique Moléculaire et des Procédés (THERMO) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

M. Vincent GERBAUD, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS est nommé directeur par intérim du groupement de recherche intitulé « Thermodynamique Moléculaire et des Procédés » (THERMO) n° 3541 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015, en remplacement de M. Agilio PADUA, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 JUIL. 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC141767INSU

**Décision portant nominations de Joël VAN BAELEN aux fonctions de directeur et de M. Alphons SCHWARZENBOECK aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée "Laboratoire de Météorologie Physique" LaMP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°13373INSU du 06 janvier 2014 nommant M. Joël VAN BAELEN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée;

**Vu** la décision n°133374INSU nommant Alphons SCHWARZENBOECK aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Joël VAN BAELEN, Directeur de Recherche 2ème classe au CNRS, est nommé directeur et M. Alphons SCHWARZENBOECK, Professeur d'Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

**DEC141950INSIS**

**Décision portant nomination de M. Bruno Allard, directeur adjoint de l'UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11004DSI du 4 Janvier 2011 portant renouvellement de l'UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bruno ALLARD, Professeur à l'INSA de Lyon, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/7/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC141756INSIS**

**Décision portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES) et nommant M. Raymond QUERE, directeur de la FR ;

**Vu** la décision n° DEC140615 INSIS du 21 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice par intérim de la FR3423 intitulée : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRES) ;

**Vu** l'avis du comité de direction de la fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, professeur à l'Université de Poitiers, est nommée directrice de la fédération de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC 141675INSHS

**Décision portant nomination de Mme Vincente FORTIER aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES), et nommant M. Michel DENEKEN directeur de cette unité;

**Vu** la décision n°140230INSHS portant nomination de Mme Vincente Fortier aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7354.

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Vincente FORTIER, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/07/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

DEC141678INSHS

**Décision portant nomination de Mme Catherine DELCROIX aux fonctions de directrice, et M. Maurice CARREZ, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7367 intitulée Dynamiques européennes.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°7367 intitulée Dynamiques européennes et nommant M. [Pascal HINTERMEYER](#) directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine DELCROIX, Professeure de l'université de Strasbourg, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, en remplacement de M. Pascal HINTERMEYER, démissionnaire.

**Article 2**

M. Maurice Carrez, professeur des universités à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/07/2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science



DEC141651IN2P3

**Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie et nommant M. Serge Kox directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140586IN2P3 en date du 21 février 2014 portant cessation de fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick Billebaud, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier ;

**Vu** l'accord de Grenoble INP ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnaud Lucotte, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, en remplacement de Mme Annick Billebaud appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science

**DEC141950INSIS**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nouredine Hadj-Said, directeur adjoint de l'UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11004DSI du 4 Janvier 2011 portant renouvellement de l'UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab) ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

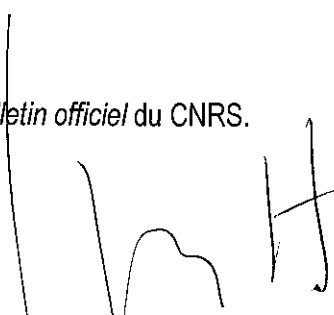
**Article 1<sup>er</sup>**

- I. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Yves Maréchal, démissionnaire.
- II. M. Nouredine Hadj-Said, Professeur à l'INP Grenoble, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/7/2014

  
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141753INSHS

**Décision portant nomination de M. Laurent Bègue aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES) ;

**Vu** la décision DEC140058INSHS en date du 6 février 2014 portant nomination de M. Laurent Bègue aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Laurent Bègue, Professeur à l'Université Pierre Mendès-France, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES), à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

## **DEC141943DR12**

**Décision portant nomination de M. Patrice GARCIA aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090099DAJ du 30 juillet 2009 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Patrice GARCIA, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

DEC141366DR12

**Décision portant nomination de Mme Virginie BLANC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille ;

**Vu** la décision DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) et nommant M. Patrick BONTOUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 décembre 2013 ;

Considérant que Mme Virginie BLANC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 mars 2014 et du 25 au 27 mars 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Virginie BLANC, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Mme Virginie BLANC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Virginie BLANC est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 mai 2014

Le directeur de l'unité  
M. Patrick BONTOUX

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Marseille  
M. Frédéric FOTIADU

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND

DEC141808DR13

**Décision portant nomination de M. STEPHANE GEORGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5506 intitulée LIRMM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Université Montpellier 2;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5506 intitulée LIRMM et nommant M. JEAN-CLAUDE KONIG en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2013 ;

Considérant que M.STEPHANE GEORGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement à Montpellier du 7 avril au 16 mai 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M.STEPHANE GEORGE, AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5506 intitulée LIRMM à compter du 01/07/2014.

M.STEPHANE GEORGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.STEPHANE GEORGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/07/2014

Le directeur de l'unité  
Jean-Claude KONIG

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'Université Montpellier 2 (ou de son délégué)



DEC141808DR13

**Décision portant nomination de M. STEPHANE GEORGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5506 intitulée LIRMM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Université Montpellier 2;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5506 intitulée LIRMM et nommant M. JEAN-CLAUDE KONIG en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2013 ;

Considérant que M.STEPHANE GEORGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement à Montpellier du 7 avril au 16 mai 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M.STEPHANE GEORGE, AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5506 intitulée LIRMM à compter du 01/07/2014.

M.STEPHANE GEORGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.STEPHANE GEORGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/07/2014



Le directeur de l'unité  
Jean-Claude KONIG

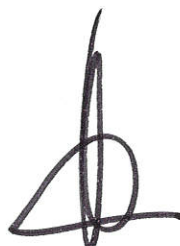
Visa de la déléguée régionale du CNRS

**La Déléguée Régionale**



**Ghislaine GIBELLO**

Visa du président de l'Université Montpellier 2 (ou de son délégataire)



DEC141799DR13

**Décision portant nomination de M. REMI EMANS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5244 intitulée 2EI.**

**LEDIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI et nommant M. GUILLAUME MITTA en qualité de directeur ;

Considérant que M. REMI EMANS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les EPST et Universités de Montpellier du 18 au 22 juin 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. REMI EMANS, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI, à compter du 01/07/2014.

M. REMI EMANS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. REMI EMANS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/07/2014

Le directeur de l'unité  
GUILLAUME MITTA

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC141676DR13

**Décision portant nomination de M. Guillaume ROCHET aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la Directrice de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume ROCHET, IE2, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, responsable du service du Partenariat et Valorisation de la délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de M. Jocelyn MERE, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC141495INP

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Lefebvre, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5221 intitulée « Laboratoire Charles Coulomb (L2C) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC110410INP en date du 17 juin 2011 portant modification de la décision collective n°11A004DSI du 4 janvier 2011 ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vladimir Lorman, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Pierre Lefebvre, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141797DR13

**Décision portant nomination de M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5244 intitulée 2EI.**

**LEDIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI et nommant M. GUILLAUME MITTA en qualité de directeur ;

Considérant que M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 21 mars 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5244 intitulée 2EI, à compter du 17/06/2014.

M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. JEAN-FRANCOIS ALLIENNE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01/07/2014

Le directeur de l'unité  
GUILLAUME MITTA

Visa de la déléguée régionale du CNRS



**DEC132400DR14**

**Décision portant nomination de Mr Franck CARCENAC aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR 8001 intitulée LAAS.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° N°112787INSIS du 21/12/2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UPR 8001 intitulée LAAS et nommant Mr Jean ARLAT en qualité de directeur ;

Considérant que Mr Franck CARCENAC a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par l'INPT et l'Université du Mirail du 10 au 12 décembre 2007 et du 17 au 18 décembre 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr Franck CARCENAC, (IR1 CNRS) est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UPR 8001 intitulée LAAS, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Mr Franck CARCENAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mr Franck CARCENAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

DEC141736INP

**Décision portant nomination de Mme Martine Richard-Viard aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Martine Richard-Viard, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des projets européens présentés par les laboratoires de l'Institut de physique du CNRS dans le cadre du programme H2020 de la Commission européenne.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martine Richard-Viard demeure affectée à la [Délégation Midi-Pyrénées](#) (MOY1400), 16 avenue Edouard Belin - BP 24367 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014, Mme Martine Richard-Viard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



Alain Fuchs

DEC141557INSU

**Décision rectificative de la décision n°141389INSU portant cessation de fonctions et nomination<sup>1</sup> de M. Marc PONTAUD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME -**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°3589 intitulée « Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique » - GAME - et nommant M. Philippe BOUGEAULT, directeur et M. Joël POITEVIN directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Joël POITEVIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 25 novembre 2013.

II. A compter de cette même date, M. Marc PONTAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

DEC132658DR15

**Décision portant nomination de Mme Axelle GRELARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Axelle GRELARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Axelle GRELARD, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Axelle GRELARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Axelle GRELARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Erick DUFOURC

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur général de l'IPB  
François CANSELL

DEC132648DR15

**Décision portant nomination de M. Cyril HAINAUT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5218 intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (IMS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5218 intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (IMS) et nommant M. Claude PELLET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Cyril HAINAUT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 22, 23, 29, 30 septembre 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Cyril HAINAUT, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5218 intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (IMS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Cyril HAINAUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cyril HAINAUT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Claude PELLET

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur général de l'IPB  
François CANSSELL

DEC132724DR15

**Décision portant nomination de Mme Murielle BERLANDE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM) et nommant M. Philippe GARRIGUES en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Murielle BERLANDE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Murielle BERLANDE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM) – Bât. A12, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Murielle BERLANDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Murielle BERLANDE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe GARRIGUES

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur général de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL



DEC132725DR15

**Décision portant nomination de M. Stephane LELGOUACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) et nommant M. Jean-René CAZALETS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Stephane LELGOUACH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Stephane LELGOUACH, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site de Charles Perrons et Bât. 4, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Stephane LELGOUACH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stephane LELGOUACH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Jean-René CAZALETS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC132731DR15

**Décision portant nomination de M. Philippe MALERNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Eric ARQUIS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Philippe MALERNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe MALERNE, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) – Bât. A4, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Philippe MALERNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe MALERNE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Eric ARQUIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'ENSAM – Centre de Bordeaux-Talence  
Philippe VIOT

Visa du directeur général de l'IPB  
François CANSELL

DEC132735DR15

**Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Eric ARQUIS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Audrey DUPHIL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 25 au 27 septembre 2002 et du 6 au 8 novembre 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Audrey DUPHIL, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) – Département TREFLE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Audrey DUPHIL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey DUPHIL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Eric ARQUIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'ENSAM – Centre de Bordeaux-Talence  
Philippe VIOT

Visa du directeur général de l'IPB  
François CANSELL

**Décision portant nomination de M. Marc BIRAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB) et nommant M. Jean-Michel FRANCONI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Marc BIRAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc BIRAN, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB) - Bât. 4A Zone Nord, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Marc BIRAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc BIRAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel FRANCONI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA



DEC132864DR15

**Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121886INC du 21 juin 2012 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UPR 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Catherine DENAGE le 15 décembre 2009 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Catherine DENAGE, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15 décembre 2009.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Catherine DENAGE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine DENAGE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

**Décision portant nomination de Mme Nicole LOMPRES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5603 intitulée Société, environnement, territoire (SET)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5603 intitulée Société, environnement, territoire (SET) et nommant M. Francis JAUREGUIBERRY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Nicole LOMPRES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Midi-Pyrénées du 11 au 13 mai 2009 et du 26 au 28 mai 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nicole LOMPRES, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5603 intitulée Société, environnement, territoire (SET) – Bât. IRSAM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Nicole LOMPRES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nicole LOMPRES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Francis JAUREGUIBERRY

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

**Décision portant nomination de M. Sébastien LEBLANC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) et nommant M. Philippe MORETTO en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Sébastien LEBLANC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 22, 23, 29 et 30 septembre 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sébastien LEBLANC, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Sébastien LEBLANC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien LEBLANC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe MORETTO

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

**Décision portant nomination de M. Marc TONDUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) et nommant M. Jean-Pierre DELVILLE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Marc TONDUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc TONDUSSON, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Marc TONDUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc TONDUSSON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Jean-Pierre DELVILLE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS



DEC132904DR15

**Décision portant nomination de M. Fabrice GLIZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) et nommant M. Patrick CHARLOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Fabrice GLIZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Fabrice GLIZE, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - OASU Site de Floirac, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Fabrice GLIZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice GLIZE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Patrick CHARLOT

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

DEC132908DR15

**Décision portant nomination de M. Laurent PELUHET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) et nommant M. Antoine GREMARE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Laurent PELUHET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Laurent PELUHET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Laurent PELUHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent PELUHET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Antoine GREMARE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

DEC132909DR15

**Décision portant nomination de M. Yannick CHOLLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB et nommant M. Jean-Jacques TOULME en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Yannick CHOLLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut National Polytechnique de Toulouse du 10 au 18 décembre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yannick CHOLLET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Yannick CHOLLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick CHOLLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Jean-Jacques TOULME

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

Visa du délégué régional de l'INSERM  
Philippe LECONTE

DEC132914DR15

**Décision portant nomination de M. Lionel CHEVALIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 4 février 2011 nommant M. Philippe RICHETTI directeur de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Lionel CHEVALIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine en 2000,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Lionel CHEVALIER, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Lionel CHEVALIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Lionel CHEVALIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132916DR15

**Décision portant nomination de M. Narivonjy RAJAOARIVELO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 4 février 2011 nommant M. Philippe RICHETTI directeur de l'UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Narivonjy RAJAOARIVELO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Narivonjy RAJAOARIVELO, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Narivonjy RAJAOARIVELO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Narivonjy RAJAOARIVELO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Décision portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 juillet 2012 nommant M. Mario MAGLIONE directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Catherine DENAGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine les 18, 19, 25 et 26 septembre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine DENAGE, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Catherine DENAGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine DENAGE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Décision portant nomination de M. Jacques DOMINGIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 juillet 2012 nommant M. Mario MAGLIONE directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Jacques DOMINGIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine en 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jacques DOMINGIE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Jacques DOMINGIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jacques DOMINGIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Décision portant nomination de M. Alain LARROCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 juillet 2012 nommant M. Mario MAGLIONE directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Alain LARROCHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain LARROCHE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 9048 - Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (I.C.M.C.B), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Alain LARROCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain LARROCHE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132659DR15

**Décision portant nomination de M. Claude MANIGAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Claude MANIGAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Claude MANIGAND, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Claude MANIGAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude MANIGAND est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Erick DUFOURC

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur général de l'IPB  
François CANSELL

DEC133173DR15

**Décision portant nomination de M. Patrice GONZALEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Antoine GREMARE, directeur de l'UMR 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche, option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à M. Patrice GONZALEZ le 20/11/2013 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Patrice GONZALEZ, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 novembre 2013.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Patrice GONZALEZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Patrice GONZALEZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 25 novembre 2013

Le directeur d'unité  
Antoine GREMARE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

**DEC140877DR15**

**Décision portant nomination de Mme Gaëlle Leroux, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5296 intitulée Groupe d'Imagerie Neurofonctionnelle (GIN).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5296, intitulée Groupe d'Imagerie Neurofonctionnelle (GIN), dont le directeur est M. Bernard Mazoyer ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Gaëlle Leroux, ingénieur de recherche, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5296 à compter du 01/01/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 4 mars 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité



Bernard Mazoyer

DEC141250DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Stephane LELGOUACH, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132725DR15 du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Stephane LELGOUACH aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Stephane LELGOUACH, dans l'unité du CNRS n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site de Charles Perrens, à compter du 30 juin 2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2014

Le directeur de l'unité  
Jean-René CAZALETS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du directeur général des services  
de l'Université de Bordeaux  
Eric DUTIL

DEC141838INC

Décision portant nomination de M. Ryszard LOBINSKI aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux » et nommant M. Olivier DONARD, directeur et Mme Danielle GONBEAU, directrice adjointe de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140774INC en date du 10 mars 2014 portant nomination de M. Ryszard LOBINSKI aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Ryszard LOBINSKI, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de Mme Danielle GONBEAU, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC133003DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric THION, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 131266DR15 du 8 avril 2013 portant nomination de M. Frédéric THION aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Frédéric THION, dans l'unité du CNRS n° 5185 - Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS), à compter du 21 octobre 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 22 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Denis RETAILLE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Jean-Paul JOURDAN

DEC141939DR16

**Décision portant nomination de M. Christophe FERSING, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1600 intitulée Délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la Délégation régionale Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe FERSING, IRHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY1600 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
La directrice de l'unité MOY 1600

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141852INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Mounir Mokhtari, directeur par intérim de l'unité mixte internationale UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A008DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) » et nommant M. Daniel Racoceanu, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC112569INS2I en date du 21 décembre 2011 portant modification de la décision DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel Racoceanu, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Mounir Mokhtari, Professeur à l'Institut Mines-Télécom, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141857DR16

**Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la Délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe FERSING, IRHC, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la Délégation Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Pour le Président et par délégation,  
La Déléguée régionale  
Hélène NAFTALSKI



DEC141543INSHS

Décision portant nomination de M. David Ambrosetti aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) ».

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC14163DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de service et recherche ;

**Vu** l'accord du partenaire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur David Ambrosetti, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE- USR3137) », en remplacement de Monsieur Jean-François Breton appelé à d'autres fonctions, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141551INSHS

**Décision portant nomination de M. Julien Loiseau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC14163DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités de service et recherche ;

**Vu** l'accord du partenaire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Julien Loiseau, maître de conférence, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » – USR3132, en remplacement de Monsieur Olivier Tourny appelé à d'autres fonctions, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21/07/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141552INSHS

**Décision portant nomination de Madame Françoise LESTAGE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche USR3337 intitulée «Amérique Latine ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M.Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités de service et recherche ;

**Vu** l'accord du partenaire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Françoise LESTAGE professeure des universités est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche intitulée «Amérique Latine » – USR3337, en remplacement de Madame Delphine MERCIER appelée à d'autres fonctions, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141555INSHS

**Décision portant nomination de Madame Marie-Emmanuelle Pommerolle aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée «Afrique au sud du Sahara » et de Messieurs Xavier Moyet et Vincent Francigny aux fonctions de directeurs adjoints par intérim.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC14163DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités de service et recherche ;

**Vu** l'accord du partenaire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

-Madame Marie-Emmanuelle Pommerolle, maître de conférence, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche intitulée «Afrique au sud du Sahara » – USR3336, en remplacement de Monsieur Christian THIBON appelé à d'autres fonctions ;

-Monsieur Xavier Moyet, chercheur MAEDI, est nommé directeur adjoint par intérim en remplacement de Monsieur Gérard Chouin ;

-Monsieur Vincent Francigny, chercheur associé, est nommé directeur adjoint par intérim en remplacement de Claude Rilly.

Ces nominations prennent effet du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 28 février 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21/07/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141649INSU

**Décision portant nomination de M. Guido Alejandro GARAY BRIGNARDELLO aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » LFCA**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte internationale intitulée « Laboratoire franco-Chilien d'Astronomie » n°3386 et nommant Monsieur Mario HAMUY directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC122278INSU du 12 septembre 2012 portant nomination de M. René Alejandro Méndez Bussard aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n° 3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (UMI-LFCA) ;

**Vu** la décision 132994INSU en date du 27 novembre 2013 portant nomination de M. *Guido Alejandro GARAY BRIGNARDELLO* aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'Université du Chili ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. *Guido Alejandro GARAY BRIGNARDELLO*, professeur à l'Université du Chili est nommé directeur de l'unité mixte de internationale susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122736DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte internationale n°3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes et nommant M. Abdelkader Souifi directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du Conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Abdelkader Souifi, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Michael Canva, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141744INSU

**Décision portant modification de la décision n° 133403INSU portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**Vu** la décision n°133403INSU du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de chargé de mission ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision n°133403INSU susvisée est modifié comme suit :

A compter du 01 janvier 2014 jusqu'au 31 mars 2014, M. Nicolas ARNAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par le décret du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 09 juillet 2014

Le Président  
Alain Fuchs



DEC141674INSHS

**Décision portant nomination de Mme Marion Del Sol aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche 6262 intitulée IODE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée IODE et nommant M. Philippe Pierre directeur de cette unité;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marion Del Sol, Professeure de l'université Rennes 1, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, en remplacement de M. Philippe PIERRE, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/07/2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science

DEC141858DR16

**Décision portant nomination de Mme Corinne FRUCHART aux fonctions de responsable régionale de la sécurité des systèmes d'information adjointe (RSSI adjointe) de la délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Corinne FRUCHART, IR1, est nommée responsable de la sécurité des systèmes d'information adjointe de la Délégation Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Pour le Président et par délégation,  
La Déléguée régionale  
Hélène NAFTALSKI

DEC141451DR18

**Décision portant nomination de M. Franck KRAWCZYK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC131883INSHS nommant M. Bertrand GEAY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15/11/2013 ;

Considérant que M. Franck KRAWCZYK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 le 30/05/2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M., Franck KRAWCZYK, IE est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales à compter du 15/11/2013.

M. Franck KRAWCZYK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck KRAWCZYK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 13/05/14

Le directeur de l'unité  
Bertrand GEAY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Picardie Jules Verne  
Michel BRAZIER

DEC141707DR18

**Décision portant nomination de M. Denis DUVET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de L'Homme et de la Société**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Martine BENOIT directrice de l'unité de recherche n°3185 ;

Considérant que M. Denis DUVET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 01/ au 03/11/2003 et du 15 au 17/03/2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Denis DUVET, TCN, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°3185 Intitulée Maison Européenne des Sciences de L'Homme et de la Société à compter du 01/01/2014.

M. Denis DUVET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Denis DUVET est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18 juin 2014

La directrice de l'unité  
Martine BENOIT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa de la présidente de l'Université Lille3 Charles De Gaulle  
Fabienne BLAISE

DEC141624DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Pamela VOELKEL, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC120940DR18 du 18/08/2010 portant nomination de Mme Pamela VOELKEL aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Pamela VOELKEL, dans l'unité du CNRS n°3078, à compter du 01/07/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 01 juillet 2014

Le directeur de l'unité  
Dominique LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies  
Philippe ROLLET



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canonniers  
59046 LILLE Cedex

DEC141846INS2I

**Décision portant nomination de M. Yves Grandvalet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée « Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7253 intitulée « Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) » et nommant M. Ali Charara directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Yves Grandvalet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de M. Thierry Denoeux, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141882INC

Décision portant nomination de Mme Anne Wadouachi aux fonctions de directrice et de M. Matthieu Becuwe aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n° 3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie »

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie » et nommant M. Emmanuel Baudrin directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par l'assemblée générale de la fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne Wadouachi, professeur des universités à l'université de Picardie et M. Matthieu Becuwe, maître de conférence à l'université de Picardie sont nommés respectivement directrice et directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC141883INSIS

**Décision portant nomination de M. Laurent Gasnot aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) et nommant M. Jean-François Pauwels, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC140457INSIS en date du 25 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Gasnot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A)

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Gasnot, Professeur des Universités à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 15 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC141625DR18

**Décision portant cessation de fonctions de M., Yannick COFFINIER agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC120943DR18 du 10/08/2010 portant nomination de M. Yannick COFFINIER aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yannick COFFINIER, dans l'unité du CNRS n°3078 à compter du 01/07/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 01 juillet 2014

Le directeur de l'unité  
Dominique LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et technologies  
Philippe ROLLET



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

DEC141717INC

**Décision portant prolongation du mandat de Mme Annie-Claude Gaumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3318 intitulée "CNRT Matériaux"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3318 intitulée « CNRT Matériaux » et nommant M. Alexandre Wahl directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC133386INC en date du 24 décembre 2013 portant cessation de fonctions de M. Alexandre Wahl et nomination de Mme Annie-Claude Gaumont directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, le mandat de Mme Annie-Claude Gaumont, professeur des universités à l'université de Caen Basse Normandie, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée est prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC140253INSB

**Décision portant nomination de M. Nicolas Delcroix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3408 intitulée « Unité Support Cyceron »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3408 intitulée « Unité Support Cyceron » et nommant M. Franck Lambertson directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas Delcroix, IR1 CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, en remplacement de M. Franck Lambertson, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 avril 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141921INSMI

**Décision portant nomination de M. Bruno Angles aux fonctions de directeur et de M. Thierry de la Rue aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122740DSI en date du 5 janvier 2012. portant renouvellement de la fédération de recherche n°3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques et nommant M. Gérard Grancher directeur et Monsieur Francesco Amoroso directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bruno Angles, Professeur des universités, est nommé directeur de la fédération de recherche n° 3335 à compter du 30 juillet 2014.

**Article 2**

M. Thierry de la Rue, Chargé de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée à compter du 30 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Pour le président et par déléguation,  
Le directeur général délégué à la science  
**Philippe Baptiste**



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

## **DEC141718INC**

Portant nomination de Monsieur Hassan OULYADI et Monsieur Vincent LEVACHER, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA)

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée «Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse», et nommant Monsieur Xavier PANNECOUCKE directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 140589INC du 10 mars 2014 portant cessation de fonctions et nomination par intérim de Monsieur Hassan Oulyadi et Monsieur Vincent Levacher, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'université de Rouen et de l'INSA Rouen ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

### **Décide :**

#### **Art. 1<sup>er</sup>**

Monsieur Hassan OULYADI, Professeur à l'université de Rouen et Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 juillet 2014

Pour le Président et par délégation,  
Philippe BAPTISTE

## **DEC141919INSMI**

### **Décision portant nomination de M.Sorin Dumitrescu aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné et nommant M. Yannick Baraud directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Sorin Dumitrescu, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de M. Yannick Baraud, démissionnaire.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
**Philippe Baptiste**



DEC141754INSHS

**Décision portant nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche USR3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis ;

**Vu** la décision DEC133141INSHS en date du 28 novembre 2013 portant changement de l'intitulé de l'unité de service et recherche n° 3566 et nomination de M. Tobias Scheer directeur par intérim et de M. Richard Arena directeur adjoint par intérim de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Tobias Scheer, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n°3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

M. Richard Arena, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n°3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

**DEC141946INSIS**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lalanne et M. Michel Soiron, directeurs adjoints du GDR2451 intitulé Ondes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC140017DGDS du 13 Janvier 2014 portant renouvellement du GDR2451 intitulé Ondes ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc Heddebaut, directeur adjoint du groupement de recherche susvisé, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M Philippe Lalanne, directeur de recherche au CNRS, et M. Michel Soiron, Ingénieur consultant, sont nommés directeurs adjoints du groupement de recherche susvisé.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/7/2014

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141876INP

**Décision portant nomination de Mme Patrizia Vignolo directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7335 intitulée « Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis et nommant M. Jean-Marc Gambaudo, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014, Mme Patrizia Vignolo, professeure des universités de première classe à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC141708DAJ**

Décision portant nomination de Véronique Mathet aux fonctions de directrice adjointe de la Mission pour l'Interdisciplinarité

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 9 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°112720DAJ du 21 décembre 2011 portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

**Vu** la décision DEC121936DAJ du 11 Juillet 2012 portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de la la Mission pour l'interdisciplinarité ;

**Vu** la proposition de la directrice de la Mission pour l'Interdisciplinarité ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Véronique Mathet, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe de la Mission pour l'Interdisciplinarité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2014

Alain Fuchs

**Décision portant nomination de M. Emmanuel VIALAN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel VIALAN, Ingénieur de recherche 2ème classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

Le bilan sommaire des contributions du chargé de mission pour la période considérée figure en annexe.

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel VIALAN demeure affecté à la Délégation régionale Midi-Pyrénées.

**Article 2**

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 M. Emmanuel VIALAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Le président  
Alain Fuchs

**DEC141762DRH**  
**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC120760DRH du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur David LE MIGNAN, ingénieur de recherche de première classe est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, représentant titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche en remplacement de Monsieur Pascal PUGET

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2014

ALAIN FUCHS



**DEC141713DAJ**

Décision portant nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Didier Torny, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi général des sections 36 et 40, des ressources humaines des unités et des propositions de FEI ainsi que de l'harmonisation des différentes opérations relevant de l'IST à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 en remplacement de M. Florent Champy appelé à exercer d'autres fonctions.

**Art. 2** – La décision DEC121701DAJ du 4 juin 2012 portant nomination de M. Florent Champy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) est abrogée.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 10 juillet 2014

Alain Fuchs

DEC141533INSHS

**Décision portant nomination de Mme Maria-Teresa PONTOIS en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Maria-Teresa PONTOIS, ingénieur de recherche est nommée chargée de mission pour l'Alliance ATHENA auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014, Mme Maria-Teresa PONTOIS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

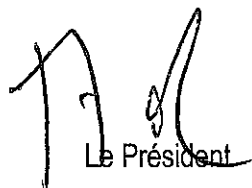
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 16 – Paris Michel-Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **02 JUIL. 2014**

  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



**DEC141933DAJ**

Décision portant nomination de Mme Dominique Joly aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC141888INEE portant cessation de fonctions de Mme Dominique Joly chargée de mission ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Dominique Joly, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique de l'INEE en charge des infrastructures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Alain Fuchs

**DEC141936DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'INSU ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Jean-François Doussin, professeur des universités, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU en charge du suivi des unités du domaine Atmosphère et des programmes et projets internationaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de M. François Vial.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Alain Fuchs

DEC141318INEE

**Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) - 79360 Villiers en Bois.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

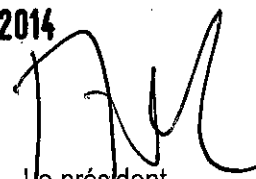
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**21 JUIL. 2014**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC141318INEE

**Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à [l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé \(CEBC\)](#) - 79360 Villiers en Bois.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC133430INSU

**Décision portant nomination de Mme Françoise GENOVA aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Françoise GENOVA, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la politique nationale de création des bases de données scientifiques et systèmes d'information relevant des domaines de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise GENOVA demeure affectée au sein de l'Observatoire Astronomique de Strasbourg (UMR7550 OAS), 11 rue de l'Université, 67000 STRASBOURG.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC133404INSU

**Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilbert CAMOIN, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la direction de l'ECORD Managing Agency (EMA).

Par ailleurs, Gilbert CAMOIN contribuera au suivi des actions incitatives du domaine TS du CNRS-INSU, ainsi qu'éventuellement au suivi d'unités relevant du domaine TS.

Il assure également le suivi des télescopes de 2m (T193 et TBL), notamment dans leur évolution vers une gestion au sein des OSU respectifs.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert CAMOIN demeure affecté au sein de l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), B.P. 80, F-13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4 ;

**Article 2**

Du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 M. Gilbert CAMOIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-220

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

**Assistants ingénieurs**

<b>Concours</b>	<b>N° d'agent</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° de décision</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
CE	110757	FILBET	Nathaniel	474961	01/05/2014	AI



Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 (session 1), ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	18954	PIQUERAS	LAURE	476710	01/06/2014	IR2
CE-S1	30372	SAVATIER	JULIEN	477736	01/06/2014	IR2
CE-S1	31792	CLODIC	Aurelie	477631	01/06/2014	IR2
CE-S1	45905	YANG	Yanbin	477496	01/06/2014	IR2
CE-S1	63422	LE BON	Christel	477265	01/06/2014	IR2
CE-S1	64931	ABEILHOU	Pierre	476894	01/06/2014	IR2
CE-S1	76996	VICTORIEN	Sophie	478019	01/06/2014	IR2
CE-S1	107199	NDIAYE	Amadou Latyr	477813	01/06/2014	IR2
CE-S1	119262	PAQUET	Agnès	477751	01/06/2014	IR2

#### Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	16738	HASSANI	Stéphanie	478937	01/06/2014	IE2
CE-S1	23234	CLESSE	Daniel	477837	01/06/2014	IE2
CE-S1	58719	SARRAZIN	Amélie	478308	01/06/2014	IE2
CE-S1	67245	BUJON GODDE	Lucie	478221	01/06/2014	IE2
CE-S1	88532	RENVERSEZ	Bruno	477801	01/06/2014	IE2
CE-S1	89973	GODINHO	Elodie	478443	01/06/2014	IE2
CE-S1	91198	MENDY	Gilles Nenane	478961	01/06/2014	IE2
CE-S1	93251	HUGOT	Amelie	478289	01/06/2014	IE2
CE-S1	100946	JAFFRE	Alexandre	479830	01/06/2014	IE2
CE-S1	101460	KOSTADINOVA	Vyara	478833	01/06/2014	IE2
CE-S1	105472	MARCHAL	Cyril	475818	01/06/2014	IE2
CE-S1	107153	LE FRANCOIS DES COURTIS	Chloé	478811	16/06/2014	IE2
CE-S1	108372	BLANCO	Amandine	476190	01/06/2014	IE2
CE-S1	109572	TRABELSI	Hayla	476927	01/06/2014	IE2
CE-S1	110766	LECLERC SANE	Nadège	476924	01/06/2014	IE2
CE-S1	115948	CARENTON-MADIEC	Nicolas	479019	01/06/2014	IE2
CE-S1	116851	CHAZAL	Audrey	476581	01/06/2014	IE2
CE-S1	127382	NATKUNARAJAH	Sharuja	480187	01/07/2014	IE2

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	6392	FAOUZI	Ouafa	478467	01/06/2014	AI
CE-S1	72299	DRILLET	Melissa	477520	01/06/2014	AI
CE-S1	82803	JOURDAN	Sylviane	477062	01/06/2014	AI
CE-S1	88650	GAILLARD	Magali	476316	01/06/2014	AI
CE-S1	89781	DURAY	Stephane	478151	01/06/2014	AI
CE-S1	96700	VELASCO	Sonia	476377	01/06/2014	AI
CE-S1	104106	FERRIZ	Chloe	476492	01/06/2014	AI
CE-S1	105458	LIBET	Camille	477307	01/06/2014	AI
CE-S1	108852	MARQUIS	Xavier	477518	01/06/2014	AI
CE-S1	111496	PIOCHE	Jean-Francois	477537	01/06/2014	AI
CE-S1	113110	IMBERNON	Anne	477501	01/06/2014	AI
CE-S1	115201	BOUTTON	Lionel	478354	01/06/2014	AI
CE-S1	124199	SAEN	Jérémie	477812	01/06/2014	AI
CE-S1	127431	ALLEGRE	Nicolas	476675	01/06/2014	AI
CE-S1	127436	MADELINE	Antoine	476576	01/06/2014	AI
CE-S1	127476	BUISSON	Ludivine	476907	01/06/2014	AI
CE-S1	127524	FARCE	Manon	477234	01/06/2014	AI



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-221

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2014 (session 1), ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

**Techniciens de classe normale**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	120052	BERNIER	Catherine	475884	01/06/2014	TCN
CE-S1	64966	LE GRIX DE LA SALLE	Marion	477331	01/06/2014	TCN
CE-S1	70584	CELTON	Carole	476192	01/06/2014	TCN
CE-S1	71204	ZAMIT	Basma	477845	01/06/2014	TCN
CE-S1	75266	MOREAU	Flavie	477031	01/06/2014	TCN
CE-S1	88674	DUFOUR	Cyril	476380	01/06/2014	TCN
CE-S1	97323	TESSONNEAUD	Mickael	476500	01/06/2014	TCN
CE-S1	101997	PIERRE	Chrystel	476770	01/06/2014	TCN
CE-S1	102260	MARILL	Sandrine	476719	01/06/2014	TCN
CE-S1	105053	OUDEAU	Aurelia	478598	01/06/2014	TCN
CE-S1	109387	MAHIEUX	Elodie	479463	01/06/2014	TCN
CE-S1	114122	SOLER	Antoine	478850	01/06/2014	TCN
CE-S1	116885	BRAUN	Fabrice	476845	01/06/2014	TCN
CE-S1	127246	LESAIN	Bérangère	475908	01/06/2014	TCN
CE-S1	127283	DUBREUIL	Vanessa	476717	01/06/2014	TCN
CE-S1	127416	PORTIER	Christelle	477993	10/06/2014	TCN
CE-S1	127545	PINSARD	Marine	477354	01/06/2014	TCN
CE-S1	127593	TODDE	Verena	477702	01/06/2014	TCN
CE-S1	127597	PAPA	Jean-Baptiste	477737	01/06/2014	TCN
CE-S1	127630	GUILLAND	Christelle	478060	16/06/2014	TCN

**Ajoints Techniques Principaux de deuxième classe**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE-S1	101296	GOMEZ	Fabien	477281	01/06/2014	ATP2
CE-S1	120669	BOES	Laurence	478543	01/06/2014	ATP2



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-219

Suite aux examens professionnels réservés de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

**Assistants ingénieurs**

<b>EPR</b>	<b>N° d'agent</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° de décision</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
EPR	44280	HAGUENAUER	Anne	473732	01/05/2014	AI



NOTE DRH /SDP IT / D-2014-216

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

**GRADE AU CHOIX**

**Ingénieurs de recherche première classe**

<b>N° d'agent</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° de décision</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
17479	ROCHE	Jean Robert	479835	15/07/2014	IR1

**Techniciens de classe supérieure**

<b>N° d'agent</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° de décision</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
40517	SAULNIER	Romaric	475261	01/01/2014	TCS

DEC141666INSHS

**Décision portant nomination de M. Vianney Dequiedt aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International et nommant M Patrick Plane directeur de cette unité;

**Vu** la DEC133002INSHS en date du 28 novembre 2013 portant nomination de M Vianney Dequiedt aux fonctions de directeur par intérim;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Vianney Dequiedt, Professeur à l'Université d'Auvergne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste

DEC142084DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée « Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques » dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**Vu** la décision DEC140932INSHS du 28 mars 2014 portant modification de l'intitulé de UPS2999 « Réseau Asie, préfiguration de l'institut asiatiques » (IMASIE), dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LECHEVALIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LE POULENNEC, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 août 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant délégation de signature à Madame Claire LE POULENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques (IMASIE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée «Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**Vu** la décision DEC140932INSHS du 28 mars 2014 portant modification de l'intitulé de UPS2999 « Réseau Asie, préfiguration de l'institut asiatiques (IMASIE), dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Claire LE POULENNEC, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2014

Le Directeur d'unité  
Sébastien LECHEVALIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC141892DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MICHEL, délégation de signature est donnée à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE, Directeur de recherche, et Madame Solenne BERTRAND, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 juillet 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant délégation de signature à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Caroline GUIBET-LAFAYE, Directeur de recherche au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline GUIBET-LAFAYE, délégation est donnée à Madame Solenne BERTRAND, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Le Directeur d'unité  
Patrick MICHEL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141895DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant sur la prolongation de l'unité UMR7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont le directeur est Monsieur Thomas RÖMER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas RÖMER, Directeur de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas RÖMER, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur d'étude, Monsieur Lionel MARTI, Chargé de recherche, et Monsieur Christophe NICOLLE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 juillet 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC141896DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant sur la prolongation de l'unité UMR7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures », dont le directeur est Monsieur Thomas RÖMER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur d'étude,, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN, délégation est donnée à Monsieur Lionel MARTI, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN et de Monsieur Lionel MARTI, délégation est donnée à Monsieur Christophe NICOLLE, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Le Directeur d'unité  
Thomas RÖMER

DEC141909DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GRISET, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS Ingénieur de recherche 1<sup>er</sup> classe, et Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 16 juillet 2014

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POTIER-THOMAS délégation est donnée à Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Le Directeur d'unité  
Pascal GRISET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141871DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire – délégation ponctuelle à délégataire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7164, intitulée « AstroParticules et Cosmologie », et nommant M. Stavros Katsanevas, directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stavos Katsanevas, M. Sotiris Loucatos, Ingénieur CEA, Mme Alessandra Tonazzo, Professeur et Mme Emmanuelle Foissac, Ingénieur de Recherche, délégation de signature est donnée à Mme Martine Piochaud, Assistant Ingénieur, pour la période du 28 juillet au 23 août 2014, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC141825DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3631, intitulée Institut de Biologie Paris Seine, dont le directeur est M. Michel Labouesse;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Labouesse, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, Directrice de Recherche et Mme Véronique Soulier, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

Cette décision annule et remplace la décision n°140643DR02 du 13 février 2014.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC141897DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Hugues De Thé, directeur de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7212, intitulée Pathologie et virologie moléculaire, dont le directeur est M. Hugues De Thé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hugues De Thé, directeur de l'unité UMR7212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues De Thé, délégation de signature est donnée à Mme Dorothee Peitzmann, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111765 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges



DEC141873DR02

**Décision donnant délégation de signature à Mme Madeleine Akrich, directrice de l'unité UMR7185 intitulée Centre de sociologie de l'innovation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant la prorogation de l'unité UMR7185, intitulée Centre de sociologie de l'innovation, dont la directrice est Madeleine Adrich ;

**Vu** le courrier en date du 27 septembre 2013 adressé par M. le Président du CNRS à M. le directeur de Mines ParisTech l'informant du rattachement de l'unité UMR7185 à la Délégation Paris B

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Madeleine Akrich, directrice de l'unité UMR7185, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine Akrich, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Lucas, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC141875DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7185 intitulée Centre de sociologie de l'innovation**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant la prorogation de l'unité UMR 7185 intitulée Centre de sociologie de l'innovation, dont la directrice est Madeleine Akrich ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Lucas, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

La directrice d'unité  
Madeleine Akrich

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC1415658DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approbation le renouvellement de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Faivre Weber, délégation est donnée à Mme Barbara Rebecchi, Technicien Supérieur INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Rebecchi, délégation est donnée à Mme Caroline Bernard, Technicien INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

Cette délégation de signature annule et remplace la décision 140570 du 7 février 2014.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

Le directeur d'unité  
Hervé Chneiweiss

DEC141872DR02

**Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie – délégation ponctuelle à délégataire**

Le directeur d'unité,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7164, intitulée AstroParticules et Cosmologie, dont le directeur est M. Stavros Katsanevas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sotiris Loucatos, Ingénieur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sotiris Loucatos, délégation est donnée à Mme Alessandra Tonazzo, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessandra Tonazzo, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Ancourt-Foissac, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sotiris Loucatos, délégation ponctuelle est donnée pour la période du 28 juillet au 23 août 2014 à Mme Martine Piochaud, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2014

Le directeur d'unité,

Stavros Katsanevas

**DEC141898DR04**

**Décision portant délégation de signature à Madame Dominique CHANDESRIS, directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8502 intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dominique CHANDESRIS, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique CHANDESRIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'études, et Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



**Article 3**

La décision DEC121326DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.


**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

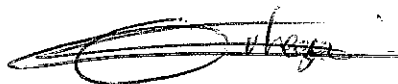
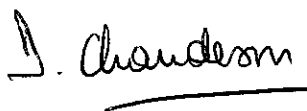
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

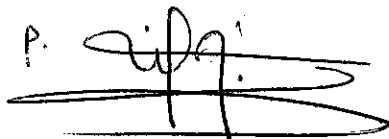


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

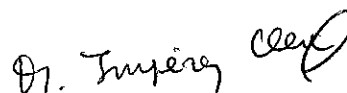
**Madame Dominique CHANDESRIS Monsieur Luc ORTEGA**



**Madame Pouneh MILANIAN**



**Madame Marianne IMPEROR**



DEC141911DR04

**Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à Mme Lucette VAYN, responsable du pôle gestion administrative des personnels au service des ressources humaines, et à Mme Valérie BESSON ou à Mme Sophie OLIVIERO ou à Mme Danielle ZAPHA, responsables d'équipe au sein du pôle gestion administrative des personnels au service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

**Vu** la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

**Vu** la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Ile-de-France Sud, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIERE, délégation de signature est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

**Article 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIERE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Lucette VAYN, responsable du pôle gestion administrative des personnels au service des ressources humaines, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

**Article 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIERE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Lucette VAYN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BESSON ou à Mme Sophie OLIVIERO ou à Mme Danielle ZAPHA, responsables d'équipe au sein du pôle gestion administrative des personnels au service des ressources humaines, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

**Article 6** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

DEC141900DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8502 - Laboratoire de physique des solides**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8502 intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée à Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Madame Pouneh MILANIAN, délégation est donnée à Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

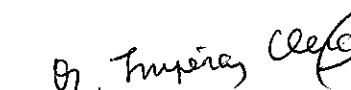
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

  
Madame Dominique CHANDESRIS  
Directeur de l'unité n° UMR8502

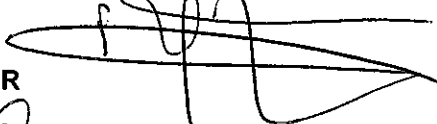
**Monsieur Luc ORTEGA**



**Madame Marianne IMPEROR**



**Madame Pouneh MILANIAN**





Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC141851DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Ducruix et Mme Brigitte Llobel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1er janvier 2013 ;

**Vu** la décision n° 133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Ducruix, CR1 et à Mme Brigitte Llobel, TCE, pour un montant limité à 1500€, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132649DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatenay-Malabry, le 8 juillet 2014.

Le directeur d'unité  
Olivier Gicquel

**Décision portant délégation de signature à M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, M. Laurent Girot, Mme Valérie Audon, M. Salem Tacine, Mme Viviane Bigot et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**Vu** la décision n° DEC141644INSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck Le Petit, ASTA, M. Jean-Hugues Fillion, PU2, M. Laurent Girot, IE2, Mme Valérie Audon, IE1, et M. Salem Tacine, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, de M. Laurent Girot, de Mme Valérie Audon, et de M. Salem Tacine, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, et Mme Viviane Bigot, TCN aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La décision n° DEC140666DR05 du 14 février 2014 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2014.

Le directeur d'unité  
Darek Lis



DEC141848DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Arthur Scherf, directeur de l'unité URA2581 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité URA 2581, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132289DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 juillet 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

**Vu** la décision n° 141603INEE du 16 juin 2014 portant aux fonctions de directeur par intérim de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, M. Lluís Quintana-Murci ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le directeur d'unité  
Lluís Quintana-Murci

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC141502DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR 3571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC132347DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 mai 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC141497DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA 3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Bedouelle, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire et à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision DEC132338DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 mai 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Landragin, directeur par intérim de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace;

**Vu** la décision n° DEC141715INSU du 15 juillet 2014 portant nomination M. Arnaud Landragin, directeur par intérim de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Arnaud Landragin, directeur par intérim de l'unité UMR 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Landragin, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Bize, CR1, Christophe Le Poncin-Lafitte, ASTRA et Mme Marine Pailler, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC140671DR05 du 17 février 2014 est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 5 juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 juillet 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC141906DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Bize, Christophe Le Poncin-Lafitte et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace.

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace;

**Vu** la décision n° DEC141715INSU du 15 juillet 2014 portant nomination d'Arnaud Landragin, directeur par intérim de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Bize, CR1, Christophe Le Poncin-Lafitte, ASTRA et Mme Marine Pailler, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 5 juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La décision n° DEC140672DR05 du 17 février 2014 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Le directeur d'unité  
Arnaud Landragin

DEC141792DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Lluís Quintana-Murci, directeur par intérim de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

**Vu** la décision n° 141603INEE du 16 juin 2014 portant aux fonctions de directeur par intérim de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, M. Lluís Quintana-Murci ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lluís Quintana-Murci, directeur par intérim de l'unité URA3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lluís Quintana-Murci, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC141783DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité l'UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR 3523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Pochet, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132298DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 juin 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC141499DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132707DR05 du 2 septembre 2014 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2014

Le directeur d'unité  
Hugues Bedouelle

DEC141503DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, à Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision DEC132824DR05 du 2 septembre 2014 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2014.

Le directeur d'unité  
Pierre-Marie Lledo

DEC141596DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire Lavabre, délégation de signature est donnée à M. Benoît Bastard, DR2, M. Jérôme Tournadre, CR1, M. Xavier Jourdan, TCS et Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC132355DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 juin 2014.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC141597DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, directeur par intérim de l'unité URA2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires ;

**Vu** la décision n° 141246INSB du 12 mai 2014 portant nomination de M. Jean-Christophe Olivo-Marin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, directeur par intérim de l'unité URA 2582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Olivo-Marin, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC132382DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 16 juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 juin 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC141599DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2582, intitulée Interactions et Dynamique Cellulaires.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité URA2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires ;

**Vu** la décision n° 141246INSB du 12 mai 2014 portant nomination de M. Jean-Christophe Olivo-Marin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 16 juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juin 2014.

Le directeur d'unité  
Jean-Christophe Olivo-Marin

DEC141613DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569, intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR 3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR 3569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix Rey, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132293DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 juin 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC141615DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3569, intitulée Virologie.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR 3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132803DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2014.

Le directeur d'unité  
Félix Rey

DEC141782DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523, intitulée Unité de Chimie Organique.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132800DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2014.

La directrice d'unité  
Sylvie Pochet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC141780DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR 3528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132374DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 juin 2014.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC141781DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132744DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2014.

Le directeur d'unité  
Marc Delarue

DEC141454DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL3526 intitulée Unité de Génétique Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL 3526, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Pugsley, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132295DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 mai 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC141455DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132802DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mai 2014.

Le directeur d'unité  
Anthony Pugsley

DEC141456DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR 3525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132381DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 mai 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC141459DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n° DEC132770DR05 du 2 septembre 2014 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mai 2014.

Le directeur d'unité  
Alain Jacquier

DEC141853DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 130289INSIS du 19 février 2013 portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR 288 à compter du 1er janvier 2013 ;

**Vu** la décision n° 133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Gicquel, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Gicquel, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Ducruix, CR1, Directeur Adjoint et à Mme Brigitte Llobel dans la limite de 1 500€, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132396DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 juillet 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC141861DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères – LERMA<sup>2</sup>, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**Vu** la décision n° DEC141644INSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darek Lis, délégation de signature est donnée à M. Franck Le Petit, ASTA, à M. Jean-Hugues Fillion, PU2, à M. Laurent Girot, IE2, à Mme Valérie Audon, IE1, et à Mr Salem Tacine, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, de M. Jean-Hugues Fillion, de M. Laurent Girot, de Mme Valérie Audon, et de M. Salem Tacine, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, et à Mme Viviane Bigot, TCN aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

## **Article 4**

La décision n° DEC141278DR05 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 juillet 2014

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132806DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juillet 2014.

Le directeur d'unité  
Artur Scherf

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC141716DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. Florent Pigeon, directeur de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien, dont le directeur est Florent Pigeon ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florent Pigeon, directeur de l'unité UMR5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Pigeon, délégation de signature est donnée à Mme Julie Debiesse, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC131312DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 2 septembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

## **DEC141719DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, dont le directeur est M. Gilles MAILHOT ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAILHOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis JULIEN, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131259DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141800DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, dont le directeur est M. Guy CHANFRAY ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CHANFRAY, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève GATEAUD, Ingénieure d'études, à Monsieur Patrice VERDIER, Chargé de recherche, à Monsieur Christophe PEAUCELLE, Ingénieur de recherche, et à Madame Marie-France de MARINIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141801DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Dominique MANCHON, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3340, intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, dont le directeur est M. Dominique MANCHON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Dominique MANCHON, directeur de l'unité GDR3340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MANCHON, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel Royer, Professeur, à Monsieur Arnaud Guillin, Professeur, et à Madame Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131359DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141814DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMR5534 intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5534, intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, dont le directeur est M. Guy MOUCHIROUD ;



## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMR5534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno ALLARD, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Guy MOUCHIROUD et Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, et à Monsieur Sébastien GAILLARD, Technicien, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement uniquement.

### **Article 3**

La décision n° DEC131313DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141815DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans, dont le directeur est M. Pierre SCHIANO ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SCHIANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROCHE, Chargé de recherche, et à Madame Audrey CHAZAL, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131094DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 12 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141816DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Alain PUISIEUX, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5286, intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon, dont le directeur est M. Alain PUISIEUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Alain PUISIEUX, directeur de l'unité UMR5286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PUISIEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MEHLEN, Directeur de recherche, à Monsieur Fabien ZOULIM, Professeur, et à Madame Marina ROQUES-RAIMONDI, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC131308DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 30 juin 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141819DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MAGNIN, directrice de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, dont la directrice est Mme Isabelle MAGNIN ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle MAGNIN, directrice de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAGNIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy PROST, Professeur, à Monsieur Olivier BEUF, Directeur de recherche, et à Madame Florence RIVE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131221DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141891DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur est M. Joël VAN BAELEN ;



# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Alfons Schwarzenboeck, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC140149DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141904DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Maité CARRE-PIERRAT, directrice de l'unité UMS3421 intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMS3421, intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, dont la directrice est Mme Maité CARRE-PIERRAT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Maité CARRE-PIERRAT, directrice de l'unité UMS3421, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maité CARRE-PIERRAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy MOUCHIROUD, Directeur de recherche, et à Monsieur Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130986DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC141925DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Françoise PEYRIN, directrice de l'unité GDR2647 intitulée STIC Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2647, intitulée STIC Santé, dont la directrice est Mme Françoise PEYRIN ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Françoise PEYRIN, directrice de l'unité GDR2647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PEYRIN, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MAGNIN, Directrice de recherche et à Madame Florence RIVE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC130983DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 7 juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142068DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont la directrice est Mme Nathalie SCHILDKNECHT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, jusqu'à 15000 euros pour toute nature de dépenses.

### **Article 3**

La décision n° DEC140150DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142069DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Emanuela MATTIOLI, directrice par intérim de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, dont la directrice par intérim est Mme Emanuela MATTIOLI ;



## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Emanuela MATTIOLI, directrice par intérim de l'unité UMR5276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emanuela MATTIOLI, délégation de signature est donnée à M. Francis ALBAREDE, Directeur adjoint, à M. Bruno REYNARD, Directeur adjoint, et à M. Eric DEBAYLE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC131304DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142070DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LUIS, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC121178INSHS du 20 avril 2012, portant création de l'unité USR3550, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Jean-Philippe LUIS ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe LUIS, directeur de l'unité USR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC141106DR07 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142071DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Vianney DEQUIEDT, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Vianney DEQUIEDT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Vianney DEQUIEDT, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vianney DEQUIEDT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Araujo-Bonjean, Chargée de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC141631DR07 du 22 mai 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142075DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Farouk TOUMANI, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, dont le directeur est M. Farouk TOUMANI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Farouk TOUMANI, directeur de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farouk TOUMANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain Quilliot, Professeur, et à Madame Béatrice Bourdieu, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC140494DR07 du 1er février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er août 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC142076DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Germain GILLET, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC111095INSB du 20 mai 2011, portant création de l'unité UMS3453, intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est M. Germain GILLET ;



# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Germain GILLET, directeur de l'unité UMS3453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Germain GILLET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Marinesco, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131342DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2014

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**DEC141850dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

**Vu** la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, et à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, et des subdélégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

## **Article 4**

La présente décision annule et remplace la décision n° DEC141279dr08 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 07 juillet 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC141880dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe CARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité» - MIRES**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423, intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**Vu** la décision DEC141756NSIS du 09 juillet 2014 portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARRE, délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision abroge la décision n°DEC141359DR08 du 22 avril 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 18 juillet 2014

La directrice d'unité  
Christine FERNANDEZ-MALOIGNE

**DEC142065dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La décision n°DEC1302dr08 du 16 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 août 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC142063dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950, intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

**Vu** la décision DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950, intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC123247DR08 du 14 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 août 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC141879DR08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423, intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**Vu** la décision DEC141756INSIS du 09 juillet 2014 portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités et à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141358DR08 du 22 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 juillet 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141721DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Delcroix, directrice de l'unité UMR7367, intitulée « Dynamiques européennes » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC112627DAJ du 20 décembre 2012 nommant Mme Gaelle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7367, intitulée « Dynamiques européennes », dont la directrice est Mme Catherine Delcroix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Delcroix ; directrice de l'unité UMR7367, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Delcroix, délégation de signature est donnée à M. Maurice Carrez [Professeur UdS], et à Mme Cathy Reibel [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130817DR10 du 8 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

la déléguée régionale  
Gaelle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Catherine Delcroix :

Maurice Carrez :

Cathy Reibel :

DEC141720DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Delcroix, directrice de l'unité UMR7367 intitulée « Dynamiques européennes » pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7367, intitulée Dynamiques européennes, dont la directrice est Mme Catherine Delcroix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Maurice Carrez [Professeur UdS], à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice Carrez, délégation est donnée à Mme Cathy Reibel, [AI-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

La directrice d'unité  
Catherine Delcroix

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Signatures des sub-délégués :

Catherine Delcroix :

Maurice Carrez :

Cathy Reibel :



DEC141867DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7509, intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Mme Françoise Colobert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Colobert, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHOPPIN [Maître de conférence] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 20 K€ HT ainsi qu'à Mme Karima Benchabane [gestionnaire et responsable CGP] pour les bons de commande jusqu'à 4000 Euros.

## **Article 3**

La décision n° 120308DR10 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 juillet 2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

Signature des sub-délégués : 10 juillet 2014

Françoise Colobert :

Sabine CHOPPIN :

Karima Benchabane :

DEC141821DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Serge KOX ;

**Vu** la décision DEC141651IN2P3 du 27 juin 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Arnaud LUCOTTE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BERAT, CR1 CNRS, responsable du groupe Auger, à Mme Colette DESLORIEUX, IR1 CNRS, responsable administrative et financière, et à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, Adjointe à la responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC140940DR11 du 12 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 juillet 2014



Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Arnaud LUCOTTE

E-mail : ...lucotte@lpsc.in2p3.fr ... Directeur de l'unité : LPSC

Code Unité : UMR 5821 - 0763 .....

Intitulé : Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie.....

Adresse : 53 rue des Martyrs – 38026 Grenoble cedex

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Arnaud LUCOTTE – DR2 Directeur d'Unité –		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Corinne BERAT – C R 4 Responsable Groupe Auger		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Colette DESLORIEUX – IR1 Responsable Administrative et Financière		oui	oui	Sans limite
Mandataire éventuel	Christine SERVOZ-GAVIN – AI Adjointe à la Responsable Administrative et Financière		oui	oui	Sans limite

Date : 1 juillet 2014

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9  
Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)

**DEC141759DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), dont le directeur est Jacques DEROUARD ;

**Vu** la décision DEC141496INP du 10 juin 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Louis BARRAT, directeur par intérim, et de M. Eric LACOT, directeur adjoint par intérim de l'Unité mixte de recherche UM5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Eric LACOT, PU UJF, directeur adjoint, et à Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC120301DR11 du 7 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 juin 2014

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



**DEC141822DR11**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, dont la directrice est Mme Ina ATTREE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ina ATTREE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques FEIGE, DR1 INSERM, et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, TCS CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision DEC110329DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 juillet 2014



Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**



Je soussigné(e) : **ATTREE INA** ..... E-mail : **ina.attree-delic@cea.fr** ..... Directeur de l'unité :  
 Code Unité : **ERL5261** ..... Intitulé : **Bacterial Pathogenesis and Cellular Responses**  
 Adresse : **17 Rue de Martyrs, IRTSV, CEA-GRENOBLE**

❖ Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	<b>Attree, Responsable DR2</b>		<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	—
Mandataire éventuel	<b>FEIGE J.-J. DR1 INSERM <del>DR2</del></b>		<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	—
Mandataire éventuel	<b>MENDEZ N.-P. TECH CNRS RESPONSABLE ADMINIS. <del>DR2</del></b>		<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	—
Mandataire éventuel					

Date : **26/06/2014**  
**Ina ATTREE**  
 Directrice  
 ERL 5261 - CNRS

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)

## **DEC141776DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'unité UMR7256 intitulée Information génomique et structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7256, intitulée « Information génomique et structurale », dont le directeur est Jean-Michel CLAVERIE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'unité UMR7256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel CLAVERIE**, délégation de signature est donnée à Mme Chantal ABERGEL, DR, Mme Estelle GROSSETETE-RUIZ, TCS et Mme Audrey LARTIGUE, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° 120208DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : JM CLAVERIE
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : C. ABERGEL	Nom : E. GROSSETETE - RUIZ	Nom : A. LARTIGUE
Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

## **DEC141035DR12**

### **Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26/06/12 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 140224DR12 du 20/01/2014 nommant Mme Julia FARGEOT, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20/11/2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31/08/2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 051058DR12 du 08/09/2005 nommant Mme Irène CZYZ, aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13/11/2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Irène CZYZ, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 mars 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Les délégataires :

Nom : B. BEURTON	Nom : J. FARGEOT	Nom : N. SCHERRER	Nom : G. ZANON
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom : I. CZYZ	Nom : P. GARCIA	Nom : I. PAVARD	
Signature :	Signature :	Signature :	
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	

## **DEC141034DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional de la délégation Provence et Corse**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26/06/12 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 140224DR12 du 20/01/2014 nommant Mme Julia FARGEOT, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20/11/2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31/08/2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 051058DR12 du 08/09/2005 nommant Mme Irène CZYZ, aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13/11/2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Irène CZYZ, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 15 000€ HT.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 mars 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Les délégués :

Nom : B. BEURTON Signature :  Paraphe :	Nom : J. FARGEOT Signature :  Paraphe :	Nom : N. SCHERRER Signature :  Paraphe :	Nom : G. ZANON Signature :  Paraphe :
Nom : I. CZYZ Signature :  Paraphe :	Nom : P. GARCIA Signature :  Paraphe :	Nom : I. PAVARD Signature :  Paraphe :	

## **DEC141947DR12**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26 juin 2012 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 140224DR12 du 20 janvier 2014 nommant Mme Julia FARGEOT, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse à compter du 01/02/2014;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20 novembre 2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31 août 2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13 novembre 2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 141944DR12 du 01 juillet 2014 nommant Mme Nathalie MAIRATA, aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 141943DR12 du 01 juillet 2014 nommant M. Patrice GARCIA, aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et de Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Nathalie MAIRATA, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 07 juillet 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Les délégataires :

Nom : B. BEURTON Signature :  Paraphe :	Nom : J. FARGEOT Signature :  Paraphe :	Nom : N. SCHERRER Signature :  Paraphe :	Nom : G. ZANON Signature :  Paraphe :
Nom : N. MAIRATA Signature :  Paraphe :	Nom : P. GARCIA Signature :  Paraphe :	Nom : I. PAVARD Signature :  Paraphe :	

## **DEC141945DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional de la délégation Provence et Corse**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26 juin 2012 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 140224DR12 du 20 janvier 2014 nommant Mme Julia FARGEOT, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse à compter du 01/02/2014;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20 novembre 2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31 août 2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13 novembre 2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 141944DR12 du 01 juillet 2014 nommant Mme Nathalie MAIRATA, aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 141943DR12 du 01 juillet 2014 nommant M. Patrice GARCIA, aux fonctions d'adjoint au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette

BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire <sup>1</sup>.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et de Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Nathalie MAIRATA, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 15 000€ HT.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 07 juillet 2014

Le délégué régional  
Younis HERMES

Les délégataires :

Nom : B. BEURTON Signature :  Paraphe :	Nom : J. FARGEOT Signature :  Paraphe :	Nom : N. SCHERRER Signature :  Paraphe :	Nom : G. ZANON Signature :  Paraphe :
Nom : N. MAIRATA Signature :  Paraphe :	Nom : P. GARCIA Signature :  Paraphe :	Nom : I. PAVARD Signature :  Paraphe :	

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

## **DEC141944DR12**

**Décision portant nomination de Mme Nathalie MAIRATA aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée par la décision n° 140310DAJ du 03 février 2014, donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie MAIRATA, assistante ingénieur, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse en remplacement de Mme Irène CZYZ, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

## **DEC141810DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Rousillon

**Vu** la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC141676DR13 du 11 juin 2014, portant nomination de M. Guillaume Rochet aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Languedoc Roussillon

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 susvisée, sont ajoutés, après les termes « responsable des ressources humaines», les termes « et à M. Guillaume Rochet, responsable du service Partenariat et valorisation ».

**Art. 2.** – Aux articles 4 et 5 de la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 susvisée, sont ajoutés, après les termes «responsable des ressources

humaines », les termes « et de M. Guillaume Rochet, responsable du service Partenariat et valorisation ».

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2014

Alain Fuchs



DEC141785DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS 3426 intitulée BioCampus Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3426 intitulée BioCampus Montpellier, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS 3426 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JOURNOT, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COUETTE, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110390DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC141789DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe MIELE, directeur de l'unité UMR 5635 intitulée Institut Européen des Membranes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5635 intitulée Institut Européen des Membranes, dont le directeur est M. Philippe MIELE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe MIELE, directeur de l'unité UMR 5635 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MIELE, délégation de signature est donnée à M. Philippe FALQUE, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100107DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC141791DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe MIELE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5635, intitulée Institut Européen des Membranes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5635, intitulée Institut Européen des Membranes, dont le directeur est M. Philippe MIELE;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe FALQUE, Administrateur du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le directeur d'unité

Philippe MIELE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141804DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROUMESTAND, directeur et de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5048 intitulée *Centre de biochimie structurale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC133306 INSB du 20 décembre 2013, portant nomination de M. Christian ROUMESTAND, directeur et de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 5048, intitulée *Centre de biochimie structurale*.

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR 5048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR 5048, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, DR2, et à M. Didier DEBAIN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100115DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2014



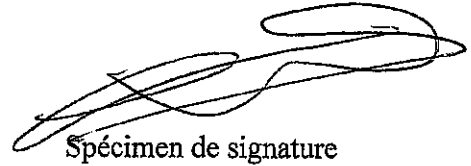
Ghislaine GIBELLO

**ANNEXE 1**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : Christian ROUMESTAND



Spécimen de signature

**En cas d'empêchement (3 personnes maximum)**

1) NOM : Pierre-Emmanuel MILHIET

Spécimen de signature

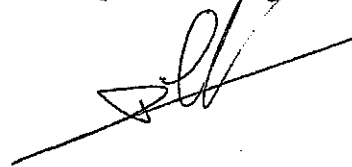
GRADE : DR2



2) NOM : Didier DEBAIN

Spécimen de signature

GRADE : IE2



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

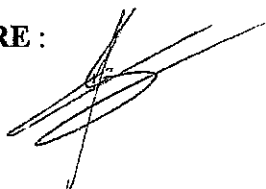
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Pierre-Emmanuel MILHIET

GRADE : DR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

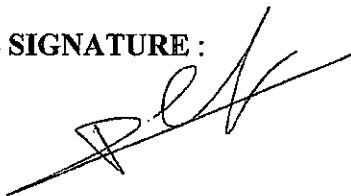


2) NOM : Didier DEBAIN

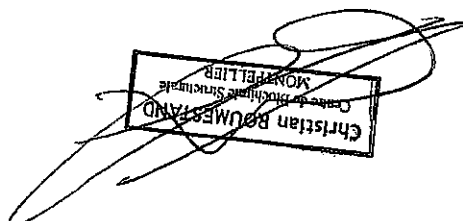
GRADE : IE2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur d'Unité

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



Christian BOUMESTAND  
Centre de Recherche Stratégique  
MONTPELLIER

DEC141805DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROUMESTAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133306INSB du 20 décembre 2013, portant nomination de M. Christian ROUMESTAND, directeur et M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5048, intitulée Centre biochimie structurale.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Didier DEBAIN, Administrateur de l'unité.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le Directeur de l'unité

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

M. Christian ROUMESTAND

DEC141953DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis SAUVAJOL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5221, intitulée Laboratoire Charles de Coulomb**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5221 intitulée Laboratoire Charles de Coulomb, dont le directeur est M. Jean-Louis SAUVAJOL;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corine ZICLER, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

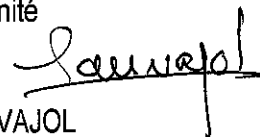
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le directeur d'unité



Jean-Louis SAUVAJOL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141951DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'unité UMR 5221 intitulée Laboratoire Charles de Coulomb, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5221 intitulée Laboratoire Charles de Coulomb, dont le directeur est M. Jean-Louis SAUVAJOL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'unité UMR 5221 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SAUVAJOL, délégation de signature est donnée à M. Pierre LEFEBVRE, Directeur de Recherche, à M. Christian LIGOURE, Professeur, et à Mme Corine ZIGLER, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100610DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC141930DR13

**Décision portant délégation de signature aux responsables de la Délégation Languedoc-Roussillon, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Languedoc-Roussillon**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°080155DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°130961DR13 du 24 juin 2013 nommant Mme Gwladys Maure, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°133474DAJ du 10 décembre 2013 nommant M. Jocelyn Méré, aux fonctions d'adjoint au Délégué Régional de la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°141810DAJ du 9 juillet 2014 nommant M. Guillaume Rochet, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la circonscription Languedoc-Roussillon

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon, délégation est donnée à M. Jocelyn Méré, Adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, de M. Jocelyn Méré, délégation est donnée à Mme. Gwladys Maure, Responsable du service ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, de M. Jocelyn Méré, de Mme Gwladys Maure, délégation est donnée à M. Guillaume Rochet, Responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, de M. Jocelyn Méré, et de Mme Gwladys Maure, de M. Guillaume Rochet, délégation est donnée à :

Mme Françoise Ravier, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions de la Cellule Affaires Générales,

Mme Brigitte Dongan, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service Financier,

Mme Laure Di Meilla, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et des attributions du Service Financier.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 juillet 2014

La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello



DEC141786DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3426, intitulée BioCampus Montpellier**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3426, intitulée BioCampus Montpellier, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Brigitte COUETTE, Secrétaire Générale et Coordinatrice Scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Le directeur d'unité

Laurent JOURNOT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC141740DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Cousin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5273 intitulée STROMALAB**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5273, intitulée STROMALAB, dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Béatrice Cousin, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2/7/2014

Le directeur d'unité

M. Louis Casteilla

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## DEC141937DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Boris Dintrans, directeur de l'unité mixte de service n° 3667, intitulée Centre de Calcul Midi-Pyrénées par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133482INSU du 2 mai 2014 portant création de l'unité mixte de service n° 3667, intitulée Centre de Calcul Midi-Pyrénées, dont le directeur est M. Boris Dintrans ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Boris Dintrans, directeur de l'unité mixte de service n° 3667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 juillet 2014

Le Délégué Régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC141739DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité UMR5273 intitulée STROMALAB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5273, intitulée STROMALAB, dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité UMR5273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de [M. Louis Casteilla](#), délégation de signature est donnée à [Mme Béatrice Cousin, DR2](#), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°[121730DR14](#) du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2014

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC141710DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140815DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC130821DAJ du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision DEC140815DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision DEC105152DR14 du 23 novembre 2010 portant nomination de Mme Ingrid Bonet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision DEC140815DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes « M. Christophe Chaumier, responsable du pôle conseil et gestion des ressources humaines, à M. Alexandre Teste, responsable du pôle développement des compétences » sont remplacés par les termes « Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines ».

**Art. 2.** – La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2014

Alain Fuchs

**DEC141255DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Dewor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5234, intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité, dont le directeur est Michael Kann ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Dewor, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 avril 2014

Le directeur d'unité  
Michael Kann

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



## **DEC141245DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Erwan Bézard directeur de l'unité UMR5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, dont le directeur est Erwan Bezard ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Erwan Bezard, directeur de l'unité UMR5293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Bezard, délégation de signature est donnée à M. François Tison, Professeur, Mme Céline Vega-Roiatti, Maître de Conférence, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC131586DR15 du 2 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC133161DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Lamirault Héroïse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, dont la directrice est Isabelle Daugareilh ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Héroïse Lamirault, assistante de direction, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 novembre 2013

La directrice d'unité  
Isabelle Daugareilh

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC141869DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MERGNY, directeur de l'unité mixte de service n°3033 intitulée « Unité de soutien à la recherche IECB », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulmé ;

**Vu** la décision n° DEC132807INC portant nomination de M. Jean-Louis Mergny aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, à compter du 2 septembre 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MERGNY, directeur de l'unité mixte de service n°3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MERGNY, délégation de signature est donnée à M. Ivan HUC, DR1 et Sylvie DJIAN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC131589DR15 du 07 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 novembre 2013

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

**DEC141870DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Ivan HUC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulmé ;

**Vu** la décision n°DEC132807INC du 5 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Louis Mergny aux fonctions de directeur de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ivan Huc, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan Huc, délégation est donnée à Mme Sylvie Djjan, directrice administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 novembre 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Louis MERGNY

DEC133363DR15

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bouyer, directeur de l'unité UMR 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5298, intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences, dont le directeur est Philippe Bouyer ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

1. Délégation est donnée à M. Philippe Bouyer, directeur de l'unité UMR 5298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
2. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
3. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



Délégation Aquitaine-Limousin

[www.cnrs.fr/aquitaine-limousin](http://www.cnrs.fr/aquitaine-limousin)

Esplanade des Arts et Métiers - BP 105  
33402 Talence Cédex

T 05 57 35 58 00  
F 05 57 35 58 01



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bouyer, délégation de signature est donnée à M. Laurent Porcel, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC133362DR15 du 23 juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

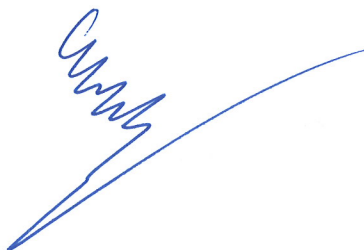
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 décembre 2013

Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC133359DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Moretto, directeur de l'unité UMR 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan.

**Vu** la décision n° DEC110814IN2P3 portant nomination aux fonctions de directeur de l'UMR 5797 de Philippe Moretto à compter du 1er avril 2011.

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe Moretto, directeur de l'unité UMR 5797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Aquitaine-Limousin

[www.cnrs.fr/aquitaine-limousin](http://www.cnrs.fr/aquitaine-limousin)

Esplanade des Arts et Métiers - BP 105  
33402 Talence Cédex

T 05 57 35 58 00  
F 05 57 35 58 01

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Moretto, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Perreve, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC112068DR15 du 5 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 décembre 2013,

Le délégué régional  
Christophe Giraud



## **DEC133166DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'unité UMR 5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, dont la directrice est Isabelle Daugareilh ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'unité UMR 5114, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Daugareilh, délégation de signature est donnée à Héloïse Lamirault, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130419DR15 du 11 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 novembre 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC133163DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric ARQUIS, directeur de l'unité UMR5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux, dont le directeur est Eric Arquis ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Arquis, directeur de l'unité UMR5295, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Arquis, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane Boya, assistant ingénieur, Mme Sandrine Guit, assistant ingénieur, et M. Henri Bertin, directeur de recherche, M. Didier Lassaque, ingénieur d'études, M. Olivier Poncelet, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC112082DR15 du 9 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14/11/2013

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC133131DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Boya pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux, dont le directeur est Eric Arquis ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylviane Boya, responsable de gestion du département TREFLE et du pôle AM Paris Tech, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, responsable de gestion du département APY et site UB1 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya et de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à M. Henri Bertin, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, de Mme Sandrine Guit et de M. Henri Bertin, délégation est donnée à M. Didier Lassaque, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Boya, de Mme Sandrine Guit, de M. Henri Bertin et de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à M. Olivier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



Poncelet, responsable du département APY, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14/11/2013

Le directeur d'unité  
Eric Arquis

**DEC132650DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric Macé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5116 intitulée Centre Emile Durkheim**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Antoine Roger ;

**Vu** la décision n°DEC131878INSHS du 29 août 2013 portant nomination de M. Andrew Smith aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée M. Eric Macé, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Macé, délégation est donnée à Mme Dominique Nguyen, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 30 août 2013

Le directeur d'unité

Andrew Smith

**DEC132643DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Andy Smith, directeur de l'unité UMR 5116 intitulée Centre Emile Durkheim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Antoine Roger ;

**Vu** la décision n°DEC131878INSHS du 29 août 2013 portant nomination de M. Andrew Smith aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Andrew Smith, directeur de l'unité UMR 5116, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrew Smith, délégation de signature est donnée à M. Eric Macé, Professeur d'Université, et Mme Dominique Nguyen, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130770DR15 du 04 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 août 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

## **DEC131586DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Erwan Bézard, directeur de l'unité UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, dont le directeur est Erwan Bézard ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Erwan Bézard, directeur de l'unité UMR 5293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Bézard, délégation de signature est donnée à M. Bertrand Bloch, Professeur des Universités, et M. François Tison, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC110842DR15 du 1<sup>er</sup> février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 avril 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC130771DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric Macé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5116 intitulée Centre Emile Durkheim**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Antoine Roger ;

**Vu** la décision n°DEC130523INSHS du 28 février 2013 portant nomination de M. Andrew Smith aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée M. Eric Macé, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Macé, délégation est donnée à Mme Dominique Nguyen, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mars 2013

Le directeur d'unité

Andrew Smith

**DEC140876DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Fourchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5115 intitulée Les Afriques dans le Monde – LAM.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek;

**Vu** la décision n° DEC133307INSHS du 21 janvier 2013 portant nomination de Mme Céline Thiriote directrice et Mme Annie Cheneau Loquay, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Fourchard, Chercheur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fourchard, délégation est donnée à M. René Otayek, Chercheur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fourchard et de M. René Otayek, délégation est donnée à Mme Sonia Le Camus, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mars 2014

La directrice d'unité  
Céline Thriot

**DEC141243DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Sellier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3626, intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux, dont le directeur est Yann Le Petitcorps ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth Sellier, Ingénieure de Recherche Pôle microscopie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Sellier, délégation est donnée à Mme Christine Labrugère, ingénieure de Recherche Pôle microanalyse, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 avril 2014

Le directeur d'unité  
Yann Le Petitcorps

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140875DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Céline Thiriot, directrice de l'unité UMR5115 intitulée Les Afriques dans le Monde - LAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek;

**Vu** la décision n° DEC133307INSHS du 21 janvier 2013 portant nomination de Mme Céline Thiriot directrice et Mme Annie Cheneau Loquay, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline Thiriot, directrice de l'unité UMR5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Thiriot, délégation de signature est donnée à M. Laurent Fourchard, Chargé de Recherche, René Otayek, Directeur de Recherche, et Sonia Le Camus, Technicienne de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130262DR15 du 23/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 mars 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC140869DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Fluzin, directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe Fluzin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Fluzin, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement M. Philippe Fluzin, délégation de signature est donnée à M. Pierre Guibert, Ingénieur de Recherche, M. Norbert Mercier, Directeur de Recherche, et M. Bernard Gratuze, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC112071DR15 du 8 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 mars 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC140718DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de Physicochimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux, dont le directeur est Olivier Donard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie et de Mme Sophie Puyou-Lascassies, délégation est donnée à Mme Patricia Corno, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 19 février 2014

Le directeur d'unité  
Olivier Donard

**DEC141038DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Yann Le Petitcorps, directeur de l'unité UMS 3626 intitulée Plateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3626, intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux, dont le directeur est Yann Le Petitcorps ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yann Le Petitcorps, directeur de l'unité UMS 3626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

DEC140087DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée «TAKUVIK» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A008DSIDGDS du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMI3376 «TAKUVIK» et la nomination de son directeur, Marcel Babin;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Marcel Babin**, directeur de l'unité UMI3376, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Babin, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline GUILMETTE**, ingénieur d'études CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC140455DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme France, directeur de l'unité UMR5607 intitulée Ausonius, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5607, intitulée Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge, dont la directrice est Valérie Fromentin ;

**Vu** la décision portant nomination de M. Jérôme France aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Cartron aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité UMR5607 intitulée Ausonius institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme France directeur de l'unité UMR 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme France, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Cartron, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC112633DR15 du 24 novembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC140870DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Guibert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe Fluzin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Guibert, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert, délégation est donnée à M. Norbert Mercier, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert et de M. Norbert Mercier, délégation est donnée à M. Bernard Gratuze, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mars 2014

Le directeur d'unité  
Philippe Fluzin

**DEC140504DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Cartron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5607 intitulée Ausonius.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5607, intitulée Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge, dont la directrice est Valérie Fromentin ;

**Vu** la décision portant nomination de M. Jérôme France aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Cartron aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité UMR5607 intitulée Ausonius institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Cartron, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le directeur d'unité  
Jérôme France

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140717DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Donard, directeur de l'unité UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de Physicochimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux, dont le directeur est Olivier Donard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Donard, directeur de l'unité UMR5254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Donard, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, Ingénieure d'Etudes, Mme Sophie Puyou-Lascassies, Assistante Ingénieur, et Mme Patricia Corno, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111248DR15 du 24 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 février 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC140670DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Norbert Mercier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, dont le directeur est Henri Duday ;

**Vu** la décision n°DEC121586INSHS du 4 juin 2012 portant nomination de M. Pierre Guibert aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3383 « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Norbert Mercier, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 14 février 2014

Le directeur d'unité  
Pierre Guibert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC140669DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Guibert, directeur de l'unité FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, dont le directeur est Henri Duday ;

**Vu** la décision n°DEC121586INSHS du 4 juin 2012 portant nomination de M. Pierre Guibert aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3383 « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Guibert, directeur de l'unité FR3383, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert, délégation de signature est donnée à M. Norbert Mercier, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122528DR15 du 25/09/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC140652DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès Chevin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5200 intitulée « Laboratoire de biogénèse membranaire »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5200, intitulée « Laboratoire de Biogenèse Membranaire », et nommant M. René Lessire directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°DEC133174INSB portant nomination de M. Jean-Jacques Bessoule aux fonctions de directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnès Chevin, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villenave d'Ornon, le 17/01/2014

Le directeur d'unité  
Jean-Jacques Bessoule

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## **DEC141975DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Claude Pellet, directeur de l'unité UMR5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Pellet, directeur de l'unité UMR5218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Pellet, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Labat, Professeure, Mme Laurence Vignau, Professeure, M. Yann Deval, Professeur, M. Xavier Moreau, Professeur, M. Bernard Veyret, Directeur de Recherche, et M. Laurent Courde, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122873DR15 du 7 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 juillet 2014

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC141996DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC010099DR15 du 29 juin 2001 portant nomination de Mme Laurence Gimenez aux fonctions d'adjointe à la responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes : « Mme Catherine Tremoulet, responsable du service du personnel et des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « Mme Laurence Gimenez, adjointe à la responsable du service du personnel et des ressources humaines ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Alain Fuchs

## **DEC141265DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Robert Vergnieux, directeur de l'unité UMS 3657, intitulée ARCHEOVISION - SHS - 3D, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC133025DGDS du 23 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3657, intitulée ARCHEOVISION - SHS - 3D, dont le directeur est Robert Vergnieux ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Robert Vergnieux, directeur de l'unité UMS 3657, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision n° DEC123108DR15 du 7 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 avril 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC141264DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan ;

**Vu** la décision n°DEC110814IN2P3 portant nomination aux fonctions de directeur de l'UMR 5797 de Philippe Moretto à compter du 1er avril 2011.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Sylvie Perrève, Responsable suivi budget et contrats Européens aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 11/04/2014

Le directeur d'unité  
Philippe Moretto



## **DEC141241DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Yann Le Petitcorps, directeur de l'unité UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3626, intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux, dont le directeur est Yann Le Petitcorps ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yann Le Petitcorps, directeur de l'unité UMS 3626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Le Petitcorps, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Sellier, Ingénieure de Recherche et Mme Christine Labrugère, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 141038DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 avril 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC141254DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Michael Kann, directeur de l'unité UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5234, intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité, dont le directeur est Michael Kann ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michael Kann, directeur de l'unité UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Kann, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Dewor, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111910DR15 du 7 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 avril 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC141247DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. François Tison pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, dont le directeur est Erwan Bezard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Tison, directeur adjoint Recherche clinique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Tison, délégation est donnée à Mme Céline Vega-Roiatti, directrice adjointe administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le directeur d'unité  
Erwan Bézard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140479DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Chantal Chambellan-Le-Levier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n°122211 du 31 aout 2012 portant nomination de Madame Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Chantal CHAMBELLAN-LE-LEVIER**, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DSFIM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal CHAMBELLAN-LE-LEVIER, délégation est donnée à **Madame Catherine LARROCHE et à Monsieur Sylvain DEHAUD**, adjoints du directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**DEC141855DR16**

**Délégation de signature consentie à Mme Pascale DELECLUSE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°141610J du 18 juin 2014 portant nomination de Mme Pascale DELECLUSE aux fonctions de directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**DECIDE**



### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Pascale DELECLUSE**, directrice de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELECLUSE, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELECLUSE et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Monsieur Pierrick ROBERGE**, adjoint du directeur administratif adjoint et à **Sylvaine CHAPELET**, responsable du service du budget et des finances aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC141856DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Michèle LEDUC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°111474DAJ du 13 juillet 2011 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Madame Michèle LEDUC aux fonctions de présidente ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Michèle LEDUC**, présidente du comité d'éthique du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du comité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle LEDUC, délégation est donnée à **Madame Gaëlle DUFOUR**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du (ou des) délégataire (s).

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juin 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC141119DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrice VEIT, directeur de l'unité USR3130 intitulée Centre Marc Bloch, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC0870028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR 3130, intitulée Centre Marc Bloch, dont le directeur est Patrice VEIT ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Patrice VIET directeur de l'unité USR3130, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice VEIT, délégation est également donnée à Madame Lucile DEBRAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141122DR16

**Décision portant délégation de signature à M Bernard Gelly directeur de l'unité UPS853 intitulée Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires (THEMIS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°071460SUNI du 11 juin 2007 portant renouvellement de l'UPS n°853 « «Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires» (THEMIS) et de son directeur Bernard Gelly.

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Héléne NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GELLY, directeur de l'UPS 853 «Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires» (THEMIS) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141123DR16

**Décision portant délégation de signature à Mme Carolina Vera, directrice de l'unité UMI3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts (IFAECI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°101403SU du 15 janvier 2010 portant création de l'UMI n°3351 « Institut Franco-Argentin sur le climat et ses impacts» (IFAECI) et nomination de la directrice Mme Carolina Vera

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Héléne NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Carolina Vera, directrice de l'UMI n°3351 « Institut Franco-Argentin sur le climat et ses impacts» (IFAECI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141124DR16

**Décision portant délégation de signature à M. René Alejandro Méndez Bussard, directeur de l'unité UMI3386 intitulée Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création de de l'UMI n°3386 «Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA)», dont le directeur est M. René Alejandro Méndez Bussard ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. René Alejandro Méndez Bussard], directeur de l'unité UMI3386 intitulée Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141125DR16

**Décision portant délégation de signature à M Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée OSU Réunion par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 modifiée portant création de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Unité mixte de service de l'OSU-Réunion » ; dont le directeur est Jean Pierre CAMMAS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'unité UMS3365 intitulée OSU Réunion, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS, délégation de signature est donnée à Mme Love POINEN, agent CNRS gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC141127DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Michel Diament par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n°132875DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Michel DIAMENT**, directeur par intérim de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Monsieur Pierrick ROBERGE**, adjoint du directeur administratif adjoint et à Sylvaine CHAPELET, responsable du service du budget et des finances aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange

DEC141130DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172 intitulée Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8172, intitulée Ecologie des forêts de Guyane, dont le directeur est Eric MARCON ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC 133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Hélène NAFTALSKI déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric MARCON, directeur de l'unité UMR8172, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARCON, délégation de signature est donnée à M. Marc GIBERNAU, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice par intérim de l'unité USR3456 intitulée CNRS Guyane par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Hélène NAFTALSKI déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité USR3456, intitulée CNRS Guyane, dont la directrice par intérim est Annaig LE GUEN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3456, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

## **DEC141133DR16**

*Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122444DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSB;

**Vu** la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine JESSUS aux fonctions de Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Catherine JESSUS**, Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS et de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, Ingénieur d'études à l'INSB et à **Mme Sandra GUILLEMAUD**, adjointe de la directrice adjointe administrative de l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2014

Déleguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC141139DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'unité UMI3218 intitulée Joint Robotics Laboratory (JLO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080064SING du 23 décembre 2008 portant création de l'UMI n°3218 « CRT-CNRS-AIST JRL joint robotics laboratory », dont le directeur est Monsieur Abderrahmane KHEDDAR

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141160DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique COLLARD, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080029SING du 16 mai 2008 portant renouvellement de l'UMI n°2820 « Laboratory for integrated micromechatronics systems» (LIMMS) dont le directeur est M Dominique COLLARD ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique COLLARD, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Dominique COLLARD, délégation de signature est donnée à Madame Yumi HIRANO, ingénieur d'études, secrétaire générale de l'unité], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141163DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Mathieu LE CORRE, directeur de l'unité FRE3560 intitulée « Ecologie marine » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création, pour une durée de deux ans, de la FRE 3560, intitulée «Ecologie marine» ; dont le directeur est M. Mathieu LE CORRE

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mathieu LE CORRE, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M .Mathieu Le Corre, délégation est donnée à M. Patrick Frouin, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141164DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Eric MARCON, directeur de l'unité UMR 8172 intitulée « Ecologie des Forêts de Guyane » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR n°8172 « Ecologie des forêts de Guyane » (ECOFOG) dont le directeur est M. Eric MARCON

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric MARCON, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric MARCON, délégation est donnée à Monsieur Marc GIBERNAU, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC141165DR16

**Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3456 intitulée CNRS Guyane, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité de recherche et de service n°3456 intitulée « CNRS Guyane », dont le(la) directeur est Mme Annaig LE GUEN.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3456 intitulée CNRS Guyane,, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORVAL, délégation de signature est donnée à M. Laurent DANTEC, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC122152DR16 du 19 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski



DEC141167DR16

**Décision portant délégation de signature à M Jean-Yves EMPEREUR, directeur de l'unité USR 3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'USR n°3134 « Centre d'études alexandrines » dont le directeur est M Jean-Yves EMPEREUR ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Yves EMPEREUR], directeur de l'unité USR 3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves EMPEREUR, délégation est donnée à Madame Fanny ALLIAUD, assistante-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC141168DR16**

**Décision portant délégation de signature à M Baudouin Dupret, directeur de l'unité USR 3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°110170INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Baudouin DUPRET aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3136 « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales » ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Baudouin Dupret, directeur de l'unité USR 3136 intitulée «Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Baudouin DUPRET, délégation est donnée à - Monsieur Jean-Noël FERRIE, directeur de recherche, directeur-adjoint  
- Mme Khadija CHABRAOUI, gestionnaire CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141171DR16

**Décision portant délégation de signature à M Christophe THIERS directeur de l'unité USR 3172 intitulée Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n°3172 « Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak» (CFEETK); dont le directeur est M Christophe THIERS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Christophe THIERS directeur de l'unité USR 3172 intitulée Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe THIERS, délégation est donnée à - Monsieur Pierre ZIGNANI, ingénieur de recherche CNRS  
- Mme Véronique PUELLE, assistant-ingénieur CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141283DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-François BRETON, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR 3137, intitulée «Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba», dont le directeur est M. Jean-François BRETON ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François BRETON, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141284DR16

**Décision portant délégation de signature à M Olivier FERRANDO, directeur de l'USR 3140 intitulée « Institut français d'étude sur l'Asie centrale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n°3140 « Institut Français d'études sur l'Asie Centrale à Tachkent» (IFEAC), dont le directeur est M Olivier FERRANDO ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Olivier FERRANDO, directeur de l'USR 3140 intitulée « Institut français d'étude sur l'Asie centrale », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141285DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe RUSIN directeur de l'USR 3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales à Prague », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070036SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3138 « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague », dont le directeur est M Philippe RUSIN ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe RUSIN directeur de l'USR 3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales à Prague », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141286DR16

**Décision portant délégation de signature à M. François ROBINNE, directeur de l'USR 3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070041SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3142 « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine» (IRASEC) dont le directeur est M François ROBINNE ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François ROBINNE, directeur de l'USR 3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine (IRASEC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141287DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe MARQUET, directeur de l'unité USR 3331 intitulée « ASIE ORENTALE », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°090070SHS du 26 novembre 2009 portant création de l'USR n°3331 « Asie Orientale », dont directeur est M. Christophe MARQUET ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe MARQUET, directeur de l'unité USR 3331 intitulée « ASIE ORENTALE », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MARQUET délégation de signature est donnée à M. Sebastian VEG, directeur adjoint, M. Alfred AROQUIAME, secrétaire général de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141288DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Christian THIBON, directeur de l'unité USR 3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche n°3336, intitulée « Afrique au sud du Sahara » ; dont le directeur est M. Christian THIBON ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian THIBON, directeur de l'unité USR 3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian THIBON, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHOUIN, directeur adjoint, Mme Sophie DIDIER, directrice adjointe et M. Claude RILLY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141291DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Justin DANIEL, directeur de l'UMR 8053 «Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe» (CRPLC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'UMR n°8053 « Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe » (CRPLC) et de son directeur ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Justin DANIEL, directeur de l'UMR 8053 « Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe » (CRPLC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Justin DANIEL, délégation est donnée à Mme Myriam COTTIAS, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141292DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Mikhail TSFASMAN, directeur de l'UMI 2615 « Laboratoire J V Poncelet (LIFR MI2P), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°08A007DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMI n°2615 « Laboratoire J.V.PONCELET » et de son directeur Mikhail TSFASMAN ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mikhail TSFASMAN, directeur de l'UMI 2615 «laboratoire J V Poncelet (LIFR MI2P) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141293DR16

**Décision portant délégation de signature à M Alejandro JOFRE, directeur de l'unité UMI 2807 intitulée « Centre de modélisation mathématique (CMM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°07A006DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'UMI n°2807 « Centre de modélisation mathématique », dont le directeur est M Alejandro JOFRE ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Alejandro JOFRE, directeur de l'unité UMI 2807 intitulée « Centre de modélisation mathématique (CMM) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141295DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°07A006DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'UMI n°2842 « Institut CNRS-PAULI »; dont le directeur est Monsieur Norbert MAUSER ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité UMI 2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141296DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur César CAMACHO, directeur de l'UMI n°2924 « UMI CNRS-IMPA», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°08A007DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMI n°2924 « UMI CNRS-IMPA »; dont le directeur est Monsieur César CAMACHO ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur César CAMACHO, directeur de l'UMI n°2924 « UMI CNRS-IMPA», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141297DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CASTELLI, directeur de l'UMI n°2954 «Multimédia, Informations, Communication et Applications», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°10A008DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMI n°2954 « Multimédia, Informations, Communication et Applications », dont le directeur est Monsieur Eric CASTELLI ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Eric CASTELLI, directeur de l'UMI n°2954 «Multimédia, Informations, Communication et Applications» à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141299DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel RACOCEANU, directeur de l'UMI n°2955 «Image and Pervasive Access Lab » (IPAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A008DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'UMI n°2955 «Image and Pervasive Access Lab» dont le directeur est Monsieur Daniel RACOCEANU ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel RACOCEANU, directeur de l'UMI n°2955 «Image and Pervasive Access Lab» (IPAL), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141300DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Remco Van Der Hoftad, directeur de l'unité UMI 3022 intitulée « EURANDOM » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°06A016DSI du 20 novembre 2006 portant création de l'UMI n°3022 « EURANDOM » dont le directeur est M Remco Van Der Hoftad ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Remco Van Der Hoftad, directeur de l'unité UMI 3022 intitulée « EURANDOM », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141314DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro ADEM, directeur de l'UMI n°3069 «PIMS-Europe», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070008SPHM du 18 décembre 2007 portant création de l'UMI n°3069 « PIMS-Europe »; dont le directeur est Monsieur Alejandro ADEM ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alejandro ADEM, directeur de l'UMI n°3069 «PIMS-Europe», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141315DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Franck POUPEAU, directeur de l'UMI n°3157 « Water, environment and public policy », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122736DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'UMI n°3157 «Water, environment and public policy » ; dont le directeur est M. Franck POUPEAU

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Héléne NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck POUPEAU, directeur de l'UMI n°3157 « Water, environment and public policy », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Poupeau, délégation est donnée Mme Marie-Louise Perez, gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141316DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de l'UMI n°3175 « Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique» (LAFMIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n°3175 « Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique» (LAFMIA) dont le directeur est Monsieur Rogelio LOZANO ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de l'UMI n°3175 « Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique» (LAFMIA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141320DR16

**Décision portant délégation de signature à M Laurent Habsieger, directeur de l'unité UMI 3457 intitulée «Centre de recherche mathématiques (CRM) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111670INSMI du 29 septembre 2011 portant création l'unité UMI 3457 intitulée «Centre de recherche mathématiques (CRM) », dont le directeur est M Laurent Habsieger ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Laurent Habsieger, directeur de l'unité UMI 3457 intitulée «Centre de recherche mathématiques (CRM) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141321DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Abdelkader SOUIFI, directeur de l'UMI 3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et nanosystèmes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122736DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte internationale n° 3463, intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes», dont le directeur est M. Abdelkader SOUIFI;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Abdelkader SOUIFI, directeur de l'UMI 3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et nanosystèmes », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Abdelkader SOUIFI directeur, délégation de signature est donnée à M. Vincent AIMEZ, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141322DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'UMI n°3218 «CRT-CNRS-AIST JRL, joint robotics laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080064SING du 23 décembre 2008 portant création de l'UMI n°3218 « CRT-CNRS-AIST JRL joint robotics laboratory » dont le directeur est Monsieur Abderrahmane KHEDDAR ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'UMI n°3218 «CRT-CNRS-AIST JRL, joint robotics laboratory », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141323DR16

**Décision portant délégation de signature Monsieur Lawrence A.HOUGH, directeur de l'UMI n°3254 «Complex assemblies of soft matter », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°090032CHIM du 6 novembre 2009 portant création de l'UMI n°3254 «Complex assemblies of soft matter» dont le directeur est Monsieur Lawrence A.HOUGH ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Lawrence A.HOUGH, directeur de l'UMI n°3254 «Complex assemblies of soft matter », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141324DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Florian de CAMPO, directeur de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°111340INC du 27 juin 2011 portant création de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », dont le directeur est Monsieur Florian de CAMPO

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Florian de CAMPO, directeur de l'UMI n°3464 «Eco-Efficient Products & Processes Laboratory », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian de CAMPO, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc CLACENS, chargé de recherche de 1ère classe CNRS, directeur adjoint de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141325DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI 3466 intitulée « Multi-scale Materials Science for Energy and Environment (SE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121061INP du 12 avril 2012 portant création de l'unité UMI 3466, intitulée « Multi-scale Materials Science for Energy and Environment (SE) », dont le directeur est M. Roland PELLENQ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Roland PELLENQ, directeur de l'unité UMI 3466 intitulée « Multi-scale Materials Science for Energy and Environment (SE) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141326DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Stefano Marmi, directeur de l'unité UMI 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci», par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC112009INSMI du 02 janvier 2012 portant création de l'unité UMI 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci», dont le directeur est à M. Stefano Marmi

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée M. Stefano Marmi, directeur de l'unité UMI 3483 intitulée « Laboratoire Fibonacci», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141327DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Guy Bertrand, directeur de l'UMI «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°121793INC du 25 juin 2012 portant création de l'UMI n°3555 « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » ;, dont le directeur est à M.Guy Bertrand

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M.Guy Bertrand, directeur de l'UMI «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141329DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Jacky Hirsch, directeur de l'unité UMS 2927 intitulée « unité de service d'action et d'entraide sociale (USAES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC112208DRH du 19 septembre 2011 Portant nomination de M. Jacky Hirsh aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jacky Hirsch, directeur de l'unité UMS 2927 intitulée « unité de service d'action et d'entraide sociale (USAES) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141330DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Gunther Hahne directeur du Bureau du CNRS de Bruxelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131651DAJ du 28 juin 2013 portant nomination de M. Günther Hahne aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gunther Hahne, directeur du Bureau du CNRS de Bruxelles, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141331DR16

**Décision portant délégation de signature M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoï, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132508DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant prorogation du mandat de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoï

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoï, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141332DR16

**Décision portant délégation de signature M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132509DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant renouvellement des fonctions de M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141333DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mynard directeur du bureau du CNRS à Pékin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC133075DAJ du 3 décembre 2013 portant nomination Antoine Mynard, aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141334DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Guy FAURE, directeur du bureau du CNRS de Tokyo par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC105368DAJ du 14 février 2011 portant nomination de M. Guy FAURE aux fonctions de directeur du bureau de Tokyo ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guy FAURE, directeur du bureau du CNRS de Tokyo, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141337DR16

**Décision portant délégation de signature à M Dominique Aymer de la Chevalerie directeur du bureau du CNRS à New Delhi, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130234DAJ du 28 février 2013 portant renouvellement des fonctions de M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Dominique Aymer de la Chevalerie directeur du bureau du CNRS à New Delhi, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141338DR16

**Décision portant délégation de signature à M Jean-Pierre Briot directeur du bureau du CNRS au Brésil, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121465DAJ du 21 mai 2012 portant renouvellement des fonctions de M. Jean-Pierre Briot, directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Pierre Briot directeur du bureau du CNRS au Brésil, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC141339DR16

**Décision portant délégation de signature à M Xavier Morise directeur du bureau du CNRS à Washington, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122653DAJ du 12 novembre 2012 portant nomination de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Xavier Morise directeur du bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141343DR16

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°122812INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3129, intitulée « Maison Française d'Oxford (MFO)», dont la directrice est Mme Anne SIMONIN

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Simonin, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Jean-Pierre, gestionnaire CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC140024DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Michel Diament par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n°132875DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Michel DIAMENT**, directeur par intérim de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Monsieur Pierrick ROBERGE**, adjoint du directeur administratif adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale de Paris Michel-Ange

DEC140025DR16

**Délégation de signature consentie à Mme Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

**Vu** la décision n°132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Marie-Pierre COMETS**, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Comets, délégation est donnée à **Madame Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



**DEC140062DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'Institut de Chimie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de Monsieur Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

**Vu** la décision n°132117DAJ du 2 septembre 2013 nommant Madame Catherine LARROCHE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Dominique MASSIOT**, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Massiot, délégation est donnée à **Mme Catherine LARROCHE**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

DEC140063DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Mouton, directeur de l'unité USR3141 intitulée «Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°122795INSHS en date du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR n°3141, intitulée «Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)» ; dont le directeur est Michel Mouton ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Mouton, directeur de l'unité USR 3141, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 3**

La décision n° DEC132750DR16 du 4 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC140064DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient (IFPO) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité l'USR 3135, intitulée « Institut Français du Proche-Orient (IFPO), dont le directeur est Eberhard Kienle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR 3135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eberhard Kienle, délégation est donnée Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

## **Article 3**

La décision n° DEC132749DR16 du 17 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC140065DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Grard, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°122838INSHS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'USR n°3330 «Savoirs et mondes indiens », dont le directeur est Pierre GRARD.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Grard, directeur de l'unité USR 3330, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Grard, délégation est donnée Mme Leila Choukroune, professeure, directrice adjointe de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### **Article 3**

La décision n° DEC132748DR1 du 4 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski



DEC140071DR16

**Décision donnant délégation de signature à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122796INSHS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR 3077, intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » ; dont la directrice est Karima Direche ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR 3077, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC132742DR16 du 4 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC140074DR16

**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122823INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3060, intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » ; dont la directrice est Hélène Melat ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR 3060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC132739DR16 du 4 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC140078DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe COQUET, directeur de l'unité UMI3288 intitulée «CNRS International-NTU-Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°132189INSIS du 22 juillet 2013 portant renouvellement de l'UMI3288 intitulée « CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA) »; dont le directeur est Philippe COQUET;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Philippe COQUET**, directeur de l'unité UMI3288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC132637DR16 du 01 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

DEC140089DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Boetsch, directeur de l'unité UMI3189 intitulée «Environnement, Santé, Sociétés» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122890DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité UMI3189 « Environnement, Santé, Sociétés»; dont le directeur est Gilles BOETSCH

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Gilles Boetsch**, directeur de l'unité UMI3189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Boetsch, délégation de signature est donnée à **Mme Martine Laugier**, assistant-ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC132180DR16 du 29 août 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski



**DEC140090DR16**  
**Délégation de signature consentie à Monsieur Renaud FABRE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n°131805DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Renaud Fabre aux fonctions de directeur de l'information scientifique et technique ;

**Vu** la décision n°132167DAJ du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Laurence El Khouri aux fonctions de directrice adjointe de l'information scientifique et technique ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Renaud FABRE**, directeur de l'information scientifique et technique (DIST), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIST, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud Fabre, délégation est donnée à :

- **Mme Annie CORET**, ingénieure de recherche, responsable du système d'informations
- **Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante-ingénieure, chargée des affaires générales  
aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-

Ange

## **DEC141133DR16**

***Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122444DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSB;

**Vu** la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine JESSUS aux fonctions de Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Catherine JESSUS**, Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS et de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, Ingénieur d'études à l'INSB et à **Mme Sandra GUILLEMAUD**, adjointe de la directrice adjointe administrative de l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2014

Déleguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC140109DR16

*Délégation de signature consentie à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100092DAJ du 25 février 2010 nommant Mme Claire FERRAS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I);

**Vu** la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Michel BIDOIT**, Directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Bidoit, délégation est donnée à **Mme Claire FERRAS**, directrice adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange





**DEC140112DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par la déléguée régionale en tant qu'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe COUDROY aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n°130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Madame Isabelle LONGIN aux fonctions de Directrice Adjointe des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe COUDROY**, Directeur des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY et de Madame Isabelle LONGIN, délégation est aussi donnée à :

- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels ;
- **Monsieur Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Ange

Déleguée Régionale Paris Michel-

**DEC140113DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122606DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Mathias GUERIN aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement ;

**Vu** la décision n°130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Stéphanie THIEBAULT**, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie THIEBAULT, délégation est donnée à **M. Mathias GUERIN**, directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie THIEBAULT et de M. Mathias GUERIN, délégation est également donnée à **Mme Fabienne COUMERT**, chargée des affaires générales, pour les commandes et les ordres de mission inférieurs à 4.000 euros hors taxes, soit 4.784 euros TTC.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Déleguée Régionale Paris Michel-Ange

**DEC140114DR16**

***Délégation de signature consentie à Mme Anne PEPIN, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n°010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création de la Mission pour la place des femmes au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°123104DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Anne Pépin aux fonctions de directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;



## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Anne PEPIN**, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Pépin, délégation est donnée à **Mme Samia TOUATI**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

**DEC140115DR16**

***Délégation de signature consentie à M. Arnauld Vasseur, Médecin Coordonnateur National de la Médecine de Prévention, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°100236DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Arnauld VASSEUR aux fonctions de coordinateur national de la médecine de prévention (CNMP);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Arnauld VASSEUR**, Médecin Coordonnateur national de la médecine de prévention (CNMP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la CNMP, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld Vasseur, délégation est donnée à **Mme Simone MUNCH**, médecin coordonnateur national adjoint de la médecine de prévention, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

**DEC140116DR16**

***Délégation de signature consentie à M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°110650 DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 nommant Mme Claire WERLEN, directrice adjointe administrative de l'INSIS;

**Vu** la décision n°1300471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves MARZIN**, Directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSIS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves MARZIN, délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice adjointe administrative de l'INSIS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



**DEC140117DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques

**Vu** la décision n°112604DAJ du 4 janvier 2012 nommant Monsieur Nicolas CASTOLDI aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°123110DAJ du 21 décembre 2012 nommant Madame Myriam FADEL adjointe au directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas CASTOLDI**, directeur des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des affaires juridiques, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas CASTOLDI, délégation est donnée à **Madame Myriam FADEL**, adjointe au directeur des affaires juridiques aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-

Ange



DEC140127DR16

***Délégation de signature consentie à M. Philippe Gasnot par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122430DAJ du 17 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GASNOT aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe GASNOT**, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits qui lui sont attribués, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 3*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Ange

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC140129DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PINTON par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Physique (INP) ;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 113046DAJ du 21 décembre 2011 nommant M. Jean-François PINTON aux fonctions de Directeur de l'Institut de Physique (INP);

**Vu** la décision n° 122450DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de M. Lyasid HAMMOUD aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique (INP);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Jean-François PINTON**, directeur de l'Institut de Physique (INP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François PINTON, délégation est donnée à **M. Lyasid HAMMOUD**, directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pinton et de M. Lyasid Hammoud, délégation est donnée à **M. Christophe BUQUET**, responsable du budget et des affaires financières de l'INP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Déleguée Régionale Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

**DEC140130DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Joël BERTRAND par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science du CNRS;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 1333093DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet du Président du CNRS ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Joël BERTRAND**, directeur général délégué à la science du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée à la science, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, Directrice de cabinet du Président du CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND et de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à **Madame Kadiatou MATRAS**, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déleguée Régionale Paris Michel-Ange





Délégation Paris Michel-Ange

**DEC140140DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MARTINO  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## La déléguée régionale

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13 ;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de Monsieur Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision n° 110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Jacques MARTINO**, Directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS pour les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, délégation est donnée à **Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT**, directrice adjointe administrative de l'IN2P3, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO et de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, délégation est également donnée à **M. Steve PANNETIER**, adjoint de la directrice adjointe administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140141DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier INGLEBERT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de Monsieur Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Xavier INGLEBERT**, directeur général délégué aux ressources du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée aux ressources, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier INGLEBERT, délégation est donnée à **Madame Maryse MAZUY**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140142DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Sandrine LORIDAN par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n°100239DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Madame Sandrine LORIDAN aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Sandrine LORIDAN**, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière du CNRS (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DCIF, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 3*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140144DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice BOURDELAIS  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Patrice BOURDELAIS Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision n°100201DAJ du 27 juillet 2010 nommant Mme Carole LE CONTEL directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Patrice BOURDELAIS**, Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSHS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS, délégation est donnée à **Mme Carole LE CONTEL**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est également donnée à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange





*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140147DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Noël VERPEAUX par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n°100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Noël VERPEAUX aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Noël VERPEAUX**, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DASTR, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noël VERPEAUX, délégation est donnée à **Madame Jocelyne VERNON**, chargée des affaires générales, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140148DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Michèle LEDUC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°111474DAJ du 13 juillet 2011 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Madame Michèle LEDUC aux fonctions de présidente ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Michèle LEDUC**, présidente du comité d'éthique du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du comité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle LEDUC, délégation est donnée à **Madame Christiane BOUCHARD**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du (ou des) délégataire (s).

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140152DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Joëlle RAGUIDEAU par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS, et notamment son article 3;

**Vu** la décision n°100163DAJ du 8 juillet 2010 nommant Madame Joëlle RAGUIDEAU en qualité de Directrice de la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR);

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Joëlle RAGUIDEAU**, Directrice de la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS pour les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle RAGUIDEAU, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marie BURGIO**, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 3*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140153DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n°1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Mme Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du président du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Présidence, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à **Madame Anne PITON**, ingénieure d'études, chef de cabinet du président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange





*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140154DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la Direction de la Communication (DIRCOM) ;

**Vu** la décision n°060010DAJ du 10 janvier 2006 nommant Madame Raja DRISSI-DAOUDI, directrice administrative de la Direction de la Communication ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de Pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Brigitte PERUCCA**, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRCOM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte PERUCCA, délégation est donnée à **Madame Raja DRISSI-DAOUDI**, directrice adjointe administrative de la DIRCOM, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

**DEC140304DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Patrick Nedellec par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI);

**Vu** la décision n°105021DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de Monsieur François BIENENFELD aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

**Vu** la décision n°132256DAJ du 4 septembre 2013 portant nomination de M. Patrick NEDELLEC aux fonctions de directeur de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Patrick NEDELLEC**, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DERCI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Nedellec, délégation est donnée à **Monsieur François BIENENFELD, directeur adjoint administratif** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Ange

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-



*Délégation Paris Michel-Ange*

## **DEC140305DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Marie-Claude LABASTIE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de Pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude LABASTIE aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Marie-Claude LABASTIE**, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claude LABASTIE, délégation est donnée à **Monsieur Laurent CHAZALY**, adjoint à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

*DEC140308DR16*

***Délégation de signature consentie à Mme Anne Renault par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

**Vu** la décision n°112720DAJ du 21 décembre 2011 portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

**Vu** la décision n°121836DAJ du 11 juillet 2012 portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Anne RENAULT**, Directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Renault, délégation est donnée à :

- **Mme Nadia BEN**, assistant-ingénieur,
- **Mme Vanessa TOCUT**, Ingénieure de recherche,

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange





*Délégation Paris Michel-Ange*

**DEC140481DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Chantal Chambellan-Le-Levier par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision n°122211 du 31 août 2012 portant nomination de Madame Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Chantal CHAMBELLAN-LE-LEVIER**, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DSFIM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal CHAMBELLAN-LE-LEVIER, délégation est donnée à **Madame Ophélie ROBIN et à Madame Sylvie PERINAL**, adjointes à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC141108DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122808INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3131, intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA)» et nomination du directeur par intérim ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR 3131, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pérouse, délégation de signature est donnée à Mme Belgin Argun, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC141118DR16

**Décision portant délégation de signature à M Bernard Rougier, directeur de l'unité USR3123 intitulée Centre d'étude et de documentation juridique, économique et social (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°112085INSHS en date du 17 octobre 2011 portant nomination de M. Bernard ROUGIER aux fonctions de directeur par intérim de l'USR n°3123 « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale » (CEDEJ) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Héléne NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard ROUGIER, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3123 « Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et Social » (CEDEJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits CNRS disponibles du CEDEJ, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Rougier, délégation est donnée à Madame Hala BAYOUMI, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC140086DR16

*Délégation de signature consentie à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions;

**Vu** la décision n°132450DAJ du 3 septembre 2013 nommant M. Zoubeir Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Christoph SORGER**, Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph Sorger, délégation est donnée à **M. Zoubeir ZADVAT**, directeur adjoint administratif de l'INSMI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI  
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange



**DEC141750DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription « Nord-Pas-de-Calais et Picardie »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription « Nord-Pas-de-Calais et Picardie » ;

**Vu** le projet d'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de fonctionnement du Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille (LIFL) conclu entre l'Université de Lille 1, l'Université de Lille 3, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription « Nord-Pas-de-Calais et Picardie », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de fonctionnement du LIFL, conclu entre l'Université de Lille 1, l'Université de Lille 3, l'INRIA et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2014

Alain Fuchs

**DEC141922DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

**Vu** les projets de conventions de site de la vague D conclues entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les contrats de site de la vague D conclus entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Alain Fuchs

**DEC141829DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-France Daumas-Ladouce (DIRE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision DEC122438DAJ du 21 septembre 2012 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » ;

**Vu** la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En l'absence de Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, et de M. Ludovic Hamon, directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation », délégation est donnée à Mme Marie-France Daumas-Ladouce, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous contrats et actes administratifs dans la limite des attributions du responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » de la DIRE, du 28 juillet 2014 au 8 août 2014.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2014

Alain Fuchs

**DEC141033INC**

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE n°3677 intitulée Chimie du solide et de l'énergie et nommant M. Jean-Marie Tarascon aux fonctions de responsable.**

**L'ADMINISTRATEUR DU COLLEGE DE FRANCE,  
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERE ET MARIE CURIE,  
LE PRESIDENT DU CNRS,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 17 juillet 1984 transformant l'Université Pierre et Marie Curie en Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

**Vu** le décret du 5 octobre 1990 portant organisation du Collège de France ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de Serge Haroche aux fonctions d'administrateur du Collège de France ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 12 mars 2012 portant Jean Chambaz aux fonctions de président ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**DECIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, la formation de recherche en évolution intitulée *Chimie du solide et de l'énergie* :

Pour le Collège de France, cette unité est rattachée à :

- L'Institut de Chimie, qui regroupe les chaires de chimie du Collège de France

Pour l'Université Pierre et Marie Curie, cette unité est rattachée à :

- Vice-Présidence Recherche
- pôle 2
- Faculté de Chimie (UFR 926)

Pour le CNRS, cette unité est rattachée à :

- Institut : Institut de chimie
- Délégation régionale : Paris B
- Section : 15

## Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche en fonction de l'évolution de l'Institut de Chimie du Collège de France et de la Chimie de l'UPMC, suite aux déménagements prévus en 2015, dans le cadre d'une stratégie commune

## Article 3 : Nomination

M. Jean-Marie TARASCON, professeur au Collège de France, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2014

L'Administrateur du  
Collège de France

Serge Haroche

Le Président  
du CNRS

Alain Fuchs

Le Président de l'Université  
Pierre et Marie Curie

pour le Président de l'Université  
Pierre et Marie Curie et par délégation  
La Directrice de Cabinet

Jean Chambaz  
Valérie ROGEE



Pour l'Université Pierre et Marie Curie, cette unité est rattachée à :

- Vice-Présidence Recherche
- pôle 2
- Faculté de Chimie (UFR 926)

Pour le CNRS, cette unité est rattachée à :

- Institut : Institut de chimie
- Délégation régionale : Paris B
- Section : 15

## Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche en fonction de l'évolution de l'Institut de Chimie du Collège de France et de la Chimie de l'UPMC, suite aux déménagements prévus en 2015, dans le cadre d'une stratégie commune

## Article 3 : Nomination

M. Jean-Marie TARASCON, professeur au Collège de France, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2014

L'Administrateur du  
Collège de France



Serge Haroche

Le Président  
du CNRS

Alain Fuchs

Le Président de l'Université  
Pierre et Marie Curie

Jean Chambaz

Pour l'Université Pierre et Marie Curie, cette unité est rattachée à :

- Vice-Présidence Recherche
- Pôle 2
- Faculté de Chimie (UFR 926)

Pour le CNRS, cette unité est rattachée à :

- Institut : Institut de chimie
- Délégation régionale : Paris B
- Section : 15

## Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche en fonction de l'évolution de l'Institut de Chimie du Collège de France et de la Chimie de l'UPMC, suite aux déménagements prévus en 2015, dans le cadre d'une stratégie commune

## Article 3 : Nomination

M. Jean-Marie TARASCON, professeur au Collège de France, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

L'Administrateur du  
Collège de France

Serge Haroche

Le Président  
du CNRS


Alain Fuchs

Le Président de l'Université  
Pierre et Marie Curie

Jean Chambaz

DEC141544INSB

**Décision portant création de l'unité mixte de service (UMS) n°3628 intitulée « France Génomique » et nomination de M. Pierre Le Ber aux fonctions de directeur**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n°3628 intitulée France Génomique est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSB

Délégation : DR3 – Ile de France Est

Etablissements partenaires : CEA, INRA, INSERM

Section : 21

**Article 2 : Nomination**

M. Pierre Le Ber, ingénieur de recherche au CEA, est nommé directeur de cette unité mixte de service à compter de la date fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juin 2014

Alain Fuchs  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



DEC141426IN2P3

**Décision portant prolongation de l'unité mixte de service UMS6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord de l'Institut Curie ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Prolongation**

L'unité mixte de service (UMS) n°6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot est prolongée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 pour une durée de 7 mois, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation : Ile de France Est

Etablissement partenaire : Institut Curie

**Article 2 : Nomination**

M. Renaud Huynh, ingénieur de recherche à l'institut Curie est prolongé dans ses fonctions de directeur de cette unité mixte de service à compter de la date fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

**DEC141407DR06**

**Décision portant nomination de M. Bruno Porcu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques et nommant M. Christian France-Lanord en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17 avril 2013 ;

Considérant que M. Bruno Porcu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 05 au 06 novembre 2002 et du 26 au 28 novembre 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bruno Porcu, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, à compter du 17 avril 2013.

M. Bruno Porcu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno Porcu est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 15 avril 2014

Le directeur de l'unité  
**Christian France-Lanord**

Visa du délégué régional du CNRS

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Lorraine

**Pierre Mutzenhardt**

## **DEC121114DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5199, intitulée De le Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie, dont le directeur est Bruno Maureille ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité l'unité UMR 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 15 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université Bordeaux 1  
Le Président

Alain Boudou

Pour le Ministre de la Culture et de la Communication  
Le sous-directeur de l'Archéologie

Marc Drouet

## **DEC121112DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques.**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5536, intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques, dont le directeur est Jean-Michel Franconi ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université Bordeaux Segalen

Manuel Tunon de Lara

**DEC140973DGDS**

**Décision portant modification de la décision n°DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités propres de service – UPS3611**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités propres de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Modification**

Dans la décision n°DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités propres de service (UPS), les termes relatifs à l'UPS n°3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » sont modifiés ainsi qu'il suit :

- les termes « Délégation Paris B » sont remplacés par les termes « Délégation Paris A ».

**Article 2 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Le président  
Alain Fuchs

**DEC142086DR02**

**Décision relative au tarif des produits de la FR3616 intitulée Plateforme d'Imagerie Ostéo-Articulaire (IMOSAR)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

**Vu** la décision n° 140807DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs relatifs à l'utilisation de l'équipement microscanner proposée par la FR3616 intitulée Plateforme d'Imagerie Ostéo-Articulaire (IMOSAR) sont fixés à :

Clients	CNRS et IFR2	Autres établissements publics	Privés
Prix HT / heure	25€	50€	devis

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision DEC111649DR02 du 23/06/2011.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale pour la circonscription  
Paris B

Christine d'Argouges



**DEC141696DR04**

Décision relative aux tarifs des produits du Complexe d'accueil du CNRS de Gif-sur-Yvette

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Les tarifs HT de la location des salles et de l'hébergement du Complexe d'accueil du CNRS de Gif-sur-Yvette sont annexés à la présente décision.

Remarques concernant l'hébergement :

- Une chambre partagée par deux personnes sera facturée 44 € HT la nuitée par personne pour un séjour d'une durée inférieure à 15 nuits. Pour les séjours longs (à partir de 15 nuits) le tarif de 25 € par personne sera appliqué.
- Le prix des chambres inclut le petit déjeuner de façon indissociable.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La décision n° DEC120235DR04 du 24 janvier 2012 est abrogée.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



## ANNEXE "TARIFS (HT) DU COMPLEXE D'ACCUEIL"

### HEBERGEMENT

#### Chambre + tv + petit-déjeuner

COMPLEXE D'ACCUEIL	TARIFS NUITEE
Hébergement par personne ≤ 5 nuits	56 €
Hébergement par personne ≤ 14 nuits	44 €
Hébergement par personne > 15 nuits	29 €
Chambre double prestige - Château	122 €

### SALLES

#### Salle avec vidéoprojecteur + PC + wi-fi - sans pause

SALLES DU COMPLEXE D'ACCUEIL	TARIFS PAR JOUR
Salle banalisée - Bât. 31 - 15 à 45 places	100 €
Salle informatique - Bât. 31 - 12 places	252 €
Salle de visioconférences - Bât. 31 - 12 places	20 € par session
Salle des commissions - Château - 15 places	128 €
Salle à manger - Château - 60 places	252 €
Grand salon - Château - 50 places	504 €
Toutes les salles du Château - 120 places	856 €
Salle de la Terrasse - 469 places	756 €

Formule salle + hébergement (minimum 6 personnes)	TARIFS PAR JOUR
Salle banalisée	90 €
Hébergement par nuit et par personne	44 €
Salle informatique	226 €
Hébergement par nuit et par personne	44 €
Grand salon - Château	472 €
Hébergement par nuit et par personne	44 €

DEC141881DR04

**Décision relative au tarif des produits du Centre de Sciences Nucléaire et Sciences de la Matière – UMR8609**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121623 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T des prestations de microscopie électronique MEB/FIB réalisées par le CSNSM (UMR 8609) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 juillet 2014

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

# CNRS.CSNSM – UMR 8609

## TARIFS : COÛT DES PRESTATIONS

- Observations et structurations d'échantillons par pulvérisations ou dépôts localisés avec un MEB (microscope électronique à balayage) équipé d'une colonne FIB.

PRESTATIONS			Montants en € HT	
<b><u>TARIF ACADEMIQUE:</u></b>				
Prestation avec assistance technique	coeff majoration	0,5	300 €/j	150 €/0,5j
Prestation par ingénieur CSNSM	coeff majoration	1	600 €/j	300 €/0,5j
<b><u>TARIF ETABLISSEMENTS PRIVES:</u></b>				
Prestation avec assistance technique	coeff majoration	1	600 €/j	300 €/0,5j
Prestation par ingénieur CSNSM	coeff majoration	1,7	1020 €/j	510 €/0,5j

DEC142077DR07

**Décision modifiant la décision n° DEC132438DR07 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relative aux tarifs des produits du département Service Central d'Analyse de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la décision n°DEC132438DR07 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relative aux tarifs des produits du département Service Central d'Analyse de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC132438DR07 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 sus visée est modifié comme suit :

- « - L'Institut des Sciences Analytiques, unité mixte de recherche UMR5280, ne comporte plus en son sein de département dédié à la réalisation d'une mission de services. A ce titre, l'intitulé « département Service Central d'Analyse » est supprimé.
- Les tarifs annexés à la décision DEC132438DR07 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 sus visée restent valables jusqu'au 31 décembre 2014. Un nouveau tarif de prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 fera l'objet d'une nouvelle décision. »

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 août 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure

## **DEC141961DR08**

**Décision relative aux tarifs du service d'analyses biologiques de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé – CEBC**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC140812DAJ modifiée en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le service d'analyses biologiques de l'UMR7372 intitulée CEBC sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

## Tarification de l'unité UMR7372 - CEBC

### Service d'analyses biologiques

Annexe à la décision tarifaire n° DEC141961DR08

Dosage	Tarif interne CNRS (€/point)			Tarif externe (€/point)		
	Plasma	Jaune d'œuf	Plumes	Plasma	Jaune d'œuf	Plumes
Corticostérone	3.00	3.10	3.90	8.30	8.40	9.20
Testostérone	3.00	3.10	-	8.30	8.40	-
Cortisol	3.50	3.60	-	9.00	9.10	-
Delta-4-androstènedione	3.50	3.60	-	9.00	9.10	-
Progestérone	4.10	4.20	-	9.70	9.80	-
Aldostérone	4.10	4.20	-	9.70	9.80	-
Estradiol	5.40	5.50	-	10.80	10.90	-
Dihydrotestostérone	5.40	5.50	-	10.80	10.90	-
Prolactine	4.50	-	-	9.70	-	-
LH	4.50	-	-	9.70	-	-
T3	5.40	-	-	10.80	-	-
T4	5.40	-	-	10.80	-	-

## **DEC141962DR08**

**Décision relative aux tarifs des spectromètres de masse de l'unité UMR7285  
intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers – IC2MP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC140812DAJ modifiée en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre, Limousin, Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le pôle commun d'analyse de l'UMR7285 intitulée IC2MP sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 07 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE



# Tarification de l'unité UMR7285 - IC2MP

## Spectromètres de masse (chromatographie liquide)

Annexe à la décision tarifaire n°DEC141962DR08

<b>TARIFS</b>					
<b>Appareils</b>	<b>ANR</b>		<b>CNRS et Etablissements Publics</b>		<b>Privés</b>
	<b>LCMS (heure)</b>	<b>Infusion (échantillon)</b>	<b>LCMS (heure)</b>	<b>Infusion (échantillon)</b>	<b>Masse exacte (échantillon)</b>
LCQ	16 €	5 €	48 €	18 €	90 €
Xevo TQ	16 €	-	48 €	-	-
Q-Exactive (haute résolution)	45 €	-	82 €	-	-
Q-TOF (haute résolution)	45 €	31 €	82 €	56 €	310 €

**DEC 141847DR08**

**Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC140812DAJ modifiée en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des ventes de codes OHADA et civil de Russie réalisées par l'UMS2268 intitulée JURISCOPE sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

# Tarification de l'unité UMS2268 – JURISCOPE

## Tarifs 2014

Annexe à la décision tarifaire n°DEC141847DR08

### Traité et actes uniformes OHADA 4<sup>e</sup> édition (2012 mise à jour 2014)

ISBN : 9782913556126

#### Partenaires africains

Nbre d'exemplaires (hors frais de douane)	Livraison prise en charge par Juriscope	Livraison prise en charge par le client
	Prix HT	Prix HT
de 0 à 49	35,00 €	29,00 €
de 50 à 199	33,00 €	27,00 €
de 200 à 499	30,00 €	24,00 €
500 et +	28,00 €	22,00 €

#### Libraires France et pays étrangers (hors Afrique et institutions publiques et associations)

Prix libraires Nord hors frais de port et douane	33,00 € HT
Prix public France	49,00 € TTC

#### Institutions publiques et associations

hors frais de port et douane	
Nbre d'exemplaires	Prix HT
de 1 à 999	36,00 €
de 1000 à 2999	34,00 €
de 3000 à 9999	31,00 €
10 000 et +	22,00 €

#### Code civil de la fédération de Russie

ISBN : 9782913556027

Prix tout libraire (hors frais de port et douane)	29,86 € HT
Prix public France	45,65 € TTC

**Décision relative aux tarifs du spectromètre RMN 200 MHz de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux Haute Température et Irradiation - CEMHTI**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC140812DAJ modifiée en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs du cout d'accès journalier au spectromètre RMN 200 MHz de l'UPR3079 intitulée CEMHTI sont fixés de la manière suivante :

- - Tarif interne ANR : 262 euros
- - Etablissements publics : 406 euros
- - Entreprises privées : 488 euros

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 07 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC141963DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'UMR 7504 intitulé IPCMS**

.....

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR 7504 intitulée IPCMS sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1/01/2014

.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2014..

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

**PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR 7504 - IPCMS**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
	<i>A) Prestation du MET-JEOL2013</i>	<b>Tarif/jour</b>
5731	Laboratoire CNRS « Formation »	150,00
5732	Secteur public – EPST et Universités <b>SANS</b> expert IPCMS	400,00
5733	Secteur public – EPST et Universités - <b>AVEC</b> expert IPCMS	500,00
5734	Secteur privé	1180,00
	<i>B) Utilisation salle ST'Nano</i>	<b>Tarif /heure</b>
5735	Laboratoire CNRS « Formation »	25,00
5736	Secteur public – EPST et Universités	100,00
5737	Secteur privé	250,00

**Décision relative au tarif des produits de l'UMR intitulée IS2M**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° 112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN délégué(e) régional(e) pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR 7361 intitulée IS2M sont fixés selon le barème joint en annexe2.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1/08/2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN



*Délégation Alsace*

Annexe 2 à la DEC141959DR10

**PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR 7361 – IS2M**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
	<i>Microscopie confocale</i>	<b>Tarif /heure</b>
5791	Laboratoires CNRS	85,00
5792	Laboratoires Universitaires	85,00
5793	Secteur privé	100,00



## **DEC141866DR14**

### **Décision relative au tarif des produits de cartes de la végétation de la France du CNRS de l'unité UMR5245 intitulée ECOLAB**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2014 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 140815DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des cartes de la végétation de la France du CNRS réalisés par l'unité UMR 5245 intitulée ECOLAB sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

##### **Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Toulouse, le 10 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick Mounaud

# Tarifs cartes de la Végétation de la France du CNRS

juil-14

Laboratoire ECOLAB - UMR5245

	HT	TVA 5.5%	TTC
Carte seule sous enveloppe (franco de port)	41,82	2,30	44,12
carte avec notice sous enveloppe (franco de port)	52,07	2,86	54,93
Carte seule en tube (franco de port)	45,95	2,53	48,48
carte avec notice en tube (franco de port)	56,2	3,09	59,29
Carte seule en tube avec signature (franco de port)	46,85	2,58	49,43
Carte avec notice en tube avec signature (franco de port)	57,1	3,14	60,24

## **DEC141865DR14**

### **Décision relative au tarif des produits OPERETTA de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n°140815DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs OPERETTA de la plateforme TRI réalisés par l'unité UMR5088 intitulée « Laboratoire Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération » LBCMCP sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

CNRS - Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération  
UMR 5088

<b>TARIFS OPERETTA plateforme TRI - LBCMCP - UMR 5088</b>	<b>Tarifs 2014</b>
---	--------------------

Montant € HT /heure

Tarif horaire client&laboratoire privés	125,00
---	--------

Tarif horaire laboratoire public externe au CNRS	119,00
--	--------

Tarif horaire laboratoire public CNRS interne au CBI <i>(laboratoires du CBI : LBME, LMGM, CBD, CRCA)</i>	20,00
--	-------

Tarif horaire laboratoire public CNRS externe au CBI <i>(laboratoires du CBI : LBME, LMGM, CBD, CRCA)</i>	30,00
--	-------

DEC140488DR16

**Décision relative aux tarifs de diverses prestations réalisées par la Mission Interdisciplinarité dans le cadre de la Plateforme des Réseaux - Unité MI Moy 1661**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Hélène NAFTALSKI aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange.

**Vu** la décision n°100019DAJ du 14 novembre 2014, donnant délégation de signature à Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel Ange, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Mission Interdisciplinarité-Plateforme des Réseaux- sont fixés selon le barème ci-dessous :

- Acquisition de licence et suivantes : 850,00 € HT
- Accès au support technique et hot line : 100,00 € HT par licence

Ces tarifs seront soumis à TVA pour les unités dont le bon de commande relèverait d'un autre organisme que le CNRS.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Hélène NAFTALSKI

**DEC141742DSFIM**

**Décision relative au tarif des produits de la Direction des systèmes d'information**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC12221DAJ en date du 31 août 2012 portant nomination de Mme Chantal CHAMBELLAN LE-LEVIER aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

**Vu** la décision n° DEC122283DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Chantal CHAMBELLAN LE-LEVIER, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les diverses prestations réalisées par la DSI du CNRS – MOY 1678 s'adressent aux catégories :

F2 Acteurs publics dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les tarifs de ces prestations pour la catégorie F2 des services :

- Prestation de support ou formation
- Cloud sécurisé
- Hébergement de sites WebService
- Portail collaboratif CORE
- Stockage

sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/07/2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1<sup>er</sup> JUIL. 2014**

Pour le Président et par délégation  
Chantal CHAMBELLAN LE-LEVIER  
La directrice de la stratégie financière de  
l'immobilier et de la modernisation

**Définition**

Catégorie F2 Acteurs publics dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Prestation de support ou formation Prix € Hors Taxes**

1/2 journée de support ou formation

300 € HT

**Service Cloud sécurisé et standard: Energie Informatique à la Demande Prix Mensuel € Hors Taxes**

De base, 1 machine virtuelle comporte 50 Go de stockage (un disque de 40 Go + 10 Go destinés à: un espace disque nécessaire au stockage de l'ISO d'installation, au Snapshot de la Vm après installation)

		STANDARD			
		1 vCPU	2 vCPU	4 vCPU Conf 3	
F2	1 Go de RAM	2 Go de RAM	4 Go de RAM	8 Go de RAM	16 Go de RAM
€ HT	57,78 €	62,70 €	77,01 €	105,77 €	145,14 €

		PREMIUM							
		1 vCPU Conf 1		2 vCPU Conf 2		4 vCPU Conf 3			
F2	2 Go de RAM	Option 4 Go de RAM	Option 8 Go	4 Go de RAM	Option 8 Go	Option 16 Go	8 Go de RAM	Option 16 Go	Option 24 Go
€ HT	91,42 €	116,99 €	137,99 €	135,84 €	184,63 €	230,83 €	230,31 €	300,62 €	359,42 €

		Autres Options pour F1		€ HT
Prix du Stockage SATA Redondé par tranche de 50 Go				7,20 €
Prix du Stockage SATA non redondé par tranche de 50 Go				3,20 €
Prix du Stockage SATA Redondé par tranche de 1 To				144,00 €
Prix du Stockage SATA non redondé par tranche de 1 To				64,00 €
Sauvegarde annuelle par tranche de 50 Go				17,20 €
Sauvegarde "14 jours" par tranche de 50 Go				4,80 €

**Service Hébergement de sites Web: Hébergement d'applications Web Prix Mensuel € Hors Taxes**

F2	Pack Standard et Evolution	Pack Premium
€ HT	36,83 €	55,09 €

Service Portail collaboratif CoRe: Services collaboratifs Prix Mensuel € Hors Taxes

	Optionnel		Extension possible de l'espace disque	Extension possible du nombre de sites	Prix mensuel € HT
	Non	Oui			
Base : un pack d'espaces (1 espace équipe ou groupe de travail et des espaces projets ou collaborations à concurrence de 20 Go)	Espace équipe ou groupe de travail	Non	Oui	Non	32,65
	Espace projet	Oui	Oui	Oui	
	Espace collaboratif	Oui	Oui	Oui	

Au-delà de la partie gratuite, extensions payantes par tranches

Espace disque supplémentaire – 20 Go Affectation globale sur le quota de l'utilisateur ; en plus de l'offre de base	Optionnel	Extension possible de l'espace disque	Prix mensuel € HT
	Oui	Oui	9,76 €

Service de Stockage Prix Mensuel € Hors Taxes

	De 250 à 1999 Go	De 2000 à 9999 Go	De 10000 à 50000 Go
Avec Sauvegarde (€ HT/Go)	1,4	0,64	0,46
Sans Sauvegarde (€ HT/Go)	1,31	0,55	0,36



DEC142021DR05

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8183 intitulée le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ en date du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 140846DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la décision n° 141311DAJ en date du 30 avril 2014 portant modification de la décision n° 140846DAJ en date du 28 février 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif de l'abonnement à la newsletter du GERN (Groupement Européen de Recherches sur les Normativités), rattaché à l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) est fixé à 416,67 € HT + TVA au taux en vigueur.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 24 juillet 2014.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Meudon, le 24 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8250 intitulée Neurophotonique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8250,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8250 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 3 membres nommés ;
- 6 membres élus :
  - 4 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - 2 dans le sous collège des chercheurs ;
    - 2 dans le sous collège des post-doctorants et étudiants ;
  - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans et de 2 ans pour les doctorants à compter, du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le **03 JUL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

## **DEC141766INSHS**

***Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de service n° 2409 intitulée « Centre de documentation des Instituts d'Orient », cessation de fonctions de M. Pierre-Etienne Will, directeur, et nomination de M. Dominique Charpin aux fonctions de directeur de l'unité.***

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

### **Décide**

#### **Article 1**

A l'article 2 de la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de service n° 2409 est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- les termes : « Centre de documentation des Instituts d'Orient » sont remplacés par les termes : « Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France ».

#### **Article 2**

M. Dominique Charpin, Professeur au Collège de France, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, en remplacement de M. Pierre-Etienne Will, appelé à d'autres fonctions.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général délégué à la Science  
Philippe Baptiste

DEC141798DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n°DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3665 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La liste des électeurs est annexée à la présente décision.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs durant le mandat, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifié de la décision du 28 octobre 1992.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le **03 JUL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8250,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8239 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 membres nommés ;
- 5 membres élus :
  - 4 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 1 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le **03 JUL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40  
F 01 45 15 01 66

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8253,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8253 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres nommés ;
- 11 membres élus :
  - 6 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - 3 dans le sous collège 1.1 : chercheurs et enseignants chercheurs permanents ;
    - 2 dans le sous collège 1.2 : chercheurs et enseignants chercheurs non permanents ;
    - 1 dans le sous collège 1.3 : doctorant ;
  - 5 dans le collège des ITA
    - 3 dans le sous collège 2.1 : ITA permanents,
    - 2 dans le sous collège 2.2 : ITA non permanents.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine le, **17 JUIL. 2014**

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

DEC141924DR03

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n°DEC140809DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Ile-de-France Est, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

- le syndicat SUD Recherche EPST
- l'union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Thiais le 17 juillet 2014

Le délégué régional

Brice Kerber



DEC141761DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7041, intitulée « Archéologies et Sciences de l'Antiquité », dont le Directeur est M. Francis Joannès ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 23 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 15 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC141788DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire Chrono-Environnement – UMR6249**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Laboratoire Chrono-Environnement – UMR 6249 »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche « Laboratoire Chrono-Environnement – UMR 6249 ».

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et les 3 directeurs-adjoints, membres de droit ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité restant à courir.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 30 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC141757DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Institut Charles Delaunay – UMR6281**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC140844DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité « Institut Charles Delaunay – UMR 6281 »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche « Institut Charles Delaunay – UMR 6281 ».

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- 10 membres élus ;
- 9 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC141681DR07

**Décision modifiant la décision DEC121702DR07 du 24 mai 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672,

**Vu** la décision DEC121702DR07 du 24 mai 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon ;

**DECIDE :**

**Article 1er :**

L'article 2 de la décision n°DEC121702DR07 susvisée est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus
  - o Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 élus
    - Sous-collège Chercheurs/enseignants-chercheurs : 4
    - Sous-collège Doctorants : 1
    - Sous-collège Post-Doctorants : 1
  - o Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés. »

**Article 4 : Publication**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 13 juin 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC141413DR08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCO), dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

**Vu** la décision n° DEC122225dr08 du 30 juillet 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCO) ;

**Vu** la décision n° DEC122226dr08 du 30 juillet 2012 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCO) ;

**Vu** les scrutins des 27 février et 17 mars 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCO) est composé comme suit :

Membres de droit :

- Mme Cécile TREFFORT, Directrice, Directeur
- M. Stephen MORRISON, Directeur-adjoint

Membres élus :

- Mme Claude ANDRAULT-SCHMITT
- M. Martin AURELL
- Mme Christelle CAZAUX-KOWALSKI
- M. Vincent DEBIAIS
- Mme Vanessa ERNST-MAILLET

- M. Laurent HABLOT
- Mme Julie METOIS
- M. Blaise ROYER

Membres nommés :

- Mme Blanca ANGELES-LOPEZ
- Mme Lalaso RAYNAUD
- M. Didier DELHOUME
- M. Pierre-Marie JORIS
- M. Nicolas PROUTEAU

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC141771DAJ**

Décision portant désignation du délégué régional Alpes en qualité de personne responsable des marchés pour l'UPS ULISSE

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche notamment l'article 30 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2007-590 du 25 avril 2007 fixant les règles applicables aux marchés passés par les établissements publics mentionnés au 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifié relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, pour les achats de fournitures, de services et de travaux destinés à la conduite de leurs activités de recherche ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision portant création de de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (ULISSE) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Le délégué régional pour la circonscription « Alpes » est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé, entrant dans le champ de compétence de l'UPS n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (ULISSE) dans la limite des crédits notifiés.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 - JUL. 2014**

Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC141743DR11

**Décision portant nomination de Madame Gwénaëlle JULIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR 2940 intitulée Institut NEEL**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 nommant Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940.

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15/05/2014.

Considérant que Madame Gwénaëlle JULIE, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, premier module, les 24, 30 et 31 mai 2013 et dix modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Gwénaëlle JULIE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 2940, à compter du 15/05/2014.

Madame Gwénaëlle JULIE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Madame Gwénaëlle JULIE, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 mai 2014

Le directeur de l'unité

~~Alain SCHULTZ~~  
Directeur  
Institut NÉEL  
CNRS

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

**DEC141979DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140816DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications, dont le directeur est Laurent Bordes,

**Vu** la décision n°DEC122333INSMI du 26 septembre 2012 portant nomination de M. Jacques Giacomoni aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés ;
- 1 invité permanent.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC141877DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim, Politiques, Sociétés, Territoires.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Antoine Roger ;

**Vu** la décision n°DEC131878INSHS du 29 août 2013 portant nomination de M. Andrew Smith aux fonctions de directeur de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim -

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim, Politiques, Sociétés, Territoires.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 8 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2014

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud

DEC141965INSHS

**Décision portant nomination de Mme Sylvie OLLITRAULT en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sylvie OLLITRAULT, Directrice de recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, en charge de la section 40 et du suivi de la structuration des équipes de recherche dans son domaine.

**Article 2**

Mme Sylvie OLLITRAULT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

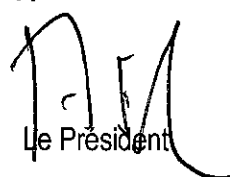
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris 17 – Bretagne et Pays de Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JUL. 2014**

  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

## **DEC141864DAJ**

Décision portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils scientifiques d'institut (CSI) du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élections au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** la décision n°100003ELEC modifiée du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision n°112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué pour les élections ;

**Vu** le procès-verbal du 8 juillet 2014 des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnels aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

### **DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Sont proclamés élus en tant que représentants du personnel aux conseils scientifique d'institut du CNRS :

#### **1.1. Institut de physique**

##### **Pour le collège A1 :**

Mme	Véronique	DUPUIS
Mme	Rose-Marie	GALERA
Mme	Pascale	LAUNOIS-BERNEDE

##### **Pour le collège A2 :**

M.	Mohammed	BOUZAOUI
M.	Sandro	VAIENTI

##### **Pour le collège B1 :**

Mme	Laurence	PRUVOST
M.	Florent	TOURNUS

**Pour le collège B2 :**

Mme Emmanuelle RIO

**Pour le collège C :**

Mme Michèle	ALBRECHT	UNSA Education
M. Pierre-Frédéric	SIBEUD	SNTRS-CGT
M. Stéphane	VEZIAN	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST

**1.2. Institut de chimie**

**Pour le collège A1 :**

Mme Mireille	BLANCHARD DESCE
M. Jean-Pierre	DJUKIC
M. Marc	FOURMIGUE

**Pour le collège A2 :**

M. Jacques	DESBRIERES
M. Lorenzo	STIEVANO

**Pour le collège B1 :**

Mme Corinne	LAGROST
Mme Stéphanie	NORSIKIAN

**Pour le collège B2 :**

Mme Barbara	LAIK
M. Thomas	MAZET

**Pour le collège C :**

Mme Lorena	KLEIN	SNTRS-CGT
M. Djar	OQUAB	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
M. Jean Louis	SCHMITT	UNSA Education

**1.3. Institut des sciences biologiques**

**Pour le collège A1 :**

Mme Christelle	BAUNEZ
Mme Valérie	DAUGE
M. Patrice	PETIT

**Pour le collège A2 :**

M. Joël	DREVET
Mme Anne	DUITTOZ



**Pour le collège B1 :**

Mme	Giuseppina	GIGLIA
M.	Pierre	POUGET

**Pour le collège B2 :**

Mme	Maryline	FOGLINO
M.	Bruno	TRUCHET

**Pour le collège C :**

M.	Henri	COULAUD	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
Mme	Inès	GALLAY	UNSA Education
M.	Laurent	HELIOT	SNTRS-CGT

**1.4. Institut des sciences humaines et sociales**

**Pour le collège A1 :**

Mme	Catherine	ALES
M.	Philippe	AUVERGNON
Mme	Cécile	MICHEL

**Pour le collège A2 :**

Mme	Carole	DORNIER
M.	Julien	FRETEL

**Pour le collège B1 :**

Mme	Sarah	GENSBURGER
M.	Ivan	GUERMEUR

**Pour le collège B2 :**

M.	Antony	HOSTEIN
Mme	Annliese	NEF

**Pour le collège C :**

M.	Bertrand	DARLY	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
Mme	Nathalie	LE TELLIER-BECQUART	SNTRS-CGT
Mme	Rossana	VACCARO-CHAUDIRON	SNTRS-CGT

**1.5. Institut écologie et environnement**

**Pour le collège A1 :**

M.	Philippe	JARNE
M.	José Miguel	SANCHEZ-PEREZ
Mme	Anne	TRESSET

**Pour le collège A2 :**

M.	Luc	ABBADIE
M.	Christophe	DOUADY

**Pour le collège B1 :**

M.	Franck	GUY
M.	Nicolas	TEYSSANDIER

**Pour le collège B2 :**

Mme	Ilhem	BENTALEB
Mme	Sophie	GACHET

**Pour le collège C :**

M.	Alain	MARHIC	UNSA Education
M.	Alain	QUEFFELEC	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
Mme	Patricia	SOURROUILLE	SNTRS-CGT

**1.6. Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

**Pour le collège A1 :**

M.	Yves	AUREGAN
Mme	Danièle	ESCODIE
M.	Thierry	LEBEY

**Pour le collège A2 :**

M.	Frédéric	LEBON
M.	Pascal	PAREIGE

**Pour le collège B1 :**

Mme	Emilie	FRANCESCHINI
M.	Anatole	LUPU

**Pour le collège B2 :**

M.	Nicolas	HERAUD
M.	Nicolas	SANDEAU

**Pour le collège C :**

M.	Christophe	FORTE	SNTRS-CGT
M.	Lionel	MEISTER	UNSA Education
M.	Abderrahim	MICHRIFY	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST

## 1.7. Institut national de physique nucléaires et de physique des particules

### Pour le collège A1 :

M.	Bertram	BLANK
Mme	Anne	LEFEBVRE-SCHUHL
M.	Laurent	TASSAN GOT

### Pour le collège A2 :

M.	Jean-Claude	ANGELIQUE
M.	Pascal	GAY

### Pour le collège B1 :

M.	Jérôme	GIOVINAZZO
M.	Raphaël	GRANIER DE CASSAGNAC

### Pour le collège B2 :

M.	Wilfrid	DA SILVA
----	---------	----------

### Pour le collège C :

M.	Pascal	MANIGOT	SNTRS-CGT
M.	Michel	TRIPON	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
M.	Daniel	VINCENT	SNTRS-CGT

## 1.8. Institut national des sciences de l'univers

### Pour le collège A1 :

M.	Martin	GIARD
M.	Franck	POITRASSON
Mme	Ginette	SARACCO

### Pour le collège A2 :

M.	Thierry	FORVEILLE
Mme	Anne-Sylvie	MAYER

### Pour le collège B1 :

M.	Jean-François	GHIGLIONE
Mme	Maud	LERICHE-KILLIJIAN

### Pour le collège B2 :

Mme	Karine	DESBOEUF
M.	Yann	LEREDDE

### Pour le collège C :

M.	Alexandre	DANO	UNSA Education
----	-----------	------	----------------

M.	Christian	GUILLAUME	SNTRS-CGT
M.	Roland	MARTIN	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST

### 1.9. Institut national des mathématiques et de leurs interactions

#### Pour le collège A1 :

Mme	Catherine	GOLDSTEIN
M.	Cyril	IMBERT
M.	Frédéric	PATRAS

#### Pour le collège A2 :

Mme	Anne-Laure	FOUGERES
M.	Fabrice	PLANCHON

#### Pour le collège B1 :

M.	Ludovic	GOUDENEGE
Mme	Christine	NOOT HUYGHE

#### Pour le collège B2 :

M.	Jean-Baptiste	BARDET
M.	Bruno	VALLETTE

#### Pour le collège C :

M.	Said	EL MAMOUNI	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
M.	Arnaud	LEJEUNE	UNSA Education
Mme	Anna	WOJCIECHOWSKA	SNTRS-CGT

### 1.10. Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

#### Pour le collège A1 :

M.	Christian	BARILLOT
Mme	Isabelle	QUEINNEC
M.	Alexandros	TSOUKIAS

#### Pour le collège A2 :

M.	Cyril	GAVOILLE
M.	Lionel	SEINTURIER

#### Pour le collège B1 :

M.	Jean	KRIVINE
M.	Fabrice	THEOLEYRE

**Pour le collège B2 :**

M.	Julien	GOSSA
Mme	Charlotte	TRUCHET

**Pour le collège C :**

M.	Gérald	CONREUR	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST
Mme	Anne-Catherine	LETOURNEL	UNSA Education
M.	Serge	TORRES	SNTRS-CGT

**Art. 2.** - La présente décision, publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, est également affichée au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 9 juillet 2014

Le délégué pour les élections

Jean-Jacques Rivy

**DEC141170DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode de l'élection et le fonctionnement des conseils scientifique d'institut ;

**Vu** la décision DEC140006DAJ du 24 janvier 2014 fixant le calendrier de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140437DAJ du 18 février 2014 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** l'avis des commissions électorales en date des 18 mars et 2 avril 2014 ;

**DECIDE**

**Art. 1 :** La liste électorale définitive pour l'élection des conseils scientifiques d'institut proposée par la commission électorale est arrêtée le 4 avril 2014, conformément à l'article 4 de la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 susvisée.

**Art. 2 :** La présente liste électorale est consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

**Art. 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

Alain Fuchs

**DEC141432DSFIM**

**Décision acceptant la libéralité consentie par M Jean AISENMANN**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** le testament olographe en date du 13 juin 2008 de Monsieur Jean AISENMANN aux termes duquel ce dernier a consenti un legs particulier de 100 000€ au profit du « développement du programme de recherche sur la sociologie et l'histoire des militants ouvriers (programme dirigé par Monsieur Claude PENNETIER, chercheur au CNRS) » ;

**Considérant** l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 26 décembre 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt, la libéralité consentie par M Jean AISENMANN.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 MAI 2014**

  
Alain FUCHS

## **DEC141812DRH**

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure.

### **Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique**

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 modifié par l'arrêté du 11 janvier 2013 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2015 :

- 48 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,
- 52 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,
- 96 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.



**Article 2 :** A partir du **2 septembre 2014**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 25 septembre 2014 avant minuit**.

**Article 3 :** Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **3 novembre 2014**. Les candidats seront convoqués individuellement.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2014

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**



**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, la décision du 3 décembre 2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**Vu**, la demande de l'intéressée en date du 20 mai 2014

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
PERIN	Chloé	UMR7501	10

**Il sera mis fin à compter du 1er septembre 2014, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur, suite à son détachement auprès de l'Université hébraïque de Jérusalem.**

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 juillet 2014

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**



**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, la décision du 24 octobre 2011 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**Vu**, la décision du 15 octobre 2013 modifiant son affectation

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut de physique**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
HUE	Florian	UMR6634	19

**Il est mis fin à compter du 1er septembre 2013, à son accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur, suite à sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.**

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 juillet 2014

Alain FUCHS

**DEC141758DRH**

**Décision modifiant la décision n°920584DGRH du 30 septembre 1992 créant une distinction spécifique dénommée « Cristal du CNRS »**

**LE PRESIDENT DU CNRS,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié ; orientations prises par le CD des 19 et 30 novembre 1991.

**Vu** la décision n°920584DGRH du 30 septembre 1992 créant une distinction spécifique dénommée « Cristal du CNRS »

**DECIDE :**

La décision n°920584DGRH du 30 septembre 1992 créant une distinction spécifique dénommée « Cristal du CNRS » est modifiée ainsi qu'il suit :

**Article 1<sup>er</sup> : l'article 4 est rédigé comme suit :**

« Les candidatures au « Cristal du CNRS » sont présentées par les directeurs de structure. Les directeurs d'Instituts ou le directeur général délégué aux ressources du CNRS établissent une liste de classement des candidatures. Le choix définitif des lauréats est arrêté par le collège de direction».

**Article 2 : l'article 5 est rédigé comme suit :**

« Le « Cristal du CNRS » est attribué chaque année à 20 lauréats au maximum. Il revêt la forme d'une médaille. Chaque médaille porte le prénom et le nom du récipiendaire, ainsi que la date de l'année de remise ».

**Article 3 : l'article 5 est rédigé comme suit :**

« Le directeur général délégué aux ressources du CNRS est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS».

Paris, le 17 juillet 2014

Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## **DEC141863DAJ**

Décision portant proclamation des résultats de l'élection au conseil scientifique (CS) du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élections au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001ELEC modifiée du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision n°112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué pour les élections ;

**Vu** le procès-verbal du 8 juillet 2014 des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnels au conseil scientifique du CNRS ;

### **DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Sont proclamés élus en tant que représentants du personnel au conseil scientifique du CNRS :

#### **Pour le collège A1 :**

M.	Bruno	CHAUDRET
Mme	Claire	LEMERCIER
M.	François	TRONCHE

#### **Pour le collège A2 :**

Mme	Catherine	DELCROIX
Mme	Marie-Christine	RECORD

#### **Pour le collège B1 :**

M.	Dimitry	PEAUCELLE
Mme	Sophie	POCHIC

#### **Pour le collège B2 :**

Mme	Peggy	CENAC-GUESDON
M.	Alexandre	ZIMMER

**Pour le collège C :**

M.	François	BONNAREL	SNTRS-CGT
Mme	Sylviane	CHARENTREUIL	SGEN-CFDT RECHERCHE EPST

**Art. 2.** - La présente décision, publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, est également affichée au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, 9 juillet 2014

Le délégué pour les élections

Jean-Jacques Rivy